



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2010-2011

Séance plénière du vendredi 22 octobre 2010

Compte rendu

Sommaire

Pages

<i>Ouverture de la session ordinaire 2010-2011</i>	3
<i>Nomination du Bureau</i>	
<i>Composition du Bureau</i>	3
<i>Procédure de vote</i>	3
<i>Bureau sortant</i>	3
<i>Constitution de l'Assemblée</i>	4
<i>Hommage à feu Daniel Ducarme</i>	4
<i>Allocution de Madame la Présidente à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire</i>	4
<i>Congés et absences</i>	4
<i>Nomination des bureaux des commissions permanentes, spéciales et du comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes</i>	4
<i>Ordre du jour</i>	5

Communications

Clôture de la session ordinaire 2009-2010.....	5
Composition du Parlement.....	5
Commissions.....	5
Cour des comptes.....	5
Questions écrites.....	5
Arrêtés de réallocation.....	5
Rapport annuel.....	5
Notifications.....	5
Anniversaires royaux.....	5
Constitution des Assemblées.....	5

Déclaration de politique générale du Gouvernement

Présentation du Ministre-Président.....	6
Discussion de la déclaration de politique générale.....	12

(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Anne-Sylvie Mouzon, Anne Herscovici, MM. Joël Riguelle, Michel Colson, Mmes Nadia El Yousfi, Dominique Braeckman, M. Pierre Migisha)

Questions d'actualité

- La table ronde de l'OCDE sur le tourisme durable qui se déroule actuellement à Jérusalem
de M. Ahmed Mouhssin
à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du tourisme..... 25
(Orateurs: MM. Ahmed Mouhssin, Christos Doukeridis, ministre-président)
- Une brochure sur la prostitution distribuée par Espace P dans le quartier Alhambra prônant l'intégration de la prostitution avec l'appui de la Commission communautaire française
de Mme Marion Lemesre
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale..... 25
(Orateurs: Mme Marion Lemesre, M. Emir Kir, ministre)

Déclaration de politique générale du Gouvernement

Discussion de la déclaration de politique générale (suite).....	26
---	----

(Orateurs: Mme Caroline Persoons, MM. Hamza Fassi-Fihri, Serge de Patoul, Hervé Doyen, Mmes Jacqueline Rousseaux, Anne Charlotte d'Ursel, M. Christos Doukeridis, ministre-président, M. Emir Kir, ministre)

Clôture.....	39
Annexes.....	40

Présidence de M. Jacques Brotchi, doyen d'âge

La séance plénière est ouverte à 9h39.

Mmes Mahinur Ozdemir et Barbara Trachte, les plus jeunes membres du Parlement, prennent place au Bureau en qualité de secrétaires provisoires.

(Le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2010 est déposé sur le Bureau)

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2010-2011

M. le Président.- Mesdames, Messieurs, la séance plénière est ouverte.

Le Parlement francophone bruxellois se réunit aujourd'hui de plein droit en vertu de l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je déclare ouverte la session ordinaire 2010-2011.

Nous allons procéder à la nomination du Bureau définitif.

NOMINATION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et aux articles 33 et 34 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, le Parlement francophone bruxellois élit en son sein son président, ses vice-présidents et secrétaires. Ils forment le Bureau du Parlement. Ce Bureau doit être composé suivant la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

COMPOSITION DU BUREAU

M. le Président.- Conformément à l'article 3.3 e) du Règlement, le Parlement, en sa séance plénière du 16 juillet 2009, a arrêté la composition du Bureau comme suit :

- 1 président;
- 3 vice-présidents;
- 2 secrétaires.

Conformément à la répartition proportionnelle des groupes politiques, le Bureau doit donc être composé de :

- 2 membres proposés par le groupe MR;
- 2 membres proposés par le groupe PS;
- 1 membre proposé par le groupe Ecolo;
- 1 membre proposé par le groupe cdH.

PROCÉDURE DE VOTE

M. le Président.- Nous allons procéder à présent à la nomination des membres du Bureau.

La procédure de vote est définie à l'article 72 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises et à l'article 33 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, reprise dans le Règlement du Parlement à l'article 4.

Toutefois, si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le ou les candidats sont proclamés élus sans scrutin.

BUREAU SORTANT

M. le Président.- Le Bureau sortant était composé comme suit :

- présidence : Mme Julie de Groote;
- première vice-présidence : M. Michel Colson;
- deuxième vice-présidence : Mme Nadia El Yousfi;
- troisième Vice-Présidence : Mme Dominique Braeckman;
- secrétaires : Mmes Marion Lemesre, Olivia P'tito.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je prends la parole pour, en plein accord avec l'Assemblée, vous proposer la reconduction pure et simple de chacun en ses fonction et qualité. On ne change pas une équipe qui gagne.

M. le Président.- L'Assemblée est-elle d'accord ?
(*assentiment*)

(*Applaudissements*)

Je considère ces candidatures recevables conformément au Règlement et proclame élus :

- présidente : Mme Julie de Groote ;
- premier vice-président : M. Michel Colson ;
- deuxième vice-présidente : Mme Nadia El Yousfi ;
- troisième vice-présidente : Mme Dominique Braeckman ;
- secrétaires : Mmes Marion Lemesre, Olivia P'tito.

Je félicite la présidente et l'invite à prendre place au perchoir ainsi que les deux secrétaires, Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito.

Je remercie mes deux jeunes collègues qui m'ont assisté.

(*Applaudissements sur tous les bancs*)

Présidence de Mme Julie de Groot, présidente

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires*

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLÉE

Mme la Présidente.- Mesdames, Messieurs, je déclare le Parlement francophone bruxellois constitué.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat, à la Chambre des Représentants, aux Parlements des Communautés, aux Parlements régionaux et aux autres assemblées communautaires bruxelloises.

HOMMAGE A FEU DANIEL DUCARME

Mme la Présidente.- Nous sommes la dernière Assemblée à nous lever en hommage à Daniel Ducarme. On a évoqué dans les autres assemblées du pays son parcours politique impressionnant, engagé dès la première heure, qui l'a mené des fonctions de ministre-président, de ministre du Gouvernement de la Communauté française et de la Commission communautaire française à celles de l'opposition.

Daniel Ducarme était un homme d'Etat. Il était aussi un véritable personnage. Il était entier, passionné, par cette ville-Région dont il n'était pas originaire, mais dont il était devenu le ministre-président. Il était avant tout passionné par la chose publique. On pourrait même dire la scène publique.

Comme membre de l'exécutif, ces murs se souviennent de ses talents de tribun, de son sens de la formule, un rien gouailleur, un peu gaulois, de sa force de travail hors du commun. Je l'ai connu, étant moi-même dans l'opposition. Il valait mieux être préparé pour faire face à ses répliques parfois cinglantes, toujours rapides et allant droit au but.

Lui-même dans l'opposition, il était un adversaire redoutable que rien n'effrayait. Comme déposer, par exemple, mille amendements sur la réforme de l'enseignement fin des années 90. Mais ce n'était jamais un combat de tranchée, plutôt de première ligne. Il n'était ni cabotin, ni désinvolte. Au contraire, entier, il défendait avec verve et pugnacité chaque virgule écrite. C'est avec la même pugnacité qu'il s'est battu contre sa longue maladie, la regardant droit dans les yeux.

En sa mémoire, je vous propose d'observer quelques instants de silence.

(Le Parlement observe une minute de silence)

**ALLOCUTION DE MADAME LA PRESIDENTE
A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE LA SESSION PARLEMENTAIRE**

Mme la Présidente.- Chers Collègues, il est de tradition que je vous adresse quelques mots pour ouvrir cette session parlementaire. Nous ouvrons notre deuxième année dans un contexte incertain, c'est le moins que l'on puisse dire. Quoi qu'il arrive, demain ne sera pas comme hier mais ce que sera demain n'est pas encore écrit.

Cela nous fait-il peur ? Non. Quels que soient les résultats des négociations, lorsqu'elles reprendront, ils devront répondre aux besoins criants qui sont ceux portés au sein de cette Assemblée. Nous avons passé les deux derniers jours à réfléchir aux défis qui se présentent à Bruxelles à travers la discussion sur la déclaration de politique générale régionale.

Le ministre-président soulignait combien nos politiques sont interdépendantes. La formation professionnelle, souvent évoquée ces deux derniers jours, en est l'exemple type. Notre

institution continuera à rendre des services aux citoyens avec des moyens qui ne sont en aucune mesure proportionnels aux besoins. Je pense que tous ici, nous serons vigilants à ce que toute évolution, institutionnelle ou budgétaire, renforce et non déforce ces politiques indispensables pour Bruxelles.

Ce débat et cette réalité, c'est bien au sein de cette Assemblée qu'on les retrouve. Bruxelles est sous la loupe. Comme on le sait, selon l'angle de l'instrument, l'image peut être grossièrement déformée. Je voudrais tout simplement vous remercier de rendre compte de la réalité, séance après séance, de relayer à travers vos questions et interpellations les besoins, le quotidien de nos Bruxellois en situation de handicap, à la recherche d'une formation qui leur donnera un avenir, enthousiasmés par un projet culturel ou se battant pour une égalité.

L'année dernière, nous avons tenu toutes les séances prévues, nous avons donné plus de lisibilité à nos travaux à travers des séances thématiques, il est vrai, non sans quelque mal. La formule mérite d'être réexaminée. Nous avons eu quelques premières, comme l'audition du délégué général aux droits de l'enfant et la première discussion commune avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Nous avons montré que les francophones bruxellois relèvent les défis qui les attendent.

Je voudrais aussi remercier l'exécutif pour la façon dont ce dialogue a pu se dérouler. Finalement, toutes nos démocraties ont à faire face à un déficit d'initiatives législatives parlementaires. Disons-le clairement, de par son essence même, notre Assemblée n'est pas la plus légiférante. Dès lors, le débat, le contrôle, le questionnement, le dialogue entre le législatif et l'exécutif en sont d'autant plus importants.

Sans ce véritable échange, il n'y aurait tout simplement plus de démocratie. Ici, cet échange a lieu.

Chers Collègues, je voulais tout simplement vous remercier pour votre apport, votre présence, vos disputes qui animent de temps en temps cette Assemblée.

Merci, et bon travail !

CONGES ET ABSENCES

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Jean-Claude Defossé, pour raisons de santé ;
- M. Willem Draps, Mme Cécile Jodogne.

**NOMINATION DES BUREAUX DES
COMMISSIONS PERMANENTES, SPÉCIALES
ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ
DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la nomination des Bureaux des commissions permanentes, des commissions spéciales et du comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Conformément à notre Règlement (articles 16, 34 et 101), les commissions devraient se réunir afin de procéder à la nomination de leurs bureaux respectifs.

Sur proposition du Bureau élargi, si le Parlement est unanimement d'accord, nous pourrions simplifier la procédure et considérer comme réélus les membres des Bureaux des commissions, à l'exception des commissions où un changement est prévu et notamment à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, où Mme Caroline Persoons doit

être remplacée à la deuxième vice-présidence.

La commission procédera à ce remplacement dès sa prochaine réunion.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

Je vous remercie.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 15 octobre 2010, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 22 octobre.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE 2009-2010

Mme la Présidente.- Par lettre du 21 octobre 2010, M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, m'a fait parvenir l'arrêté du gouvernement clôturant la session 2009-2010 du Parlement francophone bruxellois.

COMPOSITION DU PARLEMENT

Mme la Présidente.- Par courrier du 16 juillet dernier, le greffier du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a informé le greffier du Parlement francophone bruxellois que M. Emmanuel De Bock et Mme Anne-Sylvie Mouzon ont été installés en tant que membres dudit Parlement en remplacement respectivement de M. Bernard Clairfayt, démissionnaire, et de Mme Fatiha Saïdi, frappée d'une cause d'incompatibilité.

Mme Catherine Moureaux a également été installée en tant que membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en application de l'article 10bis de la loi spéciale du 17 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

Je souhaite la bienvenue à la nouvelle venue dans notre Parlement.

(Applaudissements sur divers bancs)

COMMISSIONS

Modifications de leur composition

Mme la Présidente.- Le groupe MR m'a informé des modifications suivantes dans la composition des commissions : à la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, M. Emmanuel De Bock remplace Mme Caroline Persoons en qualité de membre effectif, et Mme Caroline Persoons remplace Mme Fatoumata Sidibé en qualité de membre suppléante.

Le groupe PS m'a informée des modifications suivantes : à la commission de la Santé, Mme Catherine Moureaux devient membre effective. Celle-ci devient également membre du comité d'avis pour l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes.

À la commission des Affaires sociales, Mme Nadia El Yousfi remplace M. Jamal Ikazban en qualité de membre effective et M. Jamal Ikazban remplace Mme Nadia El Yousfi en qualité de membre suppléant.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

COUR DES COMPTES

Mme la Présidente.- En date du 8 octobre 2010, la Cour des comptes nous a adressé son rapport annuel 2009, adopté en séance de l'assemblée générale du 23 juin 2010. Ce document vous sera adressé.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Emmanuel De Bock à M. Christos Doukeridis ;
- Mme Françoise Schepmans à MM. Christos Doukeridis, Benoît Cereux et Emir Kir
- M. Pierre Migisha à M. Emir Kir.

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

Mme la Présidente.- Par courrier des 28 et 30 juillet 2010, le Gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, quatre arrêtés de réallocation. Il en est pris acte.

La liste de ces arrêtés sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

RAPPORT ANNUEL

Mme la Présidente.- En application de l'article 26 de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, la commission nationale permanente du Pacte culturel m'a transmis son rapport annuel 2009 par lettre du 4 octobre 2010. Ce rapport est disponible aux services du greffe.

NOTIFICATIONS

Mme la Présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

ANNIVERSAIRES ROYAUX

Mme la Présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à Sa Majesté la Reine Paola et à Son Altesse royale le Prince Laurent à l'occasion de leurs anniversaires.

CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES

Mme la Présidente.- M. le Président du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 12 octobre 2010.

M. le Président de la Chambre m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 12 octobre 2010.

M. le Président du Parlement de la Communauté française m'a fait savoir que le Parlement s'est constitué en sa séance du 23 septembre 2010.

M. le Président du Vlaamse Raad m'a fait savoir que le

Vlaamse Raad s'est constitué en sa séance du 29 septembre 2010.

Mme la Présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que le Conseil s'est constitué en sa séance du 20 octobre 2010.

Mme la Présidente de l'Assemblée de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que l'Assemblée s'est constituée en sa séance du 21 octobre 2010.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

PRÉSENTATION DU MINISTRE-PRÉSIDENT

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la déclaration de politique générale du Gouvernement.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 54.1.11.b du Règlement, les temps de parole sont fixés comme suit : trente minutes pour chaque groupe politique qui peut mandater deux orateurs, dix minutes pour les orateurs non mandatés et cinq minutes de réplique.

J'invite les présidents des groupes à me faire connaître le nom des intervenants mandatés et aux autres orateurs à venir s'inscrire dans la discussion.

À l'issue de la lecture de la déclaration de politique générale, nous suspendrons nos travaux une demi-heure pour permettre aux groupes de préparer leurs interventions.

Je clôturerai la liste des inscrits dans la discussion à l'issue de cette suspension.

La parole est maintenant au ministre-président, M. Christos Doukeridis, pour la déclaration de politique générale du Gouvernement.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement. - En introduction, je tiens à remercier la présidente et tous les membres du Bureau pour leur collaboration tout au long de l'année écoulée, que le gouvernement souhaite voir poursuivre au cours du prochain exercice.

Lors de la rentrée parlementaire 2009, la situation budgétaire de la Commission communautaire française était telle que nous avons dû nous résigner à vous soumettre un plan d'action permettant, au mieux, au gouvernement de poursuivre les politiques existantes, afin de franchir le cap d'une année particulièrement difficile.

L'exercice annuel de la déclaration de politique générale est l'occasion de faire le point et de dresser le constat suivant : malgré les difficultés rencontrées, le gouvernement a concrétisé une série de projets politiques annoncés il y a très exactement un an. Nous vous avons promis de travailler de manière responsable et volontariste, nous avons aussi déployé notre créativité, compte tenu d'un contexte budgétaire extrêmement étroit.

En préambule à cette déclaration de politique générale, deux éléments me paraissent importants à souligner. Premièrement, en matière de négociations institutionnelles, ni la Commission communautaire française ni la Région de Bruxelles-Capitale ne participent en tant que telles aux négociations. Néanmoins, chacun sait que les discussions ont lieu avec les représentants des majorités en place en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie, du côté francophone.

À titre personnel, j'ai eu la possibilité de participer aux discussions menées durant l'été et à la rentrée. À ce titre, je peux vous rapporter les éléments qui ont balisé notre attitude durant toutes les discussions.

D'abord, le renforcement de Bruxelles en tant que Région à part entière par la prise en compte, au minimum, des éléments de la note Octopus bruxelloise, laquelle prévoyait le transfert du Tourisme, de la Formation professionnelle et des Infrastructures sportives vers la Région. Ensuite, le refinancement des entités bruxelloises, y compris les matières communautaires dont celles gérées par la Commission communautaire française. Enfin, le maintien d'une solidarité avec la Région wallonne sur une base volontariste et sur pied d'égalité.

Deuxièmement, il me semble utile de vous donner quelques éléments sur la situation budgétaire. Tout d'abord, les préfigurations de l'ajustement encore en cours montrent que le gouvernement a utilisé de manière rationnelle les moyens serrés dont il disposait cette année. De nouvelles pistes ont été explorées notamment en matière de financement alternatif des infrastructures pour personnes handicapées. Enfin, le gouvernement a également été chercher des moyens ailleurs, en plus de la dotation supplémentaire de 12.500.000 euros octroyée par la Communauté française.

Je salue ici le montant de 500.000 euros qui a été dégagé sur le budget régional bruxellois pour financer une partie du Plan Langues pour les Bruxellois ou le million d'euros pour le secteur non marchand. Nous n'avons pas à rougir de cela, car plus personne n'ignore à l'heure actuelle que la Commission communautaire française est sous-financée au regard des défis auxquels elle est confrontée, et que l'ensemble des secteurs en font les frais.

Ceci étant précisé, je constate qu'en 2010, la Commission communautaire française s'est imposée comme un moteur de la redynamisation de l'espace intrafrancophone en faisant le lien entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre des gouvernements conjoints. Avec quelques succès déjà tels que le financement de la construction de nouveaux bâtiments scolaires à Bruxelles permettant ainsi la création de près de 5.500 places pour les élèves bruxellois d'ici 2017 ou le montant de 1 million d'euros dédié au secteur non marchand en provenance des deux entités francophones. Il s'agit de deux réalisations concrètes issues des gouvernements conjoints, dont je débattrai à nouveau avec mes collègues lors de la prochaine réunion le 28 octobre prochain.

À Bruxelles également, la Commission communautaire française a joué ce même rôle de moteur pour organiser la concertation, que ce soit dans le dossier du non-marchand encore une fois ou avec la création de la conférence interministérielle social-santé qui a été adoptée par toutes les entités bruxelloises ce 14 octobre.

L'année qui vient devra démontrer aux Bruxellois que cette conférence interministérielle n'est pas un "brol" institutionnel supplémentaire mais un lieu de concertation où des projets se construiront et se concrétiseront pour répondre aux défis du boom démographique et de la dualisation de la société : accueil des 0-3 ans, politique de l'enfance et de la jeunesse, politiques à destination des personnes âgées, à l'aide aux personnes handicapées, à la lutte contre la pauvreté, à la concrétisation du droit au logement, etc.

En matière de gestion des finances et du budget de la Commission communautaire française, le gouvernement a travaillé à mieux gérer ses deniers. La réforme de la comptabilité publique prendra forme en 2011 puisqu'un appel d'offres vient d'être envoyé pour la désignation d'un prestataire qui sera chargé d'établir un plan d'action et un planning de mise en oeuvre sur les différents volets : juridique, organisationnel et technique.

La centralisation de la trésorerie de la Commission communautaire française avec son OIP, l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP) ou Bruxelles Formation, est en cours. La situation économique actuelle est exceptionnelle et telle qu'une centralisation ferait

perdre de l'argent à la Commission communautaire française et à l'IBFFP. Compte tenu de la situation budgétaire, ce n'est évidemment pas une option envisageable.

Cependant, il existe un accord sur le principe d'adoption d'une convention bipartite organisant cette centralisation dès que le marché retrouvera son cours normal. En attendant, un système transitoire de meilleure gestion des trésoreries (via un planning de trésorerie et un plan de liquidation) sera mis en place pour le début 2011.

Autre outil de bonne gestion que nous avons annoncé : le tableau de bord de suivi des politiques du gouvernement. Il est en place et fait l'objet d'un travail régulier. Nous envisageons de l'améliorer en 2011 par la mise en place d'indicateurs d'évaluation de nos politiques.

En matière de bonne gouvernance, le gouvernement a approuvé une série de mesures calquées sur celles adoptées en Région de Bruxelles-Capitale. Elles seront mises en oeuvre en 2011, en parallèle avec un important travail parlementaire (adoption des arrêtés, accord de coopération portant création d'une commission d'éthique, projet de décret horizontal, etc.).

En matière de soutien au secteur non marchand, acteur indispensable à la mise en oeuvre des politiques sectorielles de la Commission communautaire française, la comparaison des statuts entre les différentes entités bruxelloises et francophones a été réalisée en étroite collaboration avec les organisations syndicales et les administrations. Elle constituera la trame de futurs accords intersectoriels et permettra de rapprocher les statuts des travailleurs des différentes entités.

Grâce au gouvernement conjoint, une somme de 1 million d'euros a été dégagée en provenance de la Communauté française et de la Région wallonne. Elle sera pérennisée pour permettre la conclusion d'un accord avec les partenaires sociaux.

2011 sera l'année européenne du volontariat. Le gouvernement souhaitera à cette occasion saluer le travail des nombreux bénévoles et volontaires qui travaillent chaque jour dans les associations subventionnées par la Commission communautaire française notamment à travers la mise en oeuvre d'une assurance volontariat et une participation à la campagne de sensibilisation menée par la plate-forme pour le volontariat.

Diverses actions de valorisation du travail bénévole seront également proposées dans les secteurs de la santé, des personnes âgées, des personnes handicapées ou du sport.

Cela pourrait paraître bateau mais l'administration est le premier partenaire du gouvernement dans la mise en oeuvre de ses projets. En ce qui la concerne, le plan de modernisation a pris un peu de retard et sera prochainement proposé au gouvernement. Ce plan fera ensuite l'objet d'une concertation au sein de l'administration, avec les organisations représentatives des travailleurs. Notre volonté reste d'inscrire ce plan de modernisation dans une approche globale et intégrée du service public.

Un état des lieux des besoins en personnel et un plan de recrutement feront l'objet de discussions au sein du gouvernement en 2011 de même que la mise en oeuvre du système des mandats étendu aux postes de direction d'administration, pour lequel le gouvernement a déjà marqué un accord sur une série de principes.

Une solution structurelle à la problématique des pensions est en passe d'être dégagée afin d'assurer un financement constant des pensions des agents provenant de la Commission française de la culture (CFC) et de la province. De nombreux départs à la retraite et les conditions actuelles du contrat de pension nécessiteront une révision de ce contrat et du financement qui en découle.

Le difficile dossier de la retenue sur les pécules de vacances, arrivé en 2010 sur la table du gouvernement, devrait connaître son épilogue dans le courant de l'année 2011. Une décision pourra dès lors être prise quant au calendrier de remboursement des agents.

Enfin, l'administration poursuivra sa politique en matière de lutte contre les discriminations notamment via l'engagement et le recrutement de personnes handicapées et la formation à l'égalité femme-homme.

J'en viens aux politiques sectorielles. Le dossier de la formation professionnelle et des Classes moyennes illustre parfaitement la position de la Commission communautaire française à la croisée des politiques fédérales, régionales et communautaires.

Eu égard à la situation du chômage, causé entre autres par la crise que nous connaissons et par l'évolution démographique de notre Région (111.000 demandeurs d'emploi en septembre 2010) mais aussi au besoin sans cesse renouvelé de renforcement des qualifications des demandeurs d'emploi encore récemment souligné par le Conseil supérieur de l'emploi et la Banque nationale de Belgique, le gouvernement continuera à se mobiliser et prévoit de dégager des moyens pour le développement de l'offre de formation de Bruxelles Formation et des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP).

Le contrat de projet professionnel (CPP) et l'accompagnement systématique qui y est lié sont devenus obligatoires depuis le 30 juin 2010 pour les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans.

Les jeunes s'inscrivant comme demandeurs d'emploi après leurs études seront donc pris en charge par Actiris. Il est évident qu'un nombre important d'entre eux seront orientés vers un programme de formation. C'est le niveau de ce programme qui fera en sorte que l'obligation de CPP sera perçue plus comme un coup de pouce que comme un coup de pied vers l'exclusion.

Les défis sont donc grands pour Bruxelles Formation et des initiatives porteuses seront prêtes à démarrer dès 2011, à condition qu'un juste financement leur soit alloué.

Je pense ici par exemple au Plan Langues pour les Bruxellois, que le gouvernement vient d'adopter en septembre, conjointement avec le gouvernement régional et qui comprend notamment des cours de langues orientés vers les métiers.

Répondant à un réel besoin des demandeurs d'emploi bruxellois, cette mesure développée par Bruxelles Formation sera entièrement financée par la Région de Bruxelles-Capitale sur la base d'une convention avec Actiris. D'autre part, les chantiers à moyen terme du plan feront l'objet d'une discussion au gouvernement conjoint intrafrancophone du 28 octobre prochain.

Notons à cet égard que l'Espace formation PME sera partie prenante du Plan Langues, démontrant lui aussi sa volonté de s'inscrire dans la dynamique régionale.

L'année 2011 devra permettre d'approfondir et de concrétiser davantage ce genre de politiques croisées entre l'emploi et la formation impliquant :

- les formations proches de l'emploi, liées à des besoins exprimés par des entreprises et/ou des secteurs professionnels par le biais de conventions de collaboration avec Bruxelles Formation ;
- les formations de base ou de remise à niveau, les préformations ainsi que les modules d'orientation et de détermination professionnelle afin de répondre aux besoins des publics fragilisés sur le marché de l'emploi (infraqualifiés, primo-arrivants, jeunes en décrochage, personnes handicapées, etc.) ;

- les formations dans le domaine de la construction durable (l'éco-construction et l'éco-rénovation) dans le cadre de l'alliance emploi-environnement régionale.

Les travaux de cette alliance, au sein de laquelle l'Espace formation PME est également actif, ont bien commencé cette année.

Plus largement, un accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale sur les politiques Emploi-Formation sera finalisé en 2011 et présenté au Parlement. L'objectif poursuivi est entre autres de renforcer les collaborations entre Actiris et Bruxelles Formation dans une perspective de réel parcours intégré des demandeurs d'emploi et de simplification administrative pour les partenaires, tel que le prévoit l'accord de majorité.

Ces différents éléments seront autant de chapitres du plan stratégique de formation qui développera également des points de collaboration avec la Communauté française (enseignement qualifiant, enseignement de promotion sociale, etc.), la Région de Bruxelles-Capitale (centres de référence professionnelle, chèques Actiris, etc.) mais aussi avec la Région wallonne dans la logique de politiques interfrancophones relatives aux bassins de vie et aux pôles de synergies, au service francophone des métiers et des qualifications, à la validation des compétences, au cadre francophone des certifications, etc.

Ce plan stratégique de formation comportera un volet consacré à la formation professionnelle des Classes moyennes et à son principal opérateur, lequel offre des modalités de formation pertinentes par rapport au marché de l'emploi bruxellois et adaptées à la situation des nombreux jeunes qui s'y forment.

La Commission communautaire française devra être partie prenante du pacte de croissance urbaine durable de la Région de Bruxelles-Capitale qui est en cours de discussion avec les interlocuteurs sociaux bruxellois. Les métiers d'avenir et en pénurie feront l'objet d'une attention toute particulière afin de pouvoir y former les demandeurs d'emploi bruxellois.

Enfin, le contrat de gestion pour Bruxelles Formation sera adopté en 2011. Il tiendra compte des nombreux défis auxquels notre OIP est et sera confrontée à l'avenir.

En matière de formation professionnelle des Classes moyennes, outre ce que j'ai déjà évoqué précédemment, l'Espace Formation PME (EFPME) s'est fixé pour objectif pour l'année académique en cours de développer tout particulièrement les filières "commerce" et "soins aux personnes" puisque les possibilités d'emploi ou de création d'entreprises dans ces secteurs sont croissantes. En outre, son pôle "automobile" verra son champ d'intervention élargi aux vélos et aux motos et sera donc renommé pôle "mobilité".

Enfin, un plan de communication visant la visibilité et la lisibilité des formations proposées par l'EFPME à Bruxelles devra être élaboré et soutenu, contribuant entre autres à l'implication du monde des entreprises et des indépendants dans la politique de formation.

D'autre part, la mise en oeuvre de la réforme de l'alternance a été une priorité cette année, avec la mise sur pied de l'Office de formation francophone de l'alternance (OFFA) pour les jeunes en âge d'obligation scolaire. Cet office sera chargé d'assurer la coordination des opérateurs de la formation en alternance, de garantir le respect du statut de l'apprenant (sur la base d'un contrat entre l'apprenant et l'entreprise), d'assurer un rôle d'observatoire, d'organiser la promotion de la filière, d'assurer la gestion des incitants financiers et d'assurer la transparence entre l'offre et la demande de stages.

Ici aussi, il est important de noter que grâce à l'action du gouvernement conjoint interfrancophone, la représentation bruxelloise au comité de gestion de l'OFFA a pu être renforcée

par l'adoption d'un avenant à l'accord de coopération.

Plus concrètement, la réforme de l'alternance sera concrétisée en 2011 par l'élaboration de modalités de certification reconnue pour les jeunes inscrits dans les filières de l'alternance.

Cette certification concourra à la fois à la valorisation de cette filière de formation mais aussi à ouvrir aux apprenants les portes vers l'emploi.

De l'enseignement fondamental spécialisé à l'enseignement supérieur en passant par ses instituts techniques et professionnels, son enseignement de promotion sociale et son école supérieure des arts du cirque, la Commission communautaire française joue, en tant que pouvoir organisateur, un rôle important en Région de Bruxelles-Capitale en matière d'enseignement. Ces écoles, bien souvent uniques sur le territoire bruxellois, forment des jeunes à des secteurs porteurs en matière d'emploi, à savoir horeca, horticulture, les métiers d'ingénieur, d'instituteur, de comptable, de juriste, et j'en passe.

La Commission communautaire française continuera à travailler de concert avec la Communauté française pour relever le défi du boom démographique en matière d'enseignement et pour le développement des bassins de vie dans l'espace Wallonie-Bruxelles. Je salue à cet égard l'investissement de la Communauté française sous cette législature qui se concrétisa par la création de places supplémentaires. Il s'agit d'un engagement important, porteur d'améliorations.

Cependant, afin de couvrir l'ensemble des besoins criants en la matière, et comme je l'ai dit à cette tribune il y a quelques mois, il est essentiel que l'ensemble des niveaux de pouvoir compétents prennent leurs responsabilités en la matière et coordonnent au mieux leurs actions. Je réitère donc plus que jamais mon appel à la conclusion d'une alliance nationale pour l'éducation et la jeunesse.

Le gouvernement poursuivra ses propres efforts en matière de rénovation des bâtiments et de construction de nouvelles infrastructures scolaires pour permettre la pratique d'un enseignement se déroulant dans de bonnes conditions d'apprentissage. Pour chacun de ses investissements en infrastructures, un soin particulier sera apporté aux économies d'énergie et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Parallèlement à ces investissements, un audit énergétique est actuellement mené sur le campus du CERIA dans le cadre des programmes régionaux Plage Ecole. Ces audits seront étendus par la suite à nos autres sites d'enseignement.

La construction du bâtiment 18 destiné entre autres à accueillir le centre de technologies avancées consacré aux métiers de l'alimentation a débuté. L'année 2011 verra l'inauguration des six nouveaux ateliers annoncés. Nous entreprendrons le chantier d'un nouveau bâtiment sur le campus du CERIA pour héberger l'Institut supérieur économique actuellement situé à Ixelles.

Le site de pratique horticole du Bon Air subira ses premières transformations, en collaboration avec Bruxelles Environnement. L'Ecole Supérieure des Arts du Cirque, qui était à l'affiche à Paris cet été, développera davantage ses activités sur le campus du CERIA. La Commission communautaire française contribuera ainsi à sa manière et avec ses moyens à faire face à la pression démographique, en libérant des bâtiments scolaires indispensables pour créer des places supplémentaires.

En matière d'alimentation durable, l'année 2010 a permis de lancer une première série d'initiatives pour sensibiliser nos élèves et nos enseignants aux filières horeca et horticole. Notre objectif est de créer dans le courant de cette législature la première école "alimentation durable" en Europe. Au cours de l'année écoulée, les élèves ont pu rencontrer des

producteurs locaux. Un livre de recettes, qui sera finalisé au mois de décembre, a été réalisé conjointement par les sections hôtelières, de photographie, de diététique et horticole.

En 2011, ce travail sera poursuivi et amplifié par une étude visant à créer la première école labellisée "alimentation durable":

- par la conclusion de partenariats avec des asbl actives en faveur d'une alimentation respectueuse de l'environnement qui devront déboucher notamment sur l'implantation de ruches sur un terrain horticole et la création d'un potager rassemblant des fruits et des légumes oubliés ;
- par davantage de synergies entre les instituts horeca et d'horticulture de manière à ce que les fruits et légumes produits sur les différents terrains horticoles alimentent directement les ateliers "cuisine" ;
- par la création d'une épicerie durable sur le campus du CERIA ;
- par l'engagement d'un économiste qui aura pour fonction de centraliser les différents achats, de développer des synergies entre l'institut horticole et les instituts hôteliers et de conclure des partenariats avec des producteurs locaux.

Le gouvernement poursuivra ses efforts en matière de transport scolaire des enfants fréquentant les établissements d'enseignement spécialisé francophone implantés en Région de Bruxelles-Capitale notamment en optimisant les circuits de transport et en améliorant le professionnalisme des convoyeurs.

Concernant le déploiement de politiques sociales et de santé, la mise en place d'une conférence interministérielle social-santé à Bruxelles répond à un besoin de déployer les politiques sociales et de santé de manière programmée et coordonnée entre les entités bruxelloises afin de lutter de manière efficace contre la dualisation sociale et d'anticiper au mieux le boom démographique. Plusieurs groupes de travail seront constitués en 2011 autour de problématiques concernant directement les politiques sociales et de santé de la Commission communautaire française.

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret ambulatorioire, la cellule d'accompagnement de la démarche d'évaluation qualitative a été mise en place et le gouvernement s'est prononcé sur la sélection des thèmes. Il se chargera maintenant d'élaborer une programmation de l'offre des services ambulatoires qui tiendra compte de l'analyse de déterminants sociaux, épidémiologiques et de couverture du territoire. Un arrêté de programmation sera rédigé pour janvier 2011.

D'autre part, une étude sur l'adéquation entre l'offre de services ambulatoires en Région de Bruxelles-Capitale et les besoins de la population sera réalisée.

Toujours dans la suite du décret ambulatorioire, le gouvernement souhaite répondre favorablement au souhait exprimé par certains acteurs de terrain de repenser la structuration actuelle du secteur ambulatorioire et, ce faisant, de l'offre socio-sanitaire à Bruxelles. Une étude de faisabilité d'un centre socio-sanitaire global sera réalisée. Ce projet vise à utiliser les ressources existantes en les optimisant et en les structurant en réseau, dans l'intérêt de la population et dans le respect des soignants et des institutions afin de créer une offre de première ligne réellement accessible à tous. Le projet devrait être articulé à la réforme du secteur de la santé mentale initiée par l'Etat fédéral.

Le plan d'action bruxellois de prévention du suicide élaboré en concertation avec le centre de prévention du suicide doit être

concrétisé notamment dans le soutien aux médecins généralistes, mais aussi au personnel en milieu scolaire.

Enfin, nous envisageons de renforcer, dans la mesure du possible, les différents secteurs de la santé par l'agrément de nouvelles maisons médicales et d'un nouveau centre de santé mentale et par le soutien à un centre de coordination spécialisé pour les enfants.

En vue de clarifier les actions menées en matière de santé, cinq priorités ont été dégagées pour l'octroi de subsides d'initiatives. Elles ont été communiquées aux associations.

Il s'agit de:

- la lutte contre la pauvreté;
- l'accompagnement des familles, l'enfance et la jeunesse;
- le soutien aux professionnels;
- la santé;
- le bien-être au travail.

En matière d'action sociale, le plan d'action contre les violences conjugales commun à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française poursuit son cours. Ce 15 novembre, la campagne publicitaire de la ligne verte, ligne d'écoute professionnelle pour auteurs, proches et victimes de violences conjugales, sera lancée.

Un cadastre des animations à la vie sexuelle et affective existantes dans les écoles de la Communauté française situées à Bruxelles sera entamé, afin d'envisager la généralisation de celles-ci.

Un groupe de travail sur la question de la réinsertion des détenus, conformément à la mise en œuvre de l'accord de coopération "victime", sera mis en place.

Le volet "prévention" du plan d'action relatif aux mariages arrangés se poursuivra via, d'une part, la diffusion de la pièce de théâtre-action "Amours mortes" et via, d'autre part, l'organisation d'un projet de prévention dans les pays d'origine. De plus, en 2011, une réflexion sera menée sur la thématique de l'accueil de jeunes victimes de mariages forcés.

Enfin, l'agrément d'une maison d'accueil avec un projet spécifique pour les jeunes de 18- à 25 ans reste prioritaire ainsi que la création de centres de planning familial.

En matière de politiques menées envers les personnes âgées, les mesures transitoires prévues par le décret de 2007 pour les maisons de repos non encore agréées prennent fin cette année. Leur mise en conformité selon les nouvelles normes devra par conséquent être effective pour obtenir l'agrément. Quelques fermetures volontaires, suivies de réouvertures sur de nouveaux sites, sont prévues. Le développement des formes alternatives d'hébergement devra être poursuivi notamment par l'agrément de quelques initiatives existantes.

Une étude sur la programmation des établissements résidentiels pour personnes âgées et des services d'aide va être lancée, en collaboration avec la Commission communautaire commune et la Communauté flamande, également compétentes à Bruxelles. Les résultats de cette étude devront permettre, entre autres, de négocier au mieux avec le pouvoir fédéral un nouveau protocole d'accord sur la politique envers les personnes âgées.

Le protocole d'accord entre l'Etat fédéral et les entités fédérées relatif à la politique pour les personnes âgées actuellement en vigueur, le protocole 3, se termine. Il produira cependant encore ses effets en 2011 notamment par le lancement fin 2010 d'un deuxième appel pour des projets visant à favoriser le maintien à domicile.

Dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées, après son adoption à l'unanimité en commission des Affaires sociales, le projet de décret infrastructures pour l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées est inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière du 29 octobre. Son arrêté d'application est en passe d'être rédigé et il sera soumis au gouvernement le plus rapidement possible.

Ce texte est crucial pour les projets de construction des centres de jour et d'hébergement Hoppa et Coupole bruxelloise de l'autisme mais aussi pour la faisabilité financière de ces projets. Ainsi, le gouvernement y a-t-il inscrit la recherche de financements alternatifs permettant d'aboutir, cela malgré une situation budgétaire difficile.

Ensuite, une large évaluation du décret de 1999 sur l'intégration de la personne handicapée est lancée avec tous les secteurs du handicap pour l'élaboration du nouveau décret que nous intitulerons "inclusion". Il traduira notre volonté d'inclure les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale sans nier ni gommer les différences et en refusant toute forme d'exclusion et de ségrégation.

Une note d'intention a été soumise au secteur et fait l'objet d'une large concertation. Des sujets tels que la "désinstitutionnalisation", les modes de subventionnement ou la redéfinition des services ambulatoires sont étudiés. Une réflexion sur les différents types d'habitat existants et envisageables a été lancée car il est important dans l'esprit de l'inclusion de permettre à la personne handicapée de vivre chez elle.

Dans ce même esprit, le secteur de l'aide à domicile initie un projet pilote de formation qui sera financé en 2011. Il vise à sensibiliser les aides familiales aux différents types de handicaps et à lever les obstacles qui pourraient surgir pendant la prestation de services.

En matière d'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap, la commission d'organisation de l'intégration scolaire pour l'enseignement ordinaire fondamental, secondaire et supérieur est mise en place. Des rencontres et réflexions entre le service Phare et l'ONE sont organisées avec pour objectifs de favoriser et de soutenir l'intégration des jeunes enfants handicapés dans les crèches.

Enfin, le comité d'accompagnement pour la formation des personnes handicapées travaillera sur l'accord de coopération garantissant la libre circulation de celles-ci et transmettra également ses réflexions visant à l'élaboration du décret "inclusion".

Outre ces deux importants chantiers, le gouvernement poursuivra sa réflexion sur le déploiement de l'accompagnement et de l'offre d'accueil en centres de jour et d'hébergement. L'offre de répit devrait, au-delà de sa récurrence actuelle, être pérennisée.

Une attention particulière sera portée à l'adéquation des services et des structures d'accueil et d'accompagnement face aux besoins liés à la lourdeur du handicap, et particulièrement à la grande dépendance et au vieillissement des personnes handicapées. La prise en charge des personnes de grande dépendance par les équipes professionnelles est lourde. Une large réflexion sur la formation de ces travailleurs se poursuit.

Enfin, un état des lieux des transports bruxellois sera dressé. Les entreprises de travail adapté étant touchées de plein fouet par la crise, un plan de relance durable doit être envisagé avec la collaboration de la Région.

Pour soutenir le maintien des travailleurs les plus fragiles ou vieillissants dans les entreprises de travail adapté, un projet pilote a permis d'identifier tant les besoins et difficultés des personnes handicapées vieillissantes que les services ou employeurs qui gravitent autour d'elles. Dans la suite de ce projet, il sera envisagé de créer des ateliers d'échanges intergénérationnels ainsi que des structures de maintien pour

ces travailleurs.

Sur la base d'un nouvel arrêté adopté lors de la législature précédente, la Commission communautaire française envisagera d'agréer trois services spécialisés en matière d'accessibilité.

Ceux-ci attesteront, dans des conditions d'impartialité et d'indépendance, la conformité de l'espace social à un ensemble de caractéristiques préalablement fixées dans le référentiel qui fixe les critères d'accessibilité notamment sur le plan technique, architectural, fonctionnel mais aussi comportemental.

L'information et l'orientation des personnes handicapées et de leurs proches sont et restent des priorités qui se traduiront par la mise à jour régulière du site internet, la mise à jour du guide d'accueil, la publication bisannuelle du journal "Phare", la réalisation de fiches d'information concernant les aides individuelles, la création d'outils performants d'information et de conseil, l'espace d'accueil et une large diffusion de fiches explicatives relatives au travail en milieu ordinaire.

Les travaux de l'Observatoire se poursuivent avec comme objet des recherches portant sur l'identification des besoins et des demandes des personnes handicapées et l'adéquation des réponses données.

En matière de cohésion sociale, 2010 marque une étape importante dans le processus issu de la mise en œuvre du décret du 13 mai 2004. En effet, les contrats communaux et régionaux, conclus pour le premier quinquennat 2006-2010, arrivent à échéance cette année.

L'année 2010 a donc été mise à profit pour préparer la conclusion des nouveaux contrats de cohésion sociale, qui prendront cours au 1er janvier 2011, pour une durée de cinq ans.

Au mois de février, le gouvernement a adopté les priorités qui serviront d'objectif aux actions retenues dans le cadre des contrats communaux et régionaux. Pour faire ces choix, le gouvernement s'est appuyé sur les données statistiques compilées et analysées par l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT), département de l'Université Libre de Bruxelles, ULB et l'Observatoire de la santé et du social. Il a également tenu largement compte des indications formulées par le secteur associatif et des recommandations formulées par le Centre régional d'appui à la cohésion sociale.

Les priorités suivantes ont été retenues, à savoir le soutien et l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation et l'apprentissage du français par des adultes peu ou non scolarisés ainsi que l'accueil et l'accompagnement des primoarrivants. De plus, et de manière transversale, le gouvernement a souhaité que les quatre mixités (de genres, culturelle, d'âge et sociale) soient, ensemble ou séparément, présentes dans tous les contrats. Les projets favorisant l'insertion socioprofessionnelle, la formation et la mise à l'emploi des jeunes y seront également encouragés.

Suite à l'appel à projets largement diffusé, plus de 300 associations ont introduit des projets qui font encore à l'heure actuelle l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la procédure de sélection prévue par le décret. D'ici le mois de décembre, après avoir franchi les étapes de la concertation au niveau communal et de l'avis du Conseil consultatif, les nouveaux contrats de cohésion sociale 2011-2015, seront présentés au gouvernement. D'autre part, le décret prévoit qu'à l'occasion du renouvellement des contrats, il soit procédé au calcul de la répartition des enveloppes budgétaires entre les communes.

Afin de limiter au maximum les conséquences que pourraient entraîner pour les associations une diminution de l'enveloppe octroyée au contrat de leur commune, un mécanisme dit de "lissage" a été instauré. Contrairement au dispositif précédent,

le "lissage" n'est plus limité dans le temps. Tout a donc été mis en œuvre pour permettre aux associations retenues dans le cadre de ces contrats de poursuivre leurs actions de cohésion sociale, malgré la diminution objective de l'enveloppe attribuée au contrat de leur commune, et de pouvoir débiter les projets dès l'entame de l'année 2011.

En ce qui concerne plus précisément 2011, conformément aux engagements pris dans l'accord de majorité et réaffirmés par le gouvernement du 11 février 2010, la rédaction d'un projet de décret visant l'accueil des primo-arrivants sera entamée. Les acteurs potentiels de ce futur dispositif seront préalablement consultés. Des moyens budgétaires nouveaux ont par ailleurs été demandés pour la mise en œuvre de ce projet de décret.

D'autre part, afin d'apporter plus de visibilité au secteur de la cohésion sociale, des actions de valorisation des acteurs et de popularisation des actions de cohésion sociale verront le jour. Cela pourra prendre la forme, par exemple, de "Journée des associations", de montage audio-visuel à destination d'un large public ou de publications diverses.

Enfin, en ce qui concerne le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, celui-ci a une nouvelle fois subi un important retard. Malgré la notification du gouvernement fédéral, intervenue fin 2009, qui précisait les montants attribués pour 2010 et 2011, l'appel à projets n'a été lancé que fin mai 2010. L'administration de la Commission communautaire française et le Centre pour l'égalité des chances procèdent actuellement à la sélection des projets. Les associations et les communes seront informées dans les plus brefs délais des résultats de cette sélection.

J'en viens à la culture et au sport. L'année 2011 devrait voir s'élaborer un plan culturel pour Bruxelles. Le 17 mars dernier, le Réseau des arts de Bruxelles (RAB) a eu l'occasion de vous faire part de ses réflexions en lien avec le plan culturel. Des auditions d'acteurs culturels bruxellois issus du secteur socio-culturel sont prévues dans les mois à venir afin de comprendre les spécificités bruxelloises et les défis auxquels les pouvoirs publics doivent faire face pour les années à venir. Ces auditions constituent une première étape de la concertation avec le secteur.

Par ailleurs, les administrations de la Commission communautaire française et de la Communauté française clôturent en ce moment une cartographie des opérateurs culturels soutenus par les deux entités. Ce cadastre est une composante essentielle et un préalable dans la définition des axes futurs du Plan culturel pour Bruxelles.

Les initiatives menées dans le cadre du programme Anim'action et projets d'écoles seront valorisées par la diffusion d'un documentaire, outil de communication et de promotion de ce projet d'éducation à la culture au sein des écoles. Vis-à-vis des ludothèques, un accent particulier sera accordé à l'accès du public, aux activités déployées autour du jeu de langage et à l'acquisition de nouvelles collections.

La concertation des centres culturels bruxellois sera soutenue dans sa démarche visant à donner plus de visibilité à l'action culturelle de proximité et à mettre en valeur la richesse des activités menées par les centres culturels dans leurs quartiers respectifs.

L'Observatoire de l'enfant poursuivra son action afin de promouvoir l'interculturalité dans le milieu de la petite enfance et d'améliorer l'accessibilité et la fonction d'inclusion sociale des milieux d'accueil bruxellois. Dans cette perspective, des travaux seront initiés sur l'articulation entre la langue et la culture françaises, d'une part, et les diversités culturelles, d'autre part.

Une attention et une reconnaissance particulières seront portées aux arts urbains comme les arts du cirque ou le hip-hop afin de favoriser l'accessibilité à l'expression culturelle pour tous.

Le gouvernement, en collaboration avec Télé-Bruxelles, assurera la promotion du patrimoine culturel de Bruxelles en offrant une attention particulière à la culture populaire et aux jeunes talents, ainsi qu'à la diversité culturelle qui caractérise Bruxelles. L'accès à l'information pour tous sera renforcé par la mise en place d'un résumé hebdomadaire d'informations à l'attention d'un public malentendant.

Enfin, afin de mener à bien leur travail artistique, les acteurs culturels doivent être épaulés dans leurs démarches. Une réflexion sur la réalisation d'un annuaire des infrastructures utilisables par les artistes sera entamée. Les projets proposant des services professionnels aux artistes seront également soutenus.

En matière de sport, le gouvernement, conformément aux accords de législature, poursuivra sa politique visant à rendre le sport accessible à tous. Les politiques axées sur la promotion du sport en général, et du sport féminin en particulier, seront pérennisées. Un nouveau plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans le sport sera lancé et étendu à la lutte contre la violence. Il s'agira également de continuer à promouvoir les comportements éthiques et les valeurs du sport (le respect, la solidarité, la santé).

En matière d'infrastructures sportives, le gouvernement s'inscrira dans la dynamique régionale de construction et de rénovation.

En ce qui concerne le tourisme, la volonté du gouvernement pour 2010-2011 est de continuer à inscrire Bruxelles et son tourisme dans une vision de développement durable et d'accessibilité pour tous, notamment les personnes à mobilité réduite, transversale à toutes ses actions. Cette année, Bruxelles a connu une hausse sensible de sa fréquentation sur le plan du tourisme de loisirs. Cela nous prouve que nous avons eu raison d'insister sur ce segment. C'est donc dans cette voie que le gouvernement poursuivra son action.

Des études permettant de mesurer les indicateurs sont mises en place afin d'avoir une meilleure connaissance statistique du secteur. En 2010 ont été réalisées :

- une première étude pour connaître la clientèle des chambres d'hôtes en collaboration avec Bed in Brussels ;
- une étude sur la labellisation environnementale du secteur de l'hébergement touristique en Région bruxelloise avec l'IGEAT-ULB-IGEAT ;
- une grande étude qualitative sur le profil des touristes avec l'Observatoire bruxellois du tourisme.

Ces instruments d'accompagnement et de mesure de résultats sont une des clefs importantes pour la réussite du projet. La mise en place d'une veille qualitative de la destination Bruxelles au sein de Bruxelles International Tourisme et Congrès (BITC) est également un outil qui devra donner ses premiers résultats en 2010-2011.

Afin de renforcer le positionnement de Bruxelles comme capitale de 500 millions de citoyens européens, un parcours promenade qui relie le centre historique au quartier européen a été développé à l'occasion de la présidence belge. Cette démarche sera encore encouragée pour que chaque visiteur trouve dans la ville une trace de sa propre histoire au sein de l'Europe. Cette logique sera également prolongée dans une réflexion sur la signalisation touristique au cours de l'année à venir.

Une grande campagne d'affichage dans les gares TGV a été réalisée avec l'Office de promotion du tourisme (OPT) sur le thème "Bruxelles, capitale du train à grande vitesse". Cette campagne sera prolongée dans le temps. Enfin, en matière de tourisme des jeunes, un partenariat public/privé sera mis en place pour la construction d'une nouvelle auberge de jeunesse à Bruxelles. Un site sera choisi pour sa construction en 2011.

Après un an de préparation et des rencontres diverses, le programme d'action pour l'année à thème "2012, année de la gastronomie" sera présenté dans les jours à venir. Cette année de la gastronomie devra privilégier des actions mesurables à long terme et s'inscrire dans une politique transversale avec la Région.

Le nouveau contrat de gestion de l'OPT annoncé l'année dernière et la signature d'une nouvelle convention de partenariat entre l'OPT et le BITC se concrétiseront en 2011.

En matière de relations internationales, fin 2010 aura lieu la nouvelle commission mixte permanente pour la Hongrie, pays avec lequel les relations avec la Commission communautaire française ont été officialisées via la signature du protocole d'adhésion à l'accord de coopération.

En 2011, un nouveau programme de travail sera défini pour le Bénin, le Congo, la Pologne, la Roumanie et la Tunisie. A l'heure actuelle, un processus de sensibilisation aux relations internationales pour les secteurs associatifs agréés par la Commission communautaire française est en cours de réalisation afin de développer de nouveaux partenariats à valoriser dans le cadre des accords bilatéraux.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, au début de mon intervention, je comparais la Commission communautaire française à un moteur. Je pense qu'il faudrait plutôt parler de prototype.

Certes, l'emploi a pu être sauvegardé et les politiques maintenues mais malgré un manque évident de carburant, nous n'avons pas fait du sur place. L'administration, les cabinets et les associations ont tous contribué à mener à bien de nombreux dossiers.

L'enthousiasme des gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Communauté française et de la Région wallonne à travailler avec nous en synergie nous a certainement poussés à lancer malgré tout de nombreux chantiers qui porteront leurs fruits durant l'année qui vient et les suivantes. Il y a là une énergie que j'espère alternative car la créativité dont mes collègues et moi-même avons fait preuve au cours de cette année nous a permis d'insuffler une dynamique nouvelle, basée sur la coopération, la concertation et le découplage.

Cet exercice un peu long, mais important, de passage en revue de ce que le gouvernement a accompli en 2010 et prévoit d'accomplir en 2011 permet à chacun de se rendre compte que l'entité que j'ai le plaisir de présider n'a pas baissé les bras et a réagi à la conjoncture économique, avec réalisme, mais surtout avec volontarisme. Le chemin parcouru en une année est considérable et permet de travailler de manière concrète, dans des conditions peu évidentes.

Dans le contexte belge actuel, le Gouvernement de la Commission communautaire française, un des plus petits gouvernements du pays, s'est concentré principalement sur un objectif, à savoir travailler dans l'intérêt des citoyens pour lesquels il mène ses politiques. Nous avons consacré le moins de temps possible aux palabres, aux plaintes sur ce que d'autres devraient faire à notre place, sur ce qui pourrait se faire si les choses étaient organisées autrement, etc. Nous avons travaillé avec le réalisme de nos chiffres, l'ambition de nos entreprises concrètes et l'enthousiasme des femmes et des hommes qui travaillent dans les administrations, les associations ou les institutions qui dépendent d'une manière ou d'une autre de la Commission communautaire française.

Cela ne fait pas la plupart du temps les gros titres de la presse quotidienne nationale ni même régionale mais c'est extrêmement concret pour la très grosse majorité des Bruxellois, en particulier celles et ceux qui en ont le plus besoin. C'est ce qui nous importe le plus.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- S'il y a un manque de carburant, il y a bien une énergie renouvelable d'une année à l'autre. Je vous en remercie.

DISCUSSION SUR LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Mme la Présidente.- J'ouvre la discussion sur la déclaration de politique générale du gouvernement.

Puisque le ministre-président a eu l'amabilité de transmettre le texte de son discours la veille, le Bureau élargi a décidé que nous pouvions passer sans transition aux prises de parole.

J'en rappelle les temps de parole :

- 30 minutes par groupe politique avec deux orateurs mandatés ;
- 10 minutes pour les autres orateurs.

La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- La Région de Bruxelles-Capitale a un peu plus de vingt ans, l'âge que l'on dit être celui de la maturité et des possibilités. Et pourtant, aujourd'hui, alors que la négociation fédérale est, certes, en panne, mais bien posée sur les rails d'une inéluctable réforme de l'Etat, votre déclaration de politique générale élude un élément capital qui est l'opportunité d'un débat intra-bruxellois francophone sur les aspirations et le devenir de notre institution.

Je me range à ce propos à l'avis de votre homologue Rudy Demotte qui, réalisant de temps à autre que la Communauté française couvre aussi nos communes, a reconnu : *"Je pense que c'est aux Bruxellois eux-mêmes à assumer leurs choix et à les déterminer. Je constate que souvent, c'est de l'extérieur de Bruxelles que l'on dit 'ceci ou cela serait bien pour les Bruxellois' "*.

Certes, ce n'est pas le Gouvernement ni même notre Parlement qui décideront du futur de la Belgique fédérale et de la place de Bruxelles. Toutefois, il est regrettable qu'une discussion ouverte sans tabous, ni thèmes exclusifs, ni surenchères inutiles, ne puisse pas être organisée sur les enjeux régionaux. Si l'on peut accepter que seuls les représentants des majorités des niveaux bruxellois et wallon soient invités aux réunions de négociations fédérales, que les membres de l'Olivier ne prennent même pas la peine de consulter tous les Bruxellois relève d'une confiscation du débat.

Cela l'est plus encore quand on parle d'union face à l'adversité ! Je le dis avec d'autant plus de force et de conviction que nos concitoyens ne le comprennent pas. Cette image des Bruxellois francophones attentistes ne contribue pas à nous faire respecter par les autres entités politiques. Elle ne favorise certainement pas plus l'émergence de synergies porteuses et d'une solidarité réelle entre les francophones. Tous ici, nous défendons les compétences de la Commission communautaire française. Mais quel est le futur de cette institution ? Dans ce Parlement, la question n'est jamais posée.

Je voudrais aborder maintenant le chapitre difficile des moyens budgétaires. Où est donc le fameux refinancement structurel partiel dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à de nombreuses reprises ? Où est l'expression de la solidarité face à l'extrême limite de nos possibilités de trésorerie ? Quelles sont les réponses obtenues auprès de vos homologues de la Communauté française et de la Région wallonne quant à notre sort ? Nous connaissons malheureusement le risque permanent de faillite de la Commission communautaire française depuis des années, mais qu'en est-il des pistes de solution ? Sur ce point encore, votre déclaration est vide de substance !

Bien sûr, je vous ai écouté nous confirmer ce que nous

savons déjà, à savoir l'octroi de 500.000 euros de la Région pour financer une partie du Plan Langues et 1 million d'euros en provenance de la Communauté française et de la Région wallonne au bénéfice du secteur non marchand. Nous pouvons nous réjouir de ces interventions ponctuelles mais les problèmes de fond demeurent immenses et urgents. L'année dernière, vous aviez obtenu à l'arraché une aide ponctuelle de 12,5 millions d'euros pour maintenir le navire au-dessus de la ligne de flottaison. Cette bouée de sauvetage n'a cependant pas empêché le gouvernement de devoir comprimer encore un peu plus la plupart de ses dépenses. Qu'allez-vous faire cette année, sans mesures structurelles et durables ? Tirer à la courte paille les programmes et leur poursuite ?

Je vous ai écouté attentivement, et pourtant je n'ai rien entendu qui augure d'une lueur d'espoir pour l'ajustement budgétaire 2010 et l'initial 2011.

Je n'ai pas vu une ligne sur des collaborations francophones permettant de dégager des marges bénéficiaires, pas un mot sur des économies d'échelle au profit de nouveaux projets, pas un paragraphe sur les formules de financement alternatif, pas un chapitre sur le décloisonnement des budgets et sur les coopérations ciblées avec la Région.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je m'interroge sur l'utilité de vous communiquer préalablement le texte de ma déclaration si vous remettez systématiquement en question son contenu. Les synergies avec la Communauté française et avec la Région bruxelloise y sont en effet omniprésentes.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Il ne s'agit pas de synergies fondamentales.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Dites-moi quelles sont ces synergies fondamentales ? Les écoles, la santé, les politiques sociales ...

Mme Françoise Schepmans (MR).- La Commission communautaire française devrait être le moteur de ces politiques pour Bruxelles notamment dans le domaine de l'enseignement. Vous y reviendrez certainement, mais ce gouvernement manque totalement d'ambition. Je reconnais que ses moyens sont très limités mais je ne crois vraiment pas, comme vous le prétendez, que la Commission communautaire française permettra de faire face au boom démographique à Bruxelles. Restons réalistes !

Vous avez aussi évoqué la réforme de la comptabilité publique qui sera mise en oeuvre en 2011 après un appel d'offres, si tout va bien. Vous avez encore parlé, toujours pour 2011, de la centralisation de la trésorerie de Bruxelles Formation. Ces mesures n'auraient-elles vraiment pas pu être prises dès le début de la législature ?

Chaque jour, vous prenez davantage de distance avec votre discours de l'an dernier, appelant à faire preuve de réalisme mais aussi d'anticipation et de prospective. En réalité, il y a plus de six années que l'Olivier est au pouvoir et, comme l'avait très justement rappelé Didier Gosuin en juillet dernier, vous devriez être en vitesse de croisière malgré un petit jeu de chaises musicales. Or, ce n'est nullement le cas puisque la question des moyens qui est le chantier prioritaire de notre institution est toujours en jachère.

La Région de Bruxelles-Capitale mérite bien sûr un juste refinancement et les politiques de la Commission communautaire française doivent bien entendu être alimentées avec des deniers complémentaires. Mais avons-nous seulement pris nos responsabilités ?

Je constate du reste qu'il a été plus aisé de définir en son temps un périmètre de compétences qui se chiffre en milliards, plutôt que de conclure un accord intra-francophone sur une poignée de millions au profit de notre institution. Je vous rappelle que les groupes MR ont déposé sur la table des différentes assemblées francophones des projets de

modification de la clé de répartition dite "77%-23%". Nous n'attendons que le soutien des coalitions de l'Olivier pour que cette clé passe à "75%-25%".

Ne qualifiez pas mon propos de manichéen car je ne pense pas que tout soit négatif ni même que rien n'a été fait à la Commission communautaire française. Au contraire, je concède que vous avez donné le coup de barre nécessaire pour maintenir jusqu'à présent le navire à flot, à défaut de le faire progresser.

Mais ce deuxième programme de la législature est quasiment identique au précédent. Il n'y a ni motivations, ni avancées décisives. Vous rétorquerez que des projets sont en cours en matière de gastronomie, de "slow food", etc. Eu égard aux difficultés que nous connaissons, je considère que ces réponses ne sont pas adaptées à l'urgence des besoins.

Permettez-moi un rappel. Près de 30% des bébés naissent au sein d'un ménage qui ne tire pas ses revenus du travail. Plus de 25% des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté. Il est important de le rappeler.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vos propos sont méprisants. Nous sommes évidemment conscients de ces chiffres.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je ne suis nullement méprisante.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vous l'êtes pourtant et votre discours est ridicule. Vous ne tenez pas compte du travail accompli et vous réduisez tout à des lieux communs. C'est incroyable !

Mme Françoise Schepmans (MR).- Nous avons reçu le texte de la majorité hier à 18 heures ! Trouvez-vous cela normal ? Nous aurions pu demander une interruption de séance afin de pouvoir répondre.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Cela ne pose pas de problème.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mais ce n'est pas ce qui a été décidé et vous me laisserez la liberté de m'exprimer. Nous nous passerons volontiers de vos commentaires.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Cessez alors de vous montrer méprisante. Vous n'avez pas à l'être.

Mme la Présidente.- Monsieur le Ministre-Président, laissez Mme Schepmans s'exprimer.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Nous avons le sentiment que vous passez à côté des priorités.

Je sais que les moyens sont limités et que vous ne pouvez pas lancer de grandes politiques mais quand vous dites que vous êtes un moteur parce que vous allez construire des écoles à Bruxelles, vous devriez faire preuve de plus de modestie !

-M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- En quoi était-ce prétentieux ?

Mme Françoise Schepmans (MR).- Dans la manière avec laquelle vous allez régler les problèmes de pauvreté et d'accueil. Il faut que vos arguments soient sérieux.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Je souhaite rappeler toutes les difficultés que nous connaissons à Bruxelles. Elles ont peut-être été plus vite prises en considération à la Région qu'à la Communauté française et peut-être aurait-il fallu tirer la sonnette d'alarme ?

Vous avez dit que 5.000 places devaient être créées dans l'enseignement secondaire dans les cinq ans et qu'il y a environ 35.000 migrants qui s'installent chaque année dans nos communes. C'est donc notre Région qui

proportionnellement en accueille le plus grand nombre.

Faut-il rappeler que les effets du boom démographique accentuent chaque jour un peu plus les maux bruxellois ?

Face à cette situation, où en sont les activités et les mesures fortes issues des conférences interministérielles "Formation-Emploi-Enseignement" et "Social-Santé" évoquées dans la déclaration de politique générale ? Où en est le développement programmé et coordonné des services sociaux sur le territoire bruxellois ? Quels sont les protocoles d'accord qui ont été définis ?

Je n'oserais pas dire "nulle part" ! En effet, il est vrai que le 14 octobre a été enfin créée ladite conférence "Social - Santé" annoncée depuis le début de cette législature. Il aura donc fallu attendre plus d'un an pour lancer l'une des deux plates-formes de concertation entre les niveaux de pouvoir. Un an, alors que les besoins liés au boom démographique explosent !

Vous parlez du rôle moteur de la Commission communautaire française mais j'ai plutôt le sentiment qu'il s'agit d'un modèle à deux temps, un peu poussif.

S'il est un autre registre emblématique où la caravane du gouvernement se fait attendre, c'est bien celui de l'alliance emploi-environnement, le bras armé contre notre chômage structurel, le moteur de la relance économique.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- L'avantage avec les caravanes, c'est que lorsque les chiens aboient, elles continuent de passer.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Ce programme ne bénéficie toujours ni du fameux plan stratégique de formation prévu en 2010 par l'accord de majorité dans le sillage du contrat de gestion de Bruxelles Formation et déjà reporté en 2011, ni même de moyens pour soutenir le développement des filières vertes et l'accompagnement des jeunes issus du contrat de projet professionnel (CPP), et faire face à l'accroissement du nombre de stagiaires.

Je n'invente rien, puisque le texte de votre déclaration me paraît sans équivoque. Je n'ai qu'à le lire : *"Les défis sont grands pour Bruxelles-Formation et des initiatives porteuses sont prêtes à démarrer dès 2011, à condition qu'un juste financement leur soit alloué."* Hormis le budget complémentaire de 500.000 euros pour les cours de langues, il n'y a pas grand-chose sur la table. Je fais miennes les inquiétudes du ministre Emir Kir lorsqu'il affirme dans la presse que les filières de formation sont actuellement saturées et qu'elles ont atteint leur limites de fonctionnement dans le cadre de leurs enveloppes budgétaires.

Il y a eu l'annonce - peut-être un peu précipitée - dans les médias d'un accord portant sur quatre millions d'euros entre le ministre de la Formation professionnelle et son homologue de l'Emploi. Pouvez-vous confirmer cette information ? Si c'est le cas, nous nous en réjouissons. C'est un élément positif même si nous savons que ces quatre millions ne suffiront évidemment pas à former complémentirement ou non tous les jeunes qui sortent de l'enseignement.

Entre la formation et l'enseignement, il n'y a qu'un trait. Je pourrais citer le plan stratégique de développement annoncé lui aussi pour cette année mais dont nous n'avons toujours pas vu la couleur.

Point de fumée blanche non plus pour le soutien à l'organisation des Etats généraux et au plan bruxellois 2010-2020 de l'enfance et de la jeunesse. Cela a été également présenté dans votre déclaration de politique générale. Il est vrai qu'en termes de coordination pour un accueil scolaire de qualité, l'apprentissage des langues et le soutien aux élèves primo-arrivants, nous avons du temps devant nous. Vous nous avez cependant annoncé qu'il y aurait notamment un décret en la matière.

Je pourrais encore aborder le plan de modernisation de l'administration ou encore l'absence d'un parcours structuré pour les migrants mais je m'en voudrais d'être trop longue avec une liste de vos inachevés !

Notez, Monsieur le Ministre-Président, que les regrets sont assez larges notamment parce qu'à l'absence de solutions financières s'ajoute aussi le manque d'ambitions pour notre institution. J'en veux pour preuve le dossier du centre de formation des élites sportives de la Communauté française.

Il y a plusieurs mois, j'avais interrogé votre collègue, M. Emir Kir, sur la nécessité d'impliquer la Commission communautaire française dans ce dossier. Or, j'apprends de la bouche du ministre des Sports de la Communauté française que j'ai interpellé à ce sujet que si Charleroi, Liège ou encore la Province du Brabant wallon se sont déjà manifestées pour défendre un dossier, la Commission communautaire française, elle, n'a rien fait... alors que le ministre Kir s'y était engagé !

(Rumeurs)

Ce ne sont pas les communes qui engagent, c'est la Commission communautaire française qui a les moyens de le faire. Vous deviez être porteur du projet, Monsieur le Ministre, et c'est ce que vous aviez d'ailleurs dit en commission : *"Je porterai le projet du centre de formation pour élites sportives. Je prendrai les contacts nécessaires."* Or, nous n'avons rien vu, ce que je déplore. Vous ne vous rappelez pas avoir tenu ces propos ? J'ai ici le compte rendu des travaux que je peux vous relire.

Manquerions-nous à ce point d'atouts notamment en termes d'image internationale mais aussi d'hôpitaux universitaires pour la recherche médicale sportive, pour ne pas fédérer les acteurs publics et privés autour d'un projet bruxellois ? A notre sens, c'est à la Commission communautaire française de le faire et vous vous y étiez d'ailleurs engagé.

A tout le moins, n'aurions-nous pu proposer notre expertise en ce qui concerne le cadastre des infrastructures sportives à Bruxelles ? En tout cas, il semble qu'aucun message ne soit parvenu à la Communauté française. Que certains ne nous prennent pas au sérieux après ce genre de situation et essaient de nous marginaliser dans d'autres hémicycles est regrettable.

Evidemment, nous ne faisons déjà pas partie d'autres projets francophones à l'instar de la fusion des médiateurs de la Région wallonne et de la Communauté française alors un dossier manqué de plus ou un de moins, au point où nous en sommes... Bref, "business as usual" pour la Commission communautaire française.

Mesdames et Messieurs de "l'Olivier", Monsieur le Ministre-président, Mesdames et Messieurs les Ministres, on juge le maçon au pied du mur, dit l'adage. Nous sommes déjà engagés dans la deuxième année de législature ! Osez le sursaut plutôt que le confort de l'immobilisme, osez une vraie stratégie plutôt que le recyclage des annonces, Bruxelles mérite tellement mieux !

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Vous commencez votre déclaration par le constat que nous venons de passer le cap d'une année particulièrement difficile. Mais n'est-ce pas le cas chaque année et ce, depuis maintenant trop longtemps ?

Et pourtant, nous tenons le coup. L'institution se maintient. Soyons optimistes mais surtout soyons réalistes. C'est au nom de l'importance des missions que la Commission communautaire française exerce que nous devons défendre notre institution. Les services qu'elle offre sont de grande qualité et les associations qu'elle subsidie accomplissent un

travail remarquable, il faut les soutenir. Les défis que la Commission communautaire française doit relever ne sont pas liés à l'institution elle-même mais à la situation sociale et sanitaire de nombreux Bruxellois francophones. Or, cette situation se précarise et en ces temps de crise il est clair que les besoins iront en croissant.

Défendre notre institution, c'est donc veiller à ce qu'elle soit dotée d'un budget qui tienne la route. Il est évident que la confection d'un budget Commission communautaire française est un exercice périlleux et, dans ce cadre, une utilisation rationnelle du peu de moyens dont nous disposons est la seule issue. Mais combien de temps cela peut-il encore durer ?

Nous ne perdons pas espoir de voir se dégager, lors des négociations institutionnelles, des pistes structurelles de refinancement pour notre entité fédérée. Heureusement, nous avons pu compter sur la solidarité Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, depuis les accords de la Saint-Quentin de 1993, la Commission communautaire française constitue un instrument de solidarité financière intrafrancophone.

Aujourd'hui, cette solidarité s'exprime via un transfert de 12,5 millions d'euros qui nous seront octroyés par la Communauté française. Nous nous interrogeons toujours quant au caractère récurrent ou non récurrent de ce montant.

Rappelons que l'accord politique conclu en début de législature par les présidents des partis constituant la majorité dans les trois institutions francophones établit que la solidarité francophone doit contribuer à réduire le déficit structurel de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, nous pensons que ce transfert doit se faire via le dispositif décréto. En effet, je l'ai déjà dit, il est plus facile de mettre fin au caractère récurrent d'un transfert par la modification d'un règlement ou d'un arrêté plutôt que d'y mettre fin en modifiant le décret. Mais qui plus est, lorsque la Commission communautaire française fonctionne en matière culturelle sur une base réglementaire, elle le fait sous tutelle de la Communauté française, ce qui n'est pas le cas lorsqu'elle fonctionne en tant qu'entité à laquelle la Communauté française a transféré des compétences décrétoles. Ce n'est pas un détail.

Rien n'empêche théoriquement que l'autorité de tutelle exige, dans le cadre de sa tutelle, que les montants attribués par arrêté soient affectés à des dépenses culturelles à l'exclusion de toute autre. Il est vrai qu'il n'y a pas d'étanchéité au sein du budget de la Commission communautaire française entre les budgets décréto et les budgets réglementaires. Il est également exact que jusqu'à présent c'est le budget décréto qui a financé le budget réglementaire et pas le contraire.

Techniquement, cela ne pose pas de problème puisque le budget décréto et l'exercice des compétences décrétoles ne sont pas soumis à tutelle. Le jour où le gouvernement devra faire l'inverse, un problème pourrait se poser dont l'issue dépendra de l'attitude de l'autorité de tutelle, à savoir la Communauté française. Un décret serait certainement plus en mesure d'assurer la pérennité du financement.

Dans le cas actuel de nos finances, il est évident que nous devons également chercher des solutions en interne. Nous saluons donc la volonté du gouvernement de travailler aux fins de mieux gérer ses deniers.

Cependant, vos exemples me laissent perplexe. La centralisation des trésoreries semble être la nouvelle solution à bien des problèmes. Seulement, je vous rappelle que la trésorerie de Bruxelles Formation ne constitue pas un petit bas de laine sur lequel il est permis de se reposer. Cette trésorerie est indispensable pour préfinancer le FSE. Ce dernier ne finance jamais à 100% et liquide souvent avec énormément de retard.

Nous notons tout de même que vous veillez à améliorer la gestion des trésoreries via la mise en place d'un système

transitoire de plans de liquidation et de planning. Cela ne peut être que positif. Cette mesure était d'ailleurs annoncée depuis 2005.

J'en viens à un autre exemple. Comment pouvez-vous affirmer que travailler seul à cette réforme correspond à une meilleure gestion des deniers publics ? Je vous le dis année après année. Les entités francophones sont interdépendantes et s'échangent entre elles des flux financiers importants. Le budget réglementaire de la Commission communautaire française est sous tutelle de la Communauté française. Il est donc logique que les structures budgétaires utilisées soient compatibles.

C'est à ce titre que la Commission communautaire française doit être associée à cette réforme pour des raisons pratiques de clarté et d'homogénéité. Le même constat vaut également pour le budget décréto. Pourquoi la logique d'homogénéité qui a prévalu en 1994 n'est-elle pas suivie aujourd'hui ?

Je continue de penser qu'avancer seul est une erreur. Si nous ne créons pas des outils budgétaires aux formes identiques, les analyses comparatives ou évolutives des budgets de nos institutions francophones ne seront plus possibles. Cela s'illustre une nouvelle fois par le transfert de 12.500.000 euros de la Communauté française au profit de la Commission communautaire française.

Au vu de la situation budgétaire toujours chaotique de la Commission communautaire française, concertation, coordination et synergies entre les différents niveaux de pouvoir sont effectivement les maîtres-mots pour mener à bien les politiques de la Commission communautaire française. Le groupe PS soutient cette orientation de concertation de politiques transversales et coordonnées avec tous les niveaux institutionnels.

Cette coordination des politiques nous est demandée par les acteurs de terrain dans les nombreuses auditions opérées à l'occasion de l'examen des décrets "santé mentale" et "toxicomanie", comme du débat sur le décret "ambulatoire". Tous les secteurs subventionnés réclament cette politique.

Une des bonnes illustrations de cet esprit de concertation est le projet de création d'un centre socio-sanitaire global, lequel répond aussi à une demande de terrain. Ce type de centre existe déjà dans d'autres pays, tel que le Canada où se pratique une politique social-santé globale qui rend bien des services à la population.

Cependant, relier ce projet à la réforme du secteur de la santé mentale initiée par l'Etat fédéral n'est pas clair. Comme je le disais hier à l'occasion de la déclaration de la Commission communautaire commune, la réforme du secteur de la santé mentale fédérale concerne des projets dits "article 107", faisant référence à l'article 107 de la loi sur les hôpitaux. Cette réforme prévoit de construire des réseaux de soins sur la base de conventions entre l'ambulatoire et l'hospitalier.

Pouvez-vous m'expliquer comment vous concilierez ce projet de centre socio-sanitaire global et la réforme fédérale, surtout compte tenu du déficit de lits psychiatriques hospitaliers en Région de Bruxelles-Capitale, ce qui ne concerne pas la Commission communautaire française en principe ?

Une autre matière où les efforts de concertation prouvent toute leur importance, c'est la formation. En effet, les montants en provenance de la Région sont salutaires, tant les besoins de ce secteur sont importants. Inutile de rappeler le taux de chômage fort préoccupant que nous connaissons à Bruxelles. Il dépasse aujourd'hui les 20% de notre population active et ce, malgré les efforts importants déployés par le Gouvernement régional et par le Gouvernement de la Commission communautaire française.

Le boom démographique que connaît Bruxelles explique bien sûr ce taux élevé. Aujourd'hui, selon les statistiques du SPF Economie, le marché de l'emploi doit absorber dans nos

frontières régionales 750 actifs supplémentaires chaque mois, soit 25 par jour. Cette situation n'est pas appelée à s'infléchir au vu des prévisions du Bureau du Plan. Voilà donc un premier défi majeur pour nous à court et moyen terme.

Le second défi à pointer est la formation professionnelle. On sait en effet à quel point les emplois proposés à Bruxelles ont des exigences de qualification importante. Le faible niveau de qualification de nos demandeurs d'emploi est un handicap pour diminuer le taux de chômage que nous connaissons dans notre Région.

La formation est essentielle. Les statistiques montrent à quel point un jeune adéquatement formé à l'emploi - que ce soit par des connaissances techniques ou linguistiques accrues - augmente très sensiblement ses chances de décrocher son premier emploi. Notre opérateur public de formation - Bruxelles Formation - doit donc être correctement financé.

Le groupe PS salue les promesses de concrétiser en 2011 l'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région afin de renforcer les synergies entre Bruxelles Formation et Actiris. Nous croyons fermement en les capacités de nos opérateurs publics - nous insistons sur le caractère public de nos opérateurs de formations - pour déployer des formations que vous appelez "proches de l'emploi" notamment au travers du plan Langues 2011 qui vient de se concrétiser.

Bien entendu, le CPP et l'accompagnement systématique des jeunes sans emploi, devenu obligatoire depuis la fin juin 2010, nécessitent des moyens importants. Nous soutenons donc le gouvernement dans sa demande de refinancement rapide du secteur de la formation professionnelle, de Bruxelles Formation et de ses partenaires.

Soit dit en passant, Actiris ferait bien de traiter ses partenaires en tant que tels et pas en sous-traitants franchisés comme c'est trop souvent le cas.

Par ailleurs, nous partageons les ambitions du pacte de croissance urbaine durable, dont la mise sur les rails durant l'année écoulée est réelle à tel point qu'une finalisation avant la fin de l'exercice peut être envisagée. Cela permettra l'adoption et la réalisation rapide de mesures opérationnelles par domaine. Ce pacte constitue également l'un des grands axes de notre action qui permet une politique commune à la Commission communautaire française et à la Région.

L'alliance emploi-économie-environnement, l'un des secteurs du pacte de croissance urbaine durable, a lancé un premier chantier centré sur la construction durable. Comme nous l'avons souligné en séance plénière du Parlement régional, nous croyons sincèrement en la mise en place de formations publiques spécifiques aux nouveaux métiers porteurs d'emploi que sont les métiers dits verts, formations que nous souhaitons pratiques et qualifiantes.

Gageons que les premières mesures concrètes de formation de l'alliance puissent être rapidement mises en oeuvre tant les potentialités sont grandes. Veillons aussi, tout en garantissant la qualité de ces formations, à ne pas les réserver à un nombre trop limité de travailleurs par des exigences trop élevées de prérequis.

Formations intéressantes également dans le secteur des personnes handicapées puisque deux types de formations sont prévus pour les aides familiales et pour les services accueillant des personnes lourdement handicapées. De telles formations revêtent une importance particulière pour les aides familiales, quotidiennement confrontées à tant de situations difficiles à gérer. Cependant, cette formation devrait également être prévue pour les aides ménagères, confrontées aux mêmes situations et encore moins bien préparées à les gérer.

Toujours dans le domaine de la politique en faveur des personnes handicapées, nous venons de voter en commission des Affaires sociales le nouveau décret "infrastructures". Il

sera sans doute voté la semaine prochaine en séance plénière. Nous pouvons nous réjouir de l'avancement enregistré dans ce domaine et des nouvelles possibilités de financement alternatif que permet ce nouveau décret. Cependant, nous restons dubitatifs quant aux possibilités financières de la Commission communautaire française comme des promoteurs de répondre aux exigences énergétiques.

A cet égard, nous aurions également préféré une réelle évaluation de l'offre et des besoins et à la suite d'une telle évaluation une programmation telle que prévue dans le programme gouvernemental 2009. Il est vrai que l'Observatoire nous donne des indications et pilote nombre d'études réalisées par des associations. Cependant, de telles études, souvent très intéressantes, sont partielles et ne recouvrent pas la totalité du champ de recherche que requiert une évaluation exhaustive. Devant la détresse des personnes handicapées et de leurs proches, un beau décret généreux qui ne serait pas vraiment appliqué, faute de moyens financiers, serait une imposture inadmissible.

Quant au futur décret "inclusion", nous aurions préféré disposer également de la note d'intention que la ministre a présentée au secteur pour que nous puissions avoir une vue d'ensemble de ces deux décrets, l'un complétant l'autre. Mais sans doute nous donnerez-vous satisfaction dans votre réponse, Monsieur le Ministre. Selon nous, la politique d'inclusion est cruciale, raison pour laquelle Mme El Yousfi développera ce volet dans son intervention.

En matière de sport, le groupe PS, fidèle à l'accord de législature, défendra toujours une politique sportive accessible à tous donc moins dirigée vers le sport de haut niveau. Nous savons le gouvernement sensible à la question et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Vous annoncez que l'année 2011 sera celle de l'élaboration du plan culturel pour Bruxelles. Si les observations du Réseau des Arts de Bruxelles présentées en mars dernier peuvent servir de base utile à notre réflexion, il ne s'agit selon nous que d'un point de vue parmi d'autres. Nous défendons en effet l'audition de l'ensemble du secteur culturel au sens le plus large, soutenu par la Commission communautaire française. Telle est la volonté de la commission de notre Parlement qui se lance dans de multiples auditions couvrant plus largement le spectre culturel francophone à Bruxelles.

Et même si on nous traite de fayots, nous ne manquerons pas de saluer le volet prévention du ministre Kir en matière de mariage forcé. Belle avancée, Monsieur le Ministre, en matière de protection des droits des personnes, hommes et femmes, et pour l'évolution des mentalités !

En conclusion, j'aime à rappeler que notre institution est francophone mais qu'elle reste en même temps ouverte car ses services accueillent tous les habitants d'où qu'ils viennent et quels que soient leur langue maternelle, leur nationalité, leur âge, leur sexe, leur condition sociale, leur religion, leurs convictions philosophiques, etc.

Qu'il s'agisse d'avoir accès à une formation, à un spectacle ou même d'obtenir la pilule du lendemain, ces services de proximité doivent pouvoir être offerts aux citoyens dans leur langue. Il nous paraît cependant essentiel de maintenir une institution qui puisse tenir compte de l'appartenance à la culture française et qui ait les moyens de la valoriser.

La Commission communautaire française a hérité de compétences dans les matières personnalisables de l'Enseignement et de la Culture qui par définition touchent à la vie des personnes et à leur relation avec les services publics qui les concernent. On ne peut imaginer que ces services soient demain soumis à la contrainte du bilinguisme ou que les responsables flamands puissent imposer leur droit de veto dans leur organisation.

C'est pourquoi nous maintenons que la réponse structurelle est à trouver dans le cadre d'une réflexion institutionnelle globale qui devra être menée à l'échelle fédérale mais sans pour autant autoriser la gestion fédérale ou la cogestion par les deux grandes Communautés politiques qui partout ailleurs dans le pays sont gérées de façon autonome.

L'autre solution qui consiste à interdire le financement régional des compétences de la Commission communautaire française et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie n'est donc pas acceptable non plus. Cette proposition de la NVA est d'autant plus étrange que les flux financiers entre recettes régionales et dépenses communautaires relèvent de la bonne gouvernance quand ils se pratiquent en Flandre. Pourquoi ne serait-ce pas le cas à Bruxelles ?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Il ne faut pas être grand, connu et riche pour être influent. Ce n'est pas de vous dont je parle, Monsieur le Ministre-Président, mais de la Commission communautaire française.

C'est au fond un peu ce que vous nous dites en mettant l'accent sur le rôle et la place que la Commission communautaire française a prise pour redynamiser l'espace intrafrancophone ou pour stimuler des concertations intrabruelloise. A défaut d'avoir de l'argent, le Gouvernement de la Commission communautaire française a au moins des idées pour mettre de l'huile dans les rouages.

Vous le dites vous-même quand vous affirmez mettre de l'huile dans le moteur. Il s'agit ici d'un moteur à basse consommation mais, me semble-t-il, à haut rendement, les choses étant ce qu'elles sont.

L'année dernière, nous avons beaucoup parlé de bateau en détresse. Or, le bateau est toujours à flot et muni d'une boussole. Autrement dit, le gouvernement, au lieu de se crispier sur les graves difficultés financières de la Commission communautaire française en s'enfermant dans sa niche, a été voir ailleurs pas seulement pour tenter de décrocher des budgets complémentaires mais aussi pour trouver de nouvelles logiques de travail pour faire des alliances. Sortir des chemins balisés, chercher tous azimuts plus de coopérations, croiser les politiques, c'est aussi une bonne manière d'anticiper, de tracer une voie dans le brouillard institutionnel du moment.

Evidemment, l'imagination et le volontarisme ont leurs limites. Sans refinancement des entités bruxelloises, nous ne pourrions relever ni les défis du boom démographique en pleine crise économique, ni ceux de la dualisation socio-spatiale. Nous ne pouvons donc que soutenir le positionnement que vous avez adopté dans le cadre des discussions institutionnelles auxquelles vous avez pu participer.

En attendant, les éléments que vous nous présentez en avant-goût du débat budgétaire à venir me semblent plutôt rassurants. On y voit en tout cas que la solidarité n'est pas une formule creuse, car elle s'est traduite dans les budgets :

- solidarité de la Région pour une partie du plan Langues, à hauteur de 500.000 euros,
- solidarité de la Communauté française et de la Région wallonne avec le million d'euros alloué au secteur non marchand, outre les 12,5 millions d'euros de la Communauté française annoncés il y a un an déjà.

A propos du secteur non marchand, nous apprécions que les futurs accords intersectoriels se construisent avec la volonté de rapprocher les statuts des travailleurs des différentes entités. Dans cet esprit, il faudra aussi avancer avec la Région sur le différentiel pour les travailleurs d'associations dites d'initiative et les travailleurs ACS.

S'agissant des budgets à venir et de solidarité, nous tenons à saluer le formidable effort de la Communauté française pour les écoles bruxelloises qui vont pouvoir accueillir, à travers ces moyens supplémentaires et totalement inespérés il y a encore quelques mois, 5.643 nouveaux élèves. Cela représente, selon les calculs de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), soit 5,64 écoles secondaires, soit 18,81 écoles primaires, soit 28,22 écoles maternelles. J'ignore comment on fait des parts d'école, mais il en va ainsi des statistiques !

Ceci dit, ce n'est pas rien. Ce sont des moyens qui s'ajoutent aux moyens classiques des bâtiments scolaires qui seront désormais, grâce au mécanisme financier adopté, entièrement préservés, y compris les budgets spécifiquement dédiés aux travaux urgents. Ce n'est pas rien mais cela ne rencontre pas tous les besoins qui ne sont d'ailleurs pas seulement des problèmes de briques. Mais c'est là un autre débat, crucial s'il en est.

A ce propos, vous parlez dans votre déclaration de politique générale d'une alliance nationale pour l'éducation et la jeunesse.

Cette alliance a toute sa raison d'être. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet ?

Mon groupe se réjouit du fait que la Commission communautaire française ait pu compter sur des plaideurs convaincants et du fait que le Gouvernement de la Communauté française prenne en compte aujourd'hui beaucoup plus qu'hier les réalités de notre Région. Au petit jeu des comparaisons entre projets annoncés et engagements tenus, je me dis que vous avez été prudent dans votre déclaration de l'année dernière, parce que le taux des engagements tenus est plutôt bon.

(Rumeurs)

Il s'agissait surtout d'engagements à développer des procédures et une méthode de travail, étape indispensable pour aboutir à des résultats.

En ce qui concerne la formation professionnelle, le groupe Ecolo a dit à de nombreuses reprises qu'il ne faut pas confondre accompagnement à l'emploi et accompagnement à la sanction ! La mise en place d'outils tels que le CPP doit donc nécessairement être accompagnée d'une offre de formation suffisante pour permettre aux demandeurs d'emploi bruxellois d'acquiescer les qualifications nécessaires à l'obtention d'un emploi.

Pour ce faire, des moyens financiers sont bien entendu nécessaires. Nous y serons attentifs lors des discussions budgétaires. En parallèle, la concertation entre politiques d'emploi et politiques de formation doit plus que jamais être renforcée. A ce titre, l'accord de majorité prévoyait la signature d'un accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française. Nous en espérons la conclusion en 2011.

Par ailleurs, deux chantiers au moins sont toujours ouverts pour le développement d'une offre de formation de qualité, à savoir l'élaboration d'un contrat de gestion pour Bruxelles Formation qui était prévu pour 2010 et l'élaboration d'un plan stratégique de formation, coordonné à l'alliance emploi-environnement. Pourriez-vous nous indiquer l'état d'avancement de ces deux dossiers ?

En matière de politiques sociales et de santé, nous nous réjouissons du fait que la conférence interministérielle social-santé ait été mise sur pied et nous comptons bien que ce ne soit pas un "brol" institutionnel. Votre déclaration sur ce chapitre me coupe un peu l'herbe sous le pied. Vous y répondez pour une large part aux points que je voulais souligner. Le décret ambulatorio intègre les secteurs social et santé et son évaluation qualitative est un des éléments de sa mise en œuvre. Cette démarche n'est pas qu'un exercice de style. Il faut que les services y trouvent leur compte et que les

usagers en bénéficient par une meilleure réponse à leurs besoins.

Le décret ambulatorio inclut la mise en place d'une procédure de programmation de l'offre qui s'avère nécessaire et urgente pour que les nouvelles implantations et leur développement se déploient là où cela paraîtra le plus pertinent. Nous savons bien que sans procédure de ce type les inégalités socio-spatiales se traduisent aussi dans les implantations de services qui laissent alors des quartiers entiers à l'abandon. Pour pouvoir finaliser cette programmation, il faut préciser les missions des services et dès lors l'objectif général de la politique sociale et de santé. Ces points de la déclaration de politique générale seront, j'imagine, rapidement mis à l'ordre du jour de la conférence interministérielle et du Collège bicommunautaire.

Un mot sur l'éducation à la vie sexuelle et affective. Elle se retrouve dans les ambitions des déclarations de gouvernement de toutes les entités fédérées. Elle n'est pas sans lien avec la lutte contre les violences conjugales. En avril dernier, un gouvernement conjoint avait permis de penser que ce dossier était pris en charge et que la volonté politique, exprimée par des déclarations convergentes et par des résolutions signées de tous les partis dans tous nos parlements, allait se traduire en actes. Hélas, après une première réunion avec les secteurs du planning familial au printemps, il n'y a plus rien eu. Ni réunion de travail, ni mise à l'ordre du jour du gouvernement conjoint.

Les travaux de recherche et les projets pilotes ont produit ce qu'on peut en attendre. Le temps est à la mise en œuvre, échelonnée si nécessaire mais mise en œuvre néanmoins. Le texte des accords de gouvernement évoque une généralisation rapide de ce programme dans les écoles et la nécessité de concrétiser un accord de coopération entre les entités concernées. Nous ne pouvons rater la rentrée scolaire en cette matière.

L'accueil des primo-arrivants et la cohésion sociale constituent des politiques cruciales pour le contrat social dans notre Région. Les nouveaux contrats 2011-2015 démarreront bientôt. Vous nous indiquez que 300 associations ont introduit des projets sans doute tous intéressants. Ces 300 associations seront pourtant en concurrence. Nous partageons votre souci d'apporter plus de visibilité à ce secteur. Nous ne pouvons que souhaiter la valorisation du travail de ses acteurs mais mon groupe continue à penser que ce qui apporterait vraiment visibilité et valorisation se trouve moins du côté de la communication que du côté de la recherche de cohérence régionale, d'élaboration de méthode commune, de construction de liens et d'alliances entre les acteurs de terrain. Cela nous semble d'autant plus indispensable que les budgets sont limités.

Concernant plus spécifiquement l'accueil des primo-arrivants, le groupe Ecolo pense qu'il est urgent de leur offrir davantage que des dispositifs multiples et morcelés, qu'ils découvrent, au mieux, au petit bonheur la chance et au pire qu'ils méconnaissent. Il faut rencontrer ces personnes, entendre leur parcours pour mesurer à quel point l'absence d'une politique très volontariste est un réel abandon. Or, personne dans ce Parlement ne souhaite cela.

L'accord de majorité prévoit des bureaux d'accueil planifiés au niveau régional. Une réflexion commune est-elle menée à cet égard avec la Commission communautaire commune ? Je suppose que cet engagement sera concrétisé grâce au futur décret sur l'accueil des primo-arrivants. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir et de plaider pour une construction institutionnelle plus lisible et plus cohérente à l'échelle de notre Région.

J'aborderai brièvement la politique culturelle qui est liée à la politique de cohésion sociale. L'élaboration d'un plan culturel pour Bruxelles, en concertation avec l'ensemble des acteurs culturels, devrait nous aider à clarifier l'octroi de moyens

budgétaires et à les disperser moins.

Je ne voudrais pas terminer sans souligner que la déclaration de politique générale du gouvernement a du souffle et de l'enthousiasme mais que rien n'est possible sans une administration qui s'implique et qui se mobilise au service des Bruxellois. Or, le plan de modernisation de l'administration a, comme vous l'avez-vous-même souligné, pris beaucoup de retard. Il doit encore être proposé au gouvernement et concerté avec tous les acteurs impliqués. Nous espérons qu'il sera rapidement mis en œuvre.

Je m'arrêterai ici. Ma collègue, Mme Dominique Braeckman, s'attachera quant à elle aux politiques d'aide aux personnes handicapées. Je conclurai en soulignant que le gouvernement connaît le grand écart qui existe entre les besoins sociaux souvent bien identifiés et les moyens budgétaires disponibles pour y répondre. Notre groupe soutiendra ses efforts pour que soient obtenus et mis en œuvre les moyens de ses ambitions.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Permettez-moi tout d'abord au nom du cdH de saluer les efforts consentis par le Gouvernement de la Commission communautaire française pour pérenniser les acquis sociaux et poursuivre sa tâche dans un contexte économique et budgétaire difficile. La Commission communautaire française évolue dans les limites budgétaires qui sont les siennes. Je ne vais pas vous en retracer l'histoire. Elle doit faire face à ses besoins sociaux en augmentation et ses dépenses dépassent de loin ses recettes. C'est une évidence, d'autant plus que l'humain est au centre de ses préoccupations.

Permettez-moi d'aborder quelques points qui nous semblent essentiels. En premier lieu, j'aimerais parler de la situation des personnes handicapées. Faut-il rappeler qu'avant la Convention des Nations unies, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne adoptée en 1961 avaient déjà affirmé la participation des personnes handicapées à la vie sociale ? Récemment, la commission des Affaires sociales a examiné le projet de décret relatif à l'octroi des subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments - autrement dit le décret infrastructure. Le cdH se réjouit évidemment de ce décret qui dote notre cadre politique et législatif d'un instrument qui a notamment pour ambition de mettre la personne handicapée au centre d'un projet d'investissement mais aussi d'un projet humain. Et cela, tout en conciliant le respect de la vie privée, la recherche d'autonomie, la prise en compte du vieillissement et l'évolution ou l'aggravation d'un handicap.

Comme je l'ai dit en commission, il s'agit ici d'un pas supplémentaire vers la concrétisation d'un droit garanti par la Constitution mais aussi d'un effort conduisant vers l'égalité des chances et davantage de participation. L'accès au logement peut changer la vie d'un homme et le faire participer davantage socialement, autrement et mieux.

Le décret "inclusion" qui est annoncé veut aller plus loin car il dépasse les questions d'accès au logement, aux activités de loisir, à l'enseignement et aux soins de santé. Nous aimerions savoir qui sont les acteurs et les secteurs associés à l'écriture et à l'analyse de ce décret. Dans ses principes, il veut s'inscrire "dans la lignée des récents textes et déclarations internationaux". Il serait intéressant qu'il en adopte la méthodologie et il conviendrait que tous les secteurs s'engagent à promouvoir ce décret et à l'appliquer dans leur champ d'activités.

Cependant, il reste dans le domaine des personnes handicapées quelques questions essentielles auxquelles nous devons nous attacher avec une certaine urgence. Il s'agit d'abord de la formation dans la détection du handicap. Avez-vous l'intention de collaborer avec l'Office de la naissance et

de l'enfance (ONE) pour impliquer davantage les puéricultrices dans la détection précoce du handicap, et surtout les y former ? En effet, tous les spécialistes nous disent que c'est un moment-clé pour éviter que ce handicap ne passe inaperçu un certain temps ou ne s'aggrave à l'avenir.

J'en viens à l'enseignement destiné aux personnes handicapées. Leur inclusion dans l'enseignement ordinaire pose encore problème. Le nombre d'enfants handicapés non scolarisés est en croissance par manque de places.

L'augmentation démographique n'est pas prise en compte. La Commission communautaire française en tant que pouvoir organisateur de certaines écoles a le pouvoir de s'ouvrir davantage à cette problématique. Comment gère-t-elle le droit à l'enseignement obligatoire pour tous et comment ouvre-t-elle la porte de ses établissements aux étudiants handicapés ?

Concernant l'emploi, nous sommes toujours au niveau régional sous la norme de 2% dans la fonction publique. C'est un scandale, alors que nous détenons les clés afin d'atteindre ces 2%. Je vous engage, Chers Membres du gouvernement, à établir une collaboration plus efficace entre la Commission communautaire française compétente en matière de personnes handicapées, Actiris qui doit également jouer un rôle, les associations déjà existantes comme Wheelit mais aussi les administrations tant régionales que locales qui ne font pas un effort suffisant pour engager des personnes handicapées. Je reviendrai tout à l'heure sur la problématique des entreprises de travail adapté, évoquée dans la déclaration de politique générale.

L'aspect de la mobilité et de l'accessibilité relève davantage du ressort de la Région mais en tant que responsables de la politique des personnes handicapées, nous devrions y être attentifs.

J'aborde à présent le volet relatif au logement. Dans la plupart des cas, les personnes handicapées de grande dépendance sont à charge de leur famille. Elles manquent cruellement de support de la part des services d'accompagnement à domicile. Le décret "infrastructures" va aboutir au sein de cet hémicycle la semaine prochaine, et je m'en réjouis. En l'espèce, je profite ici de l'occasion pour l'évoquer, car le ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française est également le secrétaire d'Etat régional au Logement. A quand un geste politique fort pour associer le budget du logement à la construction d'hébergements pour personnes handicapées ? En tant que groupe politique, nous attendons ce geste fort avec impatience.

Concernant la maison de répit, j'ai dit hier en assemblée de la Commission communautaire commune que nous avons tous ensemble réussi à créer cette maison de répit pour enfants malades. Une maison de répit pour personnes handicapées est également une nécessité. Rappelez-vous, j'ai également proposé hier qu'il y ait une véritable collaboration entre les différentes institutions. Peut-être pourrait-on imaginer cette maison de répit sous l'impulsion de la Commission communautaire commune qui dispose peut-être de davantage de facilités pour lancer pareil projet et ce, en collaboration avec la Commission communautaire française et tous les acteurs. Nous devons faire preuve d'imagination en la matière. Hier encore, le ministre-président de la Région, M. Charles Picqué, rappelait son mot d'ordre : "ruser avec les compétences". Je vous engage à ruser avec les nôtres au bénéfice de nos concitoyens.

Il me paraît important que le futur décret sur l'inclusion soit accompagné par un comité de suivi. Ce qui me paraît également important, c'est de réfléchir déjà à d'autres formules que l'hébergement institutionnel. En ce qui concerne les personnes âgées, Mme Fremault, notre cheffe de groupe au Parlement régional, a rappelé hier encore qu'au Danemark, on ne construit plus de homes pour personnes âgées depuis 1987. Il existe d'autres formules d'inclusion de la personne âgée en matière d'habitat. Nous devrions également

commencer à y réfléchir ou au moins accélérer la réflexion portant sur l'hébergement des personnes âgées.

J'en viens aux entreprises de travail adapté (ETA). La Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté a déposé, nous dit la presse, un plan de relance auprès de votre cabinet, Madame la Ministre.

Elles rencontrent d'énormes problèmes. A titre d'exemple, je citerai Manufast dans ma commune qui emploie 400 personnes dont 300 sont handicapées. Cette entreprise vient de perdre deux gros clients en raison d'une délocalisation dans les pays de l'Est. Le secteur concerne 1.450 travailleurs handicapés, il est donc important que nous le soutenions d'une manière ou d'une autre.

Plusieurs d'entre vous portent des casquettes différentes. Madame la Ministre, le ministre régional de l'Emploi est assis à vos côtés. Le fait de sensibiliser les entreprises bruxelloises à conclure des collaborations économiques avec des entreprises de travail adapté (ETA) me semble être une démarche intéressante. Je pense que le monde économique connaît mal les services que peuvent rendre les entreprises de travail adapté. Nous devrions suivre cette piste.

En ce qui concerne la cohésion sociale, la publication de l'état des lieux de l'alphabétisation a été suivie d'un séminaire organisé par le comité de pilotage le 6 septembre 2010. Après quatre exercices, nous en savons davantage sur l'offre d'alphabétisation mais très peu sur l'efficacité des actions. Le fait de reconnaître les groupes marginalisés sans connaître le taux d'analphabètes nous pousse à réfléchir sur notre dispositif de suivi et d'évaluation des programmes. Comment peut-on démontrer que la qualité du retour sur investissement dans l'éducation des adultes est en concordance avec nos objectifs ?

Par ailleurs, le chiffre estimé de l'analphabétisme est aujourd'hui largement dépassé car on n'avait tenu compte à l'époque que de chiffres collectés lors de l'enrôlement des jeunes au service militaire et non d'autres catégories de personnes. L'une des idées proposées lors du séminaire consiste à organiser, comme en France, une enquête d'information "vie quotidienne", pour connaître les indicateurs globaux sur les niveaux de maîtrise des compétences de base. Le modèle français est rôdé depuis près de dix ans. Nous pourrions peut-être nous en inspirer.

Pour les Français qui ont parfois de bonnes idées, pour pouvoir faire parler les chiffres, il faut d'abord en disposer. Pour les Bruxellois et la Communauté française, il suffit de prendre un chiffre et de le faire parler. Voilà vingt ans que nous nous contentons d'utiliser le même chiffre. On "estime" l'analphabétisme à 10 % en Communauté française. Ce chiffre est resservi automatiquement, mais en a-t-on une véritable idée ?

En 2007, la Communauté française Wallonie-Bruxelles a financé une recherche sur l'introduction de l'alphabétisation en bibliothèques. L'espace des livres et de la connaissance s'est avéré être également un bel espace de socialisation. J'en veux pour exemple que nos collègues de la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont chargé des enseignants en formation d'amener les livres au sein des familles afin de lire avec enfants et adultes et de créer ainsi un lien avec la bibliothèque. Voilà encore une piste que nous pourrions suivre afin de faire entrer les bibliothèques dans les maisons.

J'en arrive aux primo-arrivants. Le Traité de Lisbonne a donné un nouvel élan pour concevoir des politiques communes d'immigration. La stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance plaide pour une meilleure intégration des immigrés sur le marché du travail. A Bruxelles, nous sommes face à plusieurs logiques en raison de questions institutionnelles. L'accueil et l'intégration des immigrés étant une matière communautaire, cette compétence revient à la fois à la Communauté française, à la Communauté flamande et à la

Commission communautaire commune. Du côté néerlandophone, il existe un cadre, qui est la politique "d'inburgering" mais il n'y a pas vraiment d'équivalent au niveau de la Communauté française.

Cependant, l'offre quantitative et qualitative en termes d'activités, d'opérateurs d'accueil et d'intégration des primo-arrivants est très importante. On l'a encore souligné il y a un instant. Si d'un côté on peut savoir comment les migrants évoluent dans leur parcours d'intégration - recherche d'emploi, études, offre culturelle, loisirs - cette tâche est un peu ardue d'un autre côté où finalement on dispose de données fragmentées. Un effort devrait être fourni sur ce plan également.

En ce qui concerne nos compétences en matière de santé, l'élaboration d'un plan de prévention du suicide en Région de Bruxelles-Capitale mérite d'être saluée. Ce plan nous rappelle que cela fait quarante ans que le centre de prévention du suicide travaille dans la reconnaissance de situations singulières et que le suicide reste aujourd'hui encore un problème de santé publique majeur. Il témoigne d'une réelle constance dans les orientations issues de la déclaration sur la santé mentale pour l'Europe et du Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être.

Le décret ambulatorio quant à lui est entré en vigueur au début de cette année et permet de disposer d'une référence légale commune à douze secteurs de services socio-sanitaires aux personnes. Cette avancée a été saluée malgré l'une ou l'autre crainte inévitable lorsqu'il y a du changement, comme celle de l'introduction d'une démarche d'évaluation qualitative. Le dialogue doit être maintenu et renforcé pour que la démarche transversale d'évaluation qualitative renforce les actions locales des services agréés, et vice versa.

Je voudrais aussi aborder l'enseignement. La Commission communautaire française arrive à un moment charnière de son existence en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement dont elle a la compétence. Cet enseignement représente 16 établissements et environ 6.350 élèves et étudiants. Il serait opportun que la Commission communautaire française s'interroge sur son rôle dans le défi que représente la mise à l'emploi des jeunes pour combler le déficit dans certains métiers en pénurie.

J'aimerais attirer votre attention sur l'enseignement technique et professionnel qui forme nos artisans de demain. Or, nous manquons cruellement d'artisans boulangers, chocolatiers, plombiers, etc. Nous manquons de gens capables de rendre des services largement en pénurie aujourd'hui et qui seront, une fois qualifiés, capables de construire leur projet de vie et de participer à la cohésion sociale. Ils seront en effet des liens entre les Bruxellois à travers leur travail.

La Commission communautaire française en tant que pouvoir organisateur est un acte important et doit le faire savoir davantage auprès des candidats potentiels. Elle doit valoriser les compétences de ses formateurs et les filières techniques qui mènent à l'emploi. Il faut y être également attentif.

Le groupe cdH a été sensibilisé par les difficultés constatées en matière de transport scolaire. Nous serons donc attentifs à l'exécution de l'engagement prévu dans l'accord de majorité à propos de l'optimisation des circuits de transport et l'organisation de modules de formation continue pour les chauffeurs et accompagnants. Plus spécifiquement en ce qui concerne les enfants porteurs d'un handicap, nous souhaiterions qu'une réflexion sur le rôle de la STIB soit entamée afin que cette dernière soit davantage actrice d'inclusion, quitte à ce que ce soit aussi inscrit dans son futur contrat de gestion.

Le contrat de projet professionnel est une mesure qui nous tient particulièrement à coeur. Il n'est pas toujours évident pour un jeune qui sort de l'école ou de l'université de savoir par quel bout commencer, quelles démarches entreprendre pour se

lancer dans une vie active. Depuis la fin du mois de juin, la mise en oeuvre progressive du CPP systématique permet d'offrir à ces jeunes un accompagnement dès les premiers jours de leur recherche.

Nous savons tous que les jeunes ont 20% de chances supplémentaires de trouver un emploi grâce à ce dispositif. Nous sommes également convaincus que l'efficacité de cette mesure est d'autant plus importante lorsqu'elle est envisagée en synergie avec la politique de formation professionnelle.

On peut en effet supposer que le jeune aurait d'autant plus de chances de trouver un emploi si, en plus d'être accompagné dans ses différentes démarches, il avait l'opportunité de suivre une formation en lien direct avec son projet professionnel. Nous espérons dès lors que des moyens pourront être dégagés afin que Bruxelles Formation et ses partenaires puissent offrir davantage de formations à destination des moins de 25 ans.

A cet égard, en matière de formations, le Plan langues est un bel exemple de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française. Dans une Région où cohabitent les francophones et les flamands mais aussi de nombreux expatriés, les connaissances linguistiques sont progressivement devenues un prérequis à l'embauche pour de nombreuses entreprises. Il ressort en effet d'une étude réalisée par l'asbl TIBEM que 90% des entreprises bruxelloises recherchent des candidats multilingues. La connaissance des langues tout comme la bonne connaissance d'une des deux langues nationales est aussi un facteur de cohésion sociale. Lorsqu'on a une langue riche, on s'exprime avec davantage de nuances et cela fait baisser d'éventuelles tensions.

Ce Plan langues a été élaboré grâce à la collaboration de deux acteurs présents aujourd'hui dans notre Parlement et nous nous en réjouissons. Nous apprécions tout particulièrement l'orientation opérationnelle et directement liée à un métier qui a été donnée à chacune de ces mesures. Ce ne peut être qu'un gage d'efficacité.

Le tourisme pourrait être plus efficacement replacé dans le giron régional. Dans l'intervalle, nous avons cette compétence et nous devons l'exercer. Le projet de construire une nouvelle auberge de jeunesse à Bruxelles est, je pense, toujours en ligne de mire. Les jeunes touristes reviennent des années plus tard dans les villes qu'ils ont visitées. Si je ne m'abuse, ces projets étaient financés par des crédits de Beliris. Où en est-ce actuellement ?

A titre personnel - mais je pense être largement suivi par mon groupe - si je devais mettre en exergue un point fondamental qui devrait nous préoccuper cette année plus encore que les autres, ce serait de donner enfin une solution concrète en briques, en dur, aux projets qui attendent depuis tant d'années de pouvoir se construire autour de la personne handicapée. Il n'est ni humainement supportable, ni politiquement raisonnable, ni socialement justifiable de perdre encore du temps à tergiverser pour trouver des solutions. Rusons avec nos compétences ! Nous devons absolument débloquer d'une manière ou d'une autre, au-delà de nos conceptions idéologiques et de nos nuances, des moyens pour faire face à cet objectif. Faisons-le au cours de cette session.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Le ministre-président est sorti mais vous lui rapporterez mes propos.

En découvrant, hier, le texte de la déclaration, j'avoue avoir souri, ce qui représente un exploit après nos échanges dans le cadre du bicommunautaire. En lisant la presse, j'avais déjà deviné que le ministre-président tirait une certaine fierté d'avoir participé aux discussions institutionnelles menées durant l'été. Dans son texte, il l'assume pleinement puisqu'il écrit : "A titre

personnel, j'ai eu la possibilité de participer à ces discussions et à ce titre je veux vous rapporter les éléments qui ont balisé notre attitude durant toutes les discussions. Tout d'abord le renforcement de Bruxelles en tant que Région à part entière. Ensuite, le refinancement des entités bruxelloises, en ce compris les matières communautaires dont celles gérées par la Commission communautaire française. Et enfin le maintien d'une solidarité avec la Région wallonne sur une base volontaire et sur pied d'égalité." Vraiment, Monsieur le Ministre-Président, vous nous rassurez ! Que serions-nous devenus si vous n'aviez pas été associé à ces négociations ?

Contrairement à mes collègues qui ont salué vos propos, j'ai souri une deuxième fois en lisant : *"Je constate qu'en 2010, la Commission communautaire française s'est imposée comme le moteur de la redynamisation de l'espace interfrancophone en faisant le lien entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Région wallonne dans le cadre des gouvernements conjoints avec déjà quelques succès"* - nous nous en réjouissons - *"tels que le financement de la construction de nouveaux bâtiments scolaires à Bruxelles permettant la création de près de 5.500 places pour les élèves bruxellois d'ici 2017."*

Le gouvernement bruxellois a pris position à ce sujet. Une conférence de presse de M. Picqué a lancé un appel à la Communauté française à l'égard des défis démographiques. Comme M. Picqué fait partie du Gouvernement de la Commission communautaire française, je suppose qu'il se rallie à la déclaration. Si j'étais de mauvaise foi, ce que je ne suis pas, je dirais qu'un moteur, même à l'arrêt, reste un moteur.

Je m'adresse au président du Collège pour lui demander s'il connaît la fable de "La grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf". Oser dire être un moteur alors que la Commission communautaire française est soumise au bon vouloir de la Communauté française pour renflouer ses finances, c'est assez gros. Comment pouvoir affirmer être un moteur alors que, si j'ai bien entendu ma collègue, Mme Mouzon, nous ne sommes pas plus rassurés sur le caractère récurrent des 12,5 millions amenés par la Communauté française ? Après avoir titillé à ce sujet le ministre-président en commission, l'an dernier, il avait fini par dire que la volonté était récurrente. Je ne me contente pas de cette réponse.

Voilà qui me permet de glisser vers le sujet des finances de la Commission communautaire française et d'interroger le président du Collège sur la situation en matière d'ajustement budgétaire. Il m'est revenu que cet ajustement se faisait dans la douleur, qu'il y aurait une impasse de 25 millions d'euros - c'est important proportionnellement au budget global -, dont 2,5 millions dans le champ d'application des personnes handicapées.

En outre, est-il exact que la situation de trésorerie de la Commission communautaire française est encore plus catastrophique qu'antérieurement et qu'elle se retrouverait en quasi-cessation de paiement dès ce mois de novembre, avec toutes les conséquences notamment sur les associations ? Permettez-moi de parcourir votre déclaration en vous demandant certaines précisions.

Avant d'aborder les politiques sectorielles, n'étant pas expert financier, j'aimerais comprendre les raisons pour lesquelles la centralisation en cours de la trésorerie de la Commission communautaire française avec Bruxelles-Formation ferait perdre de l'argent à la Commission communautaire française et à Bruxelles Formation. Ce serait donc une mauvaise opération.

En matière de bonne gouvernance, vous vous contentez de déclarer que le gouvernement a approuvé des mesures calquées sur celles adoptées en Région de Bruxelles-Capitale. Pouvez-vous préciser ?

Enfin, comme vous le dites et comme y insistaient des collègues, il est impossible de mener une bonne politique sans une bonne administration. Alors, le chapitre "fonction publique" de votre déclaration est à tout le moins prudentissime et un peu flou.

Ma collègue, Mme Herscovici l'a noté : *"Le plan de modernisation annoncé a pris un peu de retard. Une solution structurelle des pensions est en passe d'être dégagée. Le difficile dossier de la retenue sur les pécules de vacances, objet d'une de mes interpellations (...) est sur la table et devrait connaître une résolution dans le courant de l'année 2011. Une décision pourra être prise quant au calendrier de remboursement des agents"*.

C'est un dossier compliqué, mais vous avouerez que ce n'est pas d'une clarté limpide.

Quant aux politiques sectorielles, je me réjouis qu'en matière de formation professionnelle des Classes moyennes, les filières "commerce" et "soins aux personnes" soient encouragées. C'est de bon augure.

Concernant l'enseignement supérieur, je prends des gants.

Hier, lors du débat sur la déclaration du Collège réuni, tous les intervenants de tous les groupes politiques ont cité les chiffres extraits du baromètre social du rapport sur l'état de la pauvreté. Aujourd'hui, le fait que Mme Schepmans fasse de même a provoqué la colère du président du Collège.

Alors, je vous le demande, l'objectif de créer, pendant cette législature, la première école alimentaire durable en Europe est-il vraiment la priorité du gouvernement ?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

En matière de culture, nous savions déjà que le président du Gouvernement était incapable de prononcer le mot "périphérie" totalement absent de son discours. Quel paradoxe pour le ministre-président du Gouvernement de la Commission communautaire française, moteur de la solidarité intrafrancophone ! Pire encore, rien n'est dit sur la défense de la langue française dans la déclaration du Gouvernement de la Commission communautaire française. Je trouve cela dramatique. Même si Mme Mouzon m'a rassuré en rappelant que "notre assemblée est une assemblée francophone et le restera", je reste sur ma faim car aucune mesure de défense de la langue française n'est contenue dans votre déclaration.

Comme l'ont rappelé M. Gosuin au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et Mme Teitelbaum en Assemblée réunie, nous vivons effectivement dans un système institutionnel complexe mais là réside notre spécificité. N'oublions jamais que derrière les institutions se cachent des citoyens qui comptent sur la Commission communautaire française et son administration - souvent délaissée - sur ses associations actives dans les domaines de la santé, du social ou de l'hébergement des personnes en situation de handicap.

Ces situations individuelles constituent autant de défis. Il est de votre responsabilité politique, Madame et Messieurs les Membres du Gouvernement, de les relever.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Nadia El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS). - Bruxelles est une grande ville multiculturelle caractérisée par une densité de population importante, et dont l'essor démographique est en pleine croissance. Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour protéger la condition sociale, favoriser le dialogue entre les cultures et les diverses communautés. Il convient de mener des politiques qui permettent de mettre en application les principes d'égalité des citoyens et de promouvoir le vivre ensemble.

Les politiques de cohésion sociale soutiennent un vaste

réseau d'accompagnement scolaire, d'alphabétisation, de citoyenneté active et participative, de maisons de quartier, d'activités sociales, sportives et culturelles, dans des objectifs d'émancipation des individus et de renforcement du lien social. Cela démontre l'importance de ces politiques dans une Région comme la nôtre.

Nous ne pouvons que saluer chaque fois l'immense travail de tous les acteurs de terrain. Ce ne sont pas moins de 300 associations qui ont été reconnues dans le cadre de ce décret, qui instaure également un mécanisme de consultations permanentes des associations au sein des communes concernées dans le cadre des coordinations locales. Il s'agira donc d'évaluer ce système de consultation et d'en préciser les modalités.

Monsieur le Ministre, dans votre note d'orientation politique en matière de cohésion sociale présentée le 2 mars dernier, vous nous avez exposé vos nouvelles priorités. Ces priorités, au nombre de trois, ont été ciblées à la suite d'une évaluation faite par le centre régional d'appui à la cohésion sociale (CRACs) et l'ULB.

A côté de celles-ci viennent se greffer des objectifs de mixité dont nous souhaitons évidemment la présence dans tous les projets de manière transversale, à savoir mixité des âges, des genres, mixité culturelle et sociale. Nous ne pouvons que nous en féliciter dans la mesure où cela correspond à notre volonté de renforcer la mixité sociale et culturelle dans les projets de cohésion sociale. Toutefois, sachant que les actions intergénérationnelles seront désormais coulées dans les trois nouvelles priorités et que la lutte contre la fracture numérique et l'accès aux nouvelles technologies de la communication ne sont pas repris dans le nouveau plan, une évaluation des associations qui seront dorénavant exclues du dispositif devrait être à l'étude, ainsi que la mise en place des mesures pour assurer leur pérennité et/ou leur évolution afin qu'elles correspondent aux nouvelles priorités. Je pense par exemple à celles qui oeuvrent contre la fracture numérique, qui touche un public fragilisé.

Enfin, par rapport au resserrement sur ces trois priorités, un cadastre de l'offre existante pourrait être un outil indispensable pour offrir une meilleure visibilité des actions et des projets existants. Cela permettrait une meilleure orientation et information des différents publics. L'articulation de ces politiques devrait être renforcée avec les communes et les Communautés. A titre d'exemple, la nécessité du renforcement des cours de français langue étrangère étant confirmée dans la nouvelle programmation, une articulation de cette politique pourrait se faire en collaboration avec la Communauté française.

Le gouvernement a arrêté ses priorités le 11 février dernier, l'appel à projets devait être clôturé le 22 avril et la sélection finale devrait l'être fin octobre. Toute la procédure a été largement soutenue par les services de l'administration et les associations ont été très bien encadrées pour accomplir cette tâche.

Etant donné que ces projets sont déjà rentrés depuis un certain temps et que les priorités du programme de cohésion sociale ont été recentrées, le ministre peut-il nous dire quelles orientations prennent ces trois cents nouveaux projets et combien de projets ne correspondent plus aux nouvelles orientations ?

La déclaration de politique générale nous annonce également une diminution de l'enveloppe octroyée à certaines communes. Un mécanisme de lissage qui n'est plus limité dans le temps a également été élaboré pour que les associations concernées n'en pâtissent pas. Quelles sont les communes concernées et pour quelles raisons ?

Seulement un tiers des travailleurs de ce secteur ont un emploi stable, c'est-à-dire 17 % de salariés en contrat à durée indéterminée et 16 % d'ACS. Par contre, près de la moitié des

effectifs ne sont pas engagés par l'association avec laquelle ils travaillent, 26 % de bénévoles et 22 % de vacataires. Comme le refinancement de ce dispositif n'est pas à l'ordre du jour pour la période 2011-2015, peut-on tout de même imaginer que dans le futur la situation de l'emploi des travailleurs de ce secteur puisse s'améliorer ?

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je limiterai mon intervention à la politique des personnes handicapées. Tout d'abord, je voudrais rappeler une fois encore le décret ratifiant le texte de la Convention de l'ONU relative à l'inclusion. Ce paradigme que nous avons fait nôtre induit que les politiques générales sont ouvertes aux personnes ayant un handicap et que l'accessibilité des lieux et des services est toujours de mise. Ce chantier concerne toutes les problématiques urbaines, du transport à la culture en passant par l'emploi et la formation. Dès lors, je renvoie chaque ministre à ses compétences en Région de Bruxelles-Capitale. Parmi elles, comme M. Riguelle, je voudrais pointer que les places d'hébergement pour les personnes handicapées relèvent d'abord de la question du droit au logement mais je sais que cette demande a déjà été entendue.

Nous l'avons appris, la question de l'inclusion se trouvera renforcée par un décret, un large décret, pour lequel je me réjouis en tant que parlementaire de prendre ma part de travail. Cela étant, sans attendre le décret, on remarque des avancées dans la déclaration que vous nous avez lue. Je songe notamment à la mise en place de la commission d'organisation de l'intégration scolaire ou encore à l'agrément de trois services spécialisés en matière d'accessibilité, qui vont dans le sens de l'inclusion.

Le décret inclusion ira plus loin. Il consacrera la volonté d'inclure toutes les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale sans nier leurs différences. Il est en effet clair que l'inclusion ne doit pas dédouaner le politique de la mise en place de services spécifiques, là où se terminent les possibilités d'action des services généraux.

(Présidence: M. Michel Colson, premier vice-président)

A cet égard, je voudrais saluer le décret infrastructure qui améliore le système de financement des structures d'accueil spécifiques. Je ne vais pas en parler davantage puisque le décret est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance. L'importance de cet enjeu n'échappera à personne.

L'an dernier, il avait été question de la création de 113 places. C'est une bonne nouvelle pour les personnes de grande dépendance et leurs proches qui se trouvent dans une légitime impatience. Cela étant, il faudra encore faire preuve d'astuce pour aider les autres personnes lourdement handicapées, notamment en multipliant les formules alternatives au placement. Dans cet esprit, nous saluons le projet pilote de formation des aides familiales aux différents types de handicaps ainsi que la pérennisation des offres de répit.

Je voudrais m'attarder sur un autre aspect de la spécificité de la politique envers les personnes handicapées, à savoir les entreprises de travail adapté.

Ce n'est un secret pour personne, certaines de ces entreprises éprouvent des difficultés. Il y a quelques semaines, la presse a relayé le problème de Manufast, une entreprise qui travaille dans le secteur de l'impression et de la manutention de documents. Comme beaucoup d'autres, cette entreprise subit la concurrence de certains pays de l'Est qui ont la possibilité de faire travailler moyennant de faibles charges salariales. Je précise toutefois que les deux principaux clients perdus - Belgacom et Mobistar - ne se sont guère éloignés puisqu'ils ont transféré la plupart de leurs contrats en Région wallonne.

Le secteur de la manutention est fragile. Dès lors, Manufast n'est pas la seule entreprise touchée. D'autres entreprises de travail adapté qui ont choisi de travailler principalement dans la manutention se trouvent dans des difficultés qui pourraient les mener au bord de la faillite. On a parlé d'un plan de relance dans la presse. Il serait intéressant d'obtenir aujourd'hui quelques informations complémentaires quant à la volonté du gouvernement d'aider les entreprises de travail adapté à se diversifier et à s'orienter vers des activités moins délocalisables ou, afin de maintenir l'intérêt du travail proposé, qui soient le moins possible sujettes à une trop forte mécanisation.

Ceci concerne le moyen et le long termes mais il faut aussi agir à court terme pour aider à sauvegarder des emplois. Rappelons que 1.450 personnes handicapées environ travaillent dans le secteur des entreprises de travail adapté. Ce nombre, proportionnellement à la population bruxelloise en général, est inférieur à celui observé dans les autres Régions et ce, malgré le fait que les personnes handicapées sont déjà surreprésentées à Bruxelles. Il s'agit donc d'un enjeu très important en termes d'emploi.

On sait que les durées de chômage ont triplé entre 2008 et 2009 et qu'une progression pour 2010 est déjà certaine. Des mesures temporaires mais urgentes pour traverser la crise sont-elles prévues ? Ne faut-il pas promouvoir davantage les activités du secteur ou continuer à adapter l'indemnité de chômage temporaire, comme on l'a fait en 2009 pour répondre à ses besoins urgents ?

Dans le prolongement de ces questions, je voudrais aussi vous entendre sur la manière de mettre en relation les difficultés économiques d'une partie du secteur des entreprises de travail adapté et le thème de l'inclusion. Si l'on veut être logique, ne doit-on pas travailler davantage à l'obligation d'emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées et ne doit-on pas travailler aussi au respect du prescrit légal dans le secteur public ?

A mon avis, toutes les voies sont à explorer, celle du travail en milieu non protégé mais aussi celle de l'aide à l'emploi protégé. A ce propos, on pourrait aussi imaginer une voie d'accès des entreprises de travail adapté (ETA) aux aides régionales. Comme je l'ai déjà dit, ce serait là un choix cohérent par rapport à l'inclusion.

L'ordonnance du 13 décembre 2007 relative aux aides pour la promotion et l'expansion économiques exclut certaines entreprises de travail adapté. Une négociation avec votre collègue chargé de l'Emploi a-t-elle été entamée ou pourrait-elle l'être ? Quel est le sentiment du gouvernement sur la demande déjà ancienne des entreprises de travail adapté à être intégrées dans le champ de l'économie sociale ?

Qui plus est, d'autres difficultés menacent les entreprises de travail adapté, qui sont liées au vieillissement des travailleurs. Une monographie de Bernard De Backer, présentée il y a deux ou trois semaines dans une entreprise de travail adapté, propose des pistes. La Fondation Roi Baudouin qui a soutenu des projets pour accompagner la fin de carrière des travailleurs handicapés a également identifié des freins et des pistes.

A cet égard, je souligne les projets d'ateliers intergénérationnels et de structures de maintien mentionnés dans la déclaration de politique générale. Je souhaiterais savoir ce que vous allez mettre en place à court et long termes. A court terme, que faire en ce qui concerne les problèmes de Manufast, une entreprise occupant plus de 400 personnes, et des autres structures qui sont aussi dans l'embarras ?

A long terme, que mettre en place pour soutenir un secteur en proie à des difficultés dont la crise économique n'est pas la moindre en tant qu'elle pourrait voir la diminution de certains pans d'activités exposés à la concurrence, sectorielle,

nationale et internationale ?

(Applaudissements)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH). - Je me centrerai davantage sur le sport. Bien que mon intervention s'adresse à l'ensemble de l'assemblée, elle concernera dès lors plus spécifiquement le ministre Kir.

La formation des élites sportives est un enjeu capital pour notre Région, notamment pour son image et pour son rayonnement international. Nous en avons encore eu récemment des exemples, comme lors du championnat d'Europe d'athlétisme où Kevin Borlée a remporté le titre.

Au-delà du sport de haut niveau, la pratique sportive et l'activité physique au quotidien ont un impact positif sur la santé. La pratique d'un sport par l'ensemble des Bruxellois doit être notre souci premier. Cela commence dès le plus jeune âge en permettant aux enfants de pratiquer une activité sportive à l'école et/ou durant le temps libre.

Pouvez-vous me rassurer, Monsieur le Ministre, sur la mise en œuvre de la mesure renforçant l'accès des jeunes publics issus de quartiers précarisés aux activités et aux infrastructures sportives en période de vacances ? Cette mesure leur permet de poursuivre une activité sportive en dehors de l'année scolaire.

Il faut être également attentif à ceux qui ont décroché de l'école. Le décrochage survient souvent à l'adolescence pour les filles et lors de l'entrée dans la vie active pour les garçons. Il faut tout mettre en œuvre pour leur redonner envie de pratiquer une activité et leur permettre d'intégrer celle-ci harmonieusement à leur quotidien.

Cela implique une offre sportive variée et accessible, physiquement et financièrement où tout un chacun peut trouver une activité qui lui convienne. Dès lors, les politiques de soutien aux associations et aux clubs sportifs jouent un rôle primordial.

Je pense aussi qu'une évaluation régulière de l'offre doit être menée afin de s'assurer que celle-ci reste adaptée aux attentes de l'ensemble des Bruxellois. Les infrastructures sportives doivent également répondre aux critères d'accessibilité et de variété avec une attention toute particulière pour les personnes souffrant d'un handicap.

Allez-vous prendre contact avec les communes afin de continuer à faire vivre ce que l'on appelait "l'opération chèques sports" dans notre Région ? Même si leur financement par la Communauté française a été supprimé, il subsiste le mécanisme d'octroi de ces chèques.

Par ailleurs, on peut considérer dans une certaine mesure que la dotation aux communes pour la politique sociale a été augmentée d'un montant équivalent. On pourrait donc imaginer que certains CPAS qui faisaient déjà largement appel aux chèques sports puissent aisément continuer à les utiliser dans la pratique. Pourriez-vous dans ce cadre jouer le rôle de coordinateur et de facilitateur pour de nouvelles initiatives en la matière ?

Je n'ai évidemment pas besoin de démontrer les bienfaits de la pratique sportive pour la santé. Le sport véhicule également un ensemble de valeurs qui participent à la cohésion sociale et à la sociabilisation. Ces valeurs d'intégrité et de solidarité doivent continuellement être défendues et soutenues par les pouvoirs publics.

C'est pour cette raison que je tiens particulièrement à encourager le renforcement des actions de sensibilisation des jeunes aux dangers du dopage et aux pratiques sportives adéquates. De même, le programme "Carton rouge au racisme" devrait être étendu, selon le contenu de la déclaration

C.R. N° 17 (2010-2011)

de politique générale, à la violence d'une manière générale. Peut-être pourriez-vous, dès à présent, Monsieur Kir, nous en dire davantage à cet égard puisque la violence est l'un des fléaux majeurs du sport ? Il s'agit tant de la violence sur les

terrains que de la violence autour de ceux-ci.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

La séance plénière est suspendue à 12h28.

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est reprise à 14h07.

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est reprise.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente.- L'ordre du jour et l'heure appellent les questions d'actualité.

LA TABLE RONDE DE L'OCDE SUR LE TOURISME DURABLE, QUI SE DÉROULE ACTUELLEMENT À JÉRUSALEM

DE M. AHMED MOUHSSIN

A M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Depuis hier, à Jérusalem, se déroule une Table ronde de haut niveau organisée par l'OCDE sur la question du tourisme vert, ou tourisme durable. Cette Table ronde fait polémique. Pour une raison, à savoir une déclaration du ministre du Tourisme israélien - je précise qu'il est de tendance extrême droite - qui a dit que *"le fait que l'OCDE ait choisi Jérusalem comme ville pour tenir cette Table ronde constituait une forme de sa reconnaissance comme capitale d'Israël."*

Il se trouve que cette compétence du tourisme est une compétence des entités fédérées et que dans le cadre de l'organisation de la Belgique, je suppose qu'une concertation a eu lieu entre les entités fédérées pour prendre une décision quant à la désignation de Jérusalem comme lieu de cette Table ronde.

Ensuite, je désirais également savoir si dans le cadre de cette Table ronde, des représentants de la Belgique ont été envoyés.

Je préciserai que plusieurs pays - dont la Turquie, l'Espagne et le Royaume-Uni - ont décidé de ne pas s'y rendre.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- D'abord, le ministre du Tourisme de la Commission communautaire française n'est pas présent à Jérusalem parce qu'il tenait à présenter personnellement la déclaration de politique générale de son gouvernement et à répondre aux interpellations qu'elle susciterait. Vous constaterez donc que je ne suis pas à Jérusalem. Aucun membre de notre administration ne s'y est rendu.

Enfin, voici la procédure suivie, selon les informations que l'on vient de me communiquer, en ce qui concerne les activités organisées par l'OCDE. C'est la Belgique qui est informée et c'est son ministre des Affaires étrangères qui, comme vous l'avez dit, relaie l'information en fonction des compétences belges.

En l'occurrence, il s'agit d'une compétence communautaire qui est exercée par le ministre flamand du Tourisme pour l'espace Région et Communauté flamandes. Celui-ci d'ailleurs n'y participe pas non plus. Pour l'espace francophone, il s'agit d'une compétence partagée entre le ministre wallon et celui de

la Commission communautaire française.

En concertation avec la Région wallonne, nous avons dès lors décidé, il y a plusieurs semaines déjà, donc avant ces déclarations et en dehors du contexte précis que vous évoquez, de ne pas participer à ce colloque international.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La réponse du ministre-président me rassure. On parle beaucoup de tourisme durable et aujourd'hui la colonisation de Jérusalem-Est pose question à cet égard. Je suis donc heureux de constater que l'on a pris les devants.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- Je n'ai rien à ajouter.

Mme la Présidente.- Quoi qu'il en soit, M. le Ministre-Président, nous sommes heureux que vous soyez présent aujourd'hui dans l'hémicycle.

UNE BROCHURE SUR LA PROSTITUTION DISTRIBUÉE PAR ESPACE P DANS LE QUARTIER ALHAMBRA PRÔNANT L'INTÉGRATION DE LA PROSTITUTION AVEC L'APPUI DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE MME MARION LEMESRE

A M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre (MR).- Je suis heureuse en l'occurrence que le ministre-président me réponde car je crois que l'image générale de la Commission communautaire française pourrait pâtir de ce document.

Ce document a été distribué dans le quartier Alhambra et est intitulé "Prostitution dans le quartier Alhambra : regards croisés". D'emblée, vous voyez l'illustration de la couverture où figurent un automobiliste au look de Richard Gere et une prostituée avec des lunettes de soleil et au look proche de celui de Julia Roberts. Or, la vision hollywoodienne de la prostitution dans le quartier Alhambra est bien loin de la réalité. Si vous allez vous y promener, vous découvrirez une réalité beaucoup plus triste. En effet, le sort des femmes soumises à la prostitution n'est pas du tout celui qui est présenté ici sur fond de théâtre flamand rénové.

Ce qui est plus grave encore, c'est que l'association "Espace P" - qui réalise pourtant sur le fond un bon travail social en faveur des prostituées - éditrice de cette brochure qui a été glissée dans toutes les boîtes aux lettres du quartier sort de son rôle par le biais de ce type d'action. En effet, elle a réalisé ce document à l'issue d'un micro-trottoir et on a vraiment l'impression d'une volonté de banalisation de la prostitution et de stigmatisation d'un comité de quartier. Ce dernier, depuis de nombreuses années, interpelle les autorités - surtout au niveau maïoral de la Ville de Bruxelles - pour mettre sur pied des actions de surveillance et de police. Ces actions devraient essentiellement être mises en place à l'attention des proxénètes qui contrôlent le quartier et les prostituées. Le fait de banaliser ce qui relève davantage de la traite des êtres humains me semble donc dangereux.

Cette brochure est présentée avec la mention "Avec le soutien de la Commission communautaire française". Le gouvernement partage-t-il et soutient-il concrètement cette action d'Espace P dans ce quartier ? Soutient-il l'interrogation

d'Espace P en guise de conclusion et, je vous cite, la "volonté d'intégration de la prostitution dans le quartier Alhambra" ? Est-ce la politique - l'intégration de la prostitution dans les quartiers - poussée par la Commission communautaire française en matière de prostitution ? C'est en tout cas ce que suggère la brochure.

Par le biais de cette question d'actualité, je voulais répercuter le mécontentement de nombreux habitants du quartier qui sont confrontés quotidiennement à une tout autre réalité.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis qui répondra en lieu et place de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vous disiez tout à l'heure "je vous cite" mais en réalité vous citiez la brochure. Je tiens à faire cette rectification pour éviter tout malentendu.

Vous me signalez qu'un exemplaire de la brochure m'a été adressé mais je n'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance. Toutefois, vous venez de me la faire découvrir. Je vous lis donc la réponse de M. Kir et j'y apporterai ensuite mes propres commentaires.

"L'asbl "Espace P" est agréée en tant que centre d'action sociale globale. Elle travaille principalement avec les personnes prostituées. Au titre de CASG agréé, elle dispose de subsides de fonctionnement qu'elle utilise librement pour remplir ses missions, y compris celle de sensibilisation de la population à la situation des personnes prostituées."

L'asbl vise également la cohabitation harmonieuse entre son public et les habitants du quartier où se déroulent les activités de prostitution. La brochure que vous évoquez est un moyen de communication utilisé par l'asbl dans le cadre de ses missions et non une brochure promouvant une politique de la Commission communautaire française. La distinction doit être faite.

Quant à la couverture de la brochure d'"Espace P", rappelons que la prostitution couvre des réalités multiples et autorise donc autant de représentations. La manière choisie pour la représenter en est une parmi tant d'autres. Le style du dessin a le mérite de faire presque office de pictogramme, de représentation collective. La couverture indique donc rapidement au lecteur l'objet de la brochure reçue par courrier.

La prostitution est une réalité avec laquelle il faut compter, quels que soient les quartiers où elle se pratique. Le mérite d'"Espace P", dans cette brochure, est de relayer les témoignages émanant d'un public plus large que celui du comité Alhambra. Sa démarche a consisté à nuancer les propos pour ne pas faire entendre uniquement les voix qui grondent - même si elles comptent tout autant - en prêtant l'oreille à des personnes qui vivent la même réalité car vivant dans le même quartier.

"Espace P" a ainsi posé cinq questions à 70 personnes du quartier Alhambra qui vivent la cohabitation avec des personnes prostituées, pour entendre d'autres voix qui sans cela seraient restées muettes.

L'objectif n'est pas de stigmatiser l'une ou l'autre partie ni de créer une guerre de tranchées dans le quartier mais bien de lancer le débat et montrer que d'autres avis existent. "Espace P" espère avant tout que tous les habitants du quartier Alhambra puissent vivre en harmonie. Déplacer le problème ne ferait que relancer le débat dans d'autres communes ou au Parlement. L'asbl souhaite organiser des tables rondes réunissant habitants du quartier, toutes positions confondues, prostituées, comités de police et autorités communales pour parvenir à une meilleure cohabitation."

J'ai eu l'occasion de consulter la brochure en question. Effectivement, l'asbl "Espace P" y prend position dans l'optique d'une défense et d'une intégration des personnes prostituées.

La traite des êtres humains et les conditions de travail n'y sont pas abordées. Cependant, cela ne signifie en rien que l'asbl n'en est pas consciente. S'agissant d'une information destinée au public, il eût été souhaitable qu'elle relaie ces éléments pour leur accorder la place qu'ils méritent dans ce débat.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre (MR).- Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre-Président. Par contre, la réponse de votre collègue, M. Kir, ne me satisfait pas du tout. Apparemment, il soutient tout, y compris la démarche. J'ai bien conscience de ce que le subsidie à "Espace P" est global et structurel mais à partir du moment où on appose le logo de la Commission communautaire française sur des documents, j' imagine qu'il faut demander un aval quand à leur contenu.

En tout état de cause, j'entends que ce n'est pas la position du ministre concerné mais la vôtre.

"Espace P" devrait être redirigé vers sa mission première qui est d'accompagner les prostituées plutôt que mener ce type d'actions dans le quartier. Ensuite, quand M. Kir estime qu'on rend mieux compte du quartier par un micro-trottoir alors que celui-ci a été fait pendant la journée par quelques acteurs d'"Espace P" sans tenir compte de la réalité de la nuit tout au long de l'année, il me semble qu'on donne une vision tronquée de la prostitution. Y compris et quoi qu'en dise le ministre par le pictogramme qui en est donné. Cette vision idyllique de la prostitution n'est pas du tout celle vécue dramatiquement par ces filles qui en sont les premières victimes. Il s'agit là de traite d'êtres humains et non d'une chose banale et bien intégrée dans le quartier.

Mme la Présidente.- La parole est au ministre-président. M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je rappelle que l'objectif d'"Espace P" avec cette brochure n'est pas de travailler sur tous les enjeux de la traite des êtres humains mais sur l'intégration de ces personnes dans leur quartier.

Mme Marion Lemesre (MR).- En évacuant justement cet aspect des choses, on tronque la réalité. C'est pourquoi ni moi, ni mon groupe ne pouvons soutenir cette démarche.

DISCUSSION SUR LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT (SUITE)

POURSUITE DE LA DISCUSSION

Mme la Présidente.- Nous poursuivons la discussion de la déclaration de politique générale.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Après l'informateur, le pré-formateur, le clarificateur et le conciliateur, nous avons désormais le moteur.

(Rires)

Vous devriez être un moteur de la défense de la place des francophones, des associations sociales et culturelles francophones, du français à Bruxelles ainsi que de la défense des francophones de la périphérie. Or, ce n'est pas le cas.

Il y a quelques jours, nous avons pu lire dans la presse l'interview du directeur du Rideau de Bruxelles. Nous avons appris que ce théâtre était exclu du Palais des Beaux-Arts. Ce processus annoncé s'est mis en place de manière progressive et lancinante. Je crains que ce ne soit régulièrement le cas. Ce fait est significatif et témoigne de la menace qui pèse sur certaines associations culturelles et sociales francophones à Bruxelles. La Commission communautaire française a, la première, un rôle à jouer dans la défense de leur place au sein

des institutions culturelles fédérales.

La politique de la promotion de la langue française relève de la Communauté française mais la Commission communautaire française, tant le Collège que le Parlement, se doit d'y participer. Il s'agit de porter la langue française sur le devant de la scène. En pleine présidence de l'Union européenne, je suis frappée de constater, en circulant rue Belliard, rue de la Loi ou Place royale, que l'anglais est largement employé. Cette situation est dommageable pour la place de la langue française. Le français n'est pas un étendard à brandir mais c'est la langue creuset et de communication des Bruxellois, quelle que soit leur origine. Or, cette langue d'échanges sociaux et culturels est mise actuellement à mal à Bruxelles. Le Gouvernement de la Commission communautaire française doit saisir ce dossier et le porter devant la Communauté française mais également devant les institutions internationales.

Le deuxième point sur lequel je veux intervenir est celui de la politique des personnes handicapées. Monsieur le Ministre-Président, je vous ai entendu dire que la Commission communautaire française s'est imposée comme le moteur de la réponse apportée par la Communauté française et la Région de Bruxelles-Capitale au défi du boom démographique pour les écoles et les crèches. Moteur ? S'il est aussi rapide que la réponse apportée au boom constaté depuis plusieurs années aux portes des institutions pour personnes handicapées adultes, je crains que nous ne soyons pas sauvés !

Je souhaiterais lire deux ou trois phrases du livre noir du GAMP remis ce matin. Le titre seul est très révélateur et témoigne d'une réalité : *"Pour les oubliés de notre société, nous dénonçons le scandale de la situation du handicap de grande dépendance à Bruxelles, nous dénonçons le scandale quotidien de l'indifférence et de l'exclusion des plus démunis, le scandale de la politique d'aide aux personnes en situation de handicap : c'est le déni des droits et de la dignité. Nous dénonçons les situations scandaleuses que vivent au quotidien, à Bruxelles, les personnes handicapées de grande dépendance et leur entourage, ainsi que les différents obstacles mis à cette politique. La relative indifférence du monde politique et la lenteur de la mise en oeuvre des mesures sont inacceptables devant l'urgence et le drame quotidien des familles. L'exclusion de ces personnes des services existants, sans possibilité de recours, nie les droits démocratiques les plus élémentaires. Les solutions de court séjour sont bien trop limitées, non structurées et ne permettent pas de faire face aux situations de détresse les plus immédiates."*

Voilà un constat hélas très dur, trop dur mais qui reflète la réalité quotidienne. Il nous révèle une fois de plus la situation des familles. La semaine prochaine, nous débattons du décret sur les infrastructures qui est un tout petit pas. Les besoins sont énormes et leur ampleur est encore très mal évaluée. Pourtant, les solutions ne sont pas cherchées avec suffisamment de volonté.

Il n'existe pas de lien concret et direct avec la Région wallonne - vous n'avez jamais prononcé une seule fois son nom - alors qu'il me semble essentiel. L'opération Cap 48 s'est déroulée récemment. Durant l'émission, on a pu voir des institutions en Région wallonne dont les chambres étaient vides parce qu'il y a là un moratoire sur les conventions nominatives.

A Bruxelles par contre, certaines familles sont en peine de trouver ne serait-ce que des briques. Pourquoi cette absence de volonté de travailler ensemble pour trouver des places ? Bien sûr, outre les briques, il est nécessaire de prévoir un encadrement. Malgré cela, des dysfonctionnements immenses apparaissent dans les politiques francophones.

Je ne répéterai jamais assez que le fait d'avoir scindé la politique des personnes handicapées entre Commission communautaire française et Région wallonne constitue la base de la pénalisation des familles. La Commission

communautaire française et Bruxelles en supportent le coût le plus lourd.

Je me réjouis d'apprendre qu'un décret sur l'inclusion est en préparation. Je souhaite réinsister sur l'importance du rôle du Parlement dans ce processus de révision du décret de 1999 relatif à l'intégration de la personne handicapée. La ministre a promis de nous soumettre la note d'intention concernant ce décret sur l'inclusion en commission des Affaires sociales. J'insiste pour que ce soit fait.

L'analyse du décret "infrastructure" montre, en effet, que bon nombre de ses éléments dépendent de l'arrêté ministériel qui vient d'être pris par le gouvernement. Je ne voudrais donc pas que nous soyons privés de la même façon des informations. Le débat sur l'inclusion est important et j'insiste sur le rôle du Parlement en la matière.

A propos des personnes handicapées, je voudrais intervenir sur les entreprises de travail adapté (ETA) car le Bureau élargi m'avait dit d'intégrer mon interpellation portant sur les ETA dans le cadre du débat de rentrée. Or, j'ai des questions assez précises à poser en la matière. La ministre, actuellement absente, s'est déclarée favorable à la tenue d'un débat plus large portant sur les ETA. Pour ma part, je trouve que cette procédure serait plus intéressante.

Madame la Présidente, puis-je lire rapidement le texte de mon interpellation afin que le ministre-président puisse y répondre, ou est-il préférable de la reporter afin que l'on puisse avoir un débat plus large au sujet des ETA ?

Mme la Présidente.- Si la ministre vous a signifié son accord quant à la tenue d'un débat plus approfondi, qu'il en soit ainsi. Il vous appartient dès lors de réintroduire votre interpellation.

Mme Caroline Persoons (MR).- C'est ce que je ferai.

Mme la Présidente.- En revanche, la ministre apportera certainement, via le ministre-président, des réponses aux questions posées par vos collègues tels que M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Il est exact que j'ai évoqué cette question même si c'est plus brièvement que vous.

Mme la Présidente.- Mme Dominique Braeckman a également évoqué longuement ce thème. Bien sûr, je ne connais pas la réponse du ministre-président mais il m'étonnerait qu'il ne réponde pas à cette question.

Mme Caroline Persoons (MR).- J'énoncerai donc mes principales interrogations au sujet des ETA ici et je reporterai celles portant sur la convention de l'ONU.

En 2009, au plus fort de la crise, j'avais déjà interrogé la ministre Evelyne Huytebroeck sur la situation financière des ETA. Dans sa réponse, elle avait répertorié différentes pistes d'action entre autres par le biais d'arrêts, d'indexations successives, de collaborations renforcées avec la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté francophones (FEBRAP), etc.

Pour ma part, je voudrais revenir sur deux pistes. D'une part, il y a la proposition déposée entre autres par Serge de Patoul en 2007 au Parlement bruxellois visant à offrir aux ETA la possibilité d'intégrer le giron de l'économie sociale. Cela semble être une piste intéressante. Comment progresse-t-on sur cette piste ?

D'autre part, où en est la ministre Evelyne Huytebroeck quant aux cinq pistes qu'elle avait évoquées en 2009 ? Mes questions portent donc sur l'avancement de ces différentes mesures en gestation.

Par ailleurs, une réunion a eu lieu hier avec la FEBRAP sur la mise en place d'un plan de relance durable pour l'ensemble du secteur. Je souhaiterais donc avoir une vue actualisée de la situation financière des ETA. Quelles sont les plus menacées ? Quelles sont les mesures envisagées dans le

cadre de ce plan de relance et quel est le résultat des discussions avec le secteur ?

A propos de la coordination entre la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne sur Walcomfin, je m'interroge encore et toujours sur le choix de la Commission communautaire française de passer un marché public avec cahier spécial des charges, etc.

J'ai en main une réponse du ministre Antoine datant du mois de juillet, disant : *"Il y a une réelle volonté de collaborer avec la Commission communautaire française et le moment est favorable, puisque nous ignorons ce que le pouvoir fédéral nous réservera lors de la restructuration de l'Etat. A titre personnel, je pense que tout ce qui peut unir les francophones de Wallonie et de Bruxelles doit être recherché."*

M. Antoine termine en disant : *"Nous ne manquerons pas de sensibiliser, d'inviter, peut-être de convaincre le ministre du Budget de la COCOF. Appliquer des règles identiques faciliterait la tâche, puisque les parlementaires de la Communauté française siègent aussi dans les Parlements des Régions bruxelloise et wallonne."*

Le lendemain, je recevais cependant la réponse de M. Doukeridis me disant qu'on lance le marché, que l'étude préalable des critères d'attribution a pris en compte le prix, la qualité de la note méthodologique et le délai dans lequel le soumissionnaire pourra assurer la réalisation de l'étude préalable. Je n'y ai cependant pas perçu de volonté politique de travailler avec la Communauté française et la Région wallonne.

C'est pourtant le moment, puisqu'il y a eu un report de quelques mois de l'application de la loi sur cette nouvelle comptabilité. Il faut en profiter. La situation politique générale implique que nous fassions tout - et spécialement dans les matières budgétaires - pour que les francophones soient unis.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- J'aborderai deux éléments de la déclaration de ce matin. Le premier concerne la formation professionnelle. Chacun connaît la place stratégique de la formation dans le débat bruxellois et je n'y reviendrai pas. Chacun connaît aussi les difficultés liées au découpage institutionnel autour de la question de la formation et de son complément, l'emploi. Dans ce contexte, réjouissons-nous de la bonne entente et de la bonne collaboration entre le ministre de la Formation de la Commission communautaire française, M. Kir, et le ministre régional de l'Emploi, M. Cerexhe.

Deux illustrations en attestent. D'abord, en bonne intelligence, la décision de l'accord de majorité de systématiser le CPP progressivement en commençant par ceux qui terminent l'école est maintenue, alors que simultanément la politique de formation pour accueillir le plus possible de personnes suivant ce CPP est fortement développée. Ma deuxième illustration concerne le plan Langues. Je ne m'étendrai pas davantage sur le sujet.

En outre, je me réjouis aussi du rapprochement entre Bruxelles Formation et Actiris annoncé dans votre déclaration. Vous connaissez la position du groupe cdH sur cette question de l'importance et de la nécessité d'un pilotage stratégique commun des politiques de formation en lien avec les politiques d'emploi.

Ce rapprochement est nécessaire, d'abord parce qu'il existe des synergies quasiment naturelles entre ces deux matières mais aussi parce qu'il rend plus lisibles les services publics offerts aux demandeurs d'emploi bruxellois. Il l'est cependant surtout parce que l'offre de formations en Région de Bruxelles-Capitale doit davantage correspondre aux besoins du marché du travail. Il est impossible de faire correspondre l'offre de

formations aux besoins du marché du travail sans pilotage commun stratégique entre la formation, du ressort de la Commission communautaire française et l'emploi, du ressort de la Région.

De même, il convient aussi de faire correspondre l'offre à notre public de demandeurs d'emploi. Nous suivrons donc de très près les modalités de ce rapprochement entre les deux institutions.

Vous avez aussi évoqué le contrat de gestion de Bruxelles Formation que vous nous annoncez également pour 2011. J'attire d'ores et déjà votre attention sur l'importance de bien calibrer le projet et de mettre prioritairement les moyens de Bruxelles Formation et ceux de la formation en général sur les publics-cibles.

Je songe notamment à ceux du CPP, c'est-à-dire aux jeunes demandeurs d'emploi. La remarque peut paraître triviale. Cependant, lorsqu'on s'intéresse aux dépenses de Bruxelles Formation, on s'aperçoit que ce public-cible n'est pas forcément celui qui reçoit le plus de services de la part de cette institution.

Je ne veux pas dire par là qu'il ne faut plus rendre service aux autres publics. Il faut cependant penser à réorienter en priorité les nouveaux moyens que l'on espère obtenir pour la formation à Bruxelles vers ces publics-cibles. Et pourquoi ne pas envisager aussi de réorienter les moyens existants vers ce public défini comme cible par la Commission communautaire française et par la Région ?

En ce qui concerne le contrat de gestion de Bruxelles Formation, je voudrais aussi mettre l'accent sur l'importance de développer massivement les formations professionnelles individuelles et les formations professionnelles individuelles en entreprise. Il s'agit finalement de partenariats public-privé qui permettent de mettre au travail, en stage et en formation en entreprise, des demandeurs d'emploi et des stagiaires bruxellois.

Sur le plan stratégique, je reviendrai sur mon interpellation en commission pour en débattre plus en détail avec le ministre M. Kir. Selon ce que j'ai compris en écoutant votre déclaration, il n'y a pas de lien avéré entre ce plan stratégique et le contrat de gestion de Bruxelles Formation.

Il me semble a priori logique que l'on élabore d'abord le plan stratégique de formation parce que c'est à ce niveau que sera répertoriée l'offre existante, que seront identifiés les besoins en formation et que sera examinée la qualité des réponses à ces besoins. Le plan stratégique devra aussi définir les priorités de ces offres de formation en fonction des besoins identifiés. Alors et alors seulement, les objectifs du contrat de gestion de Bruxelles Formation pourront être définis.

Bref, il me semble plus logique de discuter du plan stratégique de formation avant de définir le contrat de gestion de Bruxelles Formation. Or, j'ai l'impression que les deux opérations seront plutôt menées en parallèle. Je souhaiterais donc entendre le ministre à ce sujet.

Après la formation, la culture est le deuxième volet de la déclaration que je voudrais évoquer brièvement avec vous. On connaît l'importance des politiques culturelles pour l'identité urbaine et pour celle des personnes et des groupes qui coexistent. Il faut insister aussi sur leur importance pour l'épanouissement de ces personnes et comme moteur de développement économique du territoire urbain en général et de Bruxelles en particulier.

J'attire dès lors votre attention sur un unique point. Il s'agit du plan culturel de la Commission communautaire française annoncé pour 2011. Selon moi, ce projet est fondamental, mais il sera difficile à manoeuvrer compte tenu de la complexité institutionnelle régissant les politiques culturelles en Région de Bruxelles-Capitale, de la proximité des politiques communautaires et du contexte budgétaire.

Je salue donc l'audace du Gouvernement de la Commission communautaire française d'avoir décidé d'un pilotage global de la culture en Région de Bruxelles-Capitale. Car, en effet, qui, à Bruxelles, est le mieux placé pour remplir cette mission ? La réponse est difficile et elle ne va pas de soi.

La Commission communautaire française a relevé ce défi et mon groupe la soutiendra mais, alors à la condition qu'y soient associés les autres acteurs publics et institutionnels dont les communes, mais aussi la société civile culturelle. Je songe ici au Réseau des Arts et au Brussels Kunstenoverleg. S'ils ne représentent qu'un seul point de vue, ce n'est pas n'importe lequel: de nombreuses institutions culturelles de différentes Communautés partagent ce point de vue. Il faut donc en tenir compte.

Bien entendu, les autres acteurs culturels doivent également être entendus et cela sera l'objet des auditions en commission de la Culture.

L'impact de la culture sur l'économie de notre Région est réel. Que ce soit en commission de l'Economie avec M. Cerexhe, ou en commission de la Culture avec M. Kir, j'ai l'impression que le rôle de moteur économique de la culture n'est pas encore clairement reconnu. Il nous manque encore une vision stratégique.

C'est à la Commission communautaire française de prendre l'initiative de cette réflexion et d'y associer la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et autres acteurs publics. Faute de cela, nous risquons de manquer l'objectif que d'autres grandes villes ont atteint, à savoir placer la culture au centre des projets de développement économique.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (MR).- Je suis inscrit dans ce débat à la demande du Bureau élargi, en place de mon interpellation. C'est une manière étrange de gérer les débats. Je tiens à préciser le cadre de mon intervention pour éviter tout malentendu. Le sujet de mon interpellation concernait la défense de l'image et des intérêts de Bruxelles et des Bruxellois.

Dernièrement, l'Office flamand du Tourisme a à nouveau décidé de redessiner la Belgique selon ses fantasmes. Hier, nous dénonçons déjà parmi de nombreux exemples l'invitation envoyée par l'Office flamand du Tourisme de New York lors d'une réception pour la promotion de l'image de la Flandre et des Pays-Bas ou les cartes tronquées sur le site de l'Office flamand du Tourisme.

Aujourd'hui, en visitant le site <http://www.visitflanders.co.uk/> et plus particulièrement le lien suivant http://www.visitflanders.co.uk/go/getting_there/, on y trouve une Flandre ceinturée par la France, les Pays-Bas. La Belgique ne couvre que la seule Région wallonne. Dans cette Flandre, Bruxelles est la ville principale aux côtés d'Anvers, Bruges, Gand, Malines et Louvain.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Ce fait témoigne des intentions de certains politiques flamands pour l'avenir de Bruxelles et de la Belgique. C'est d'autant plus vrai que le ministre flamand du Tourisme n'est autre que Geert Bourgeois, membre fondateur et influent de son parti, la NV-A, premier parti du pays en nombre de sièges à la Chambre. Il est en outre actuellement acteur du club des sept qui tentent désespérément de former un gouvernement fédéral et surtout de redessiner les contours et les compétences de l'Etat fédéral et de l'ensemble des entités fédérées.

En réponse aux réactions francophones, le ministre Bourgeois parle d'erreurs graphiques ou encore de simplification bienvenue vu la complexité de la Belgique. Toutefois, lorsque l'on veut en savoir plus sur l'histoire de Bruxelles via ce site, on apprend que *"depuis 1970, la Belgique a été divisée en deux*

Régions semi-indépendantes, la Flandre et la Wallonie, Bruxelles devenant un district avec son propre gouvernement (aux pouvoirs restreints). La ville est aussi devenue la capitale de l'Europe et l'OTAN, dont la Belgique est un des membres fondateurs, a son quartier général juste en dehors de Bruxelles, à Evere".

C'est assez exemplaire d'une mauvaise foi caractérisée, claire et précise. Ces "incidents" à répétition sont interpellants, plus particulièrement en période de négociations institutionnelles et lorsque le parti le plus important en sièges à la Chambre n'est autre que le parti du ministre flamand du Tourisme !

Les intentions de la NV-A, nous les connaissons. Il n'en demeure pas moins qu'il y a lieu de défendre la vraie image de Bruxelles, qu'il y a lieu de défendre la Région de Bruxelles-Capitale de ces attaques incessantes dont elle fait l'objet ces derniers temps.

Je pense, Monsieur le Ministre-Président, que vous pourriez tenir à peu près les mêmes propos que les miens. Nos propos sont d'ailleurs très proches. Je le souligne avec force. Je vous cite un extrait de presse du 17 août :

"Vive réaction de Doukeridis: la première fois, la Flandre a parlé de méprise, je veux bien admettre. Ensuite, l'erreur d'un tour-opérateur a été justifiée par un problème avec un fournisseur. Cette fois, la coupe est pleine !, gronde Christos Doukeridis, secrétaire d'Etat bruxellois (Ecolo) en charge du Logement. Rien ne peut plus empêcher de penser à une stratégie délibérée, une volonté profonde de présenter la Flandre comme étant un pays à part entière, annexant Bruxelles sans scrupules. C'est particulièrement interpellant en cette période de négociations institutionnelles !".

Et le secrétaire d'Etat, qui est aussi ministre-président de la Commission communautaire française, en charge du Tourisme, de conclure : Bruxelles est la porte d'entrée de l'Europe, de la Belgique, de la Région bruxelloise, de la Flandre et de la Wallonie. Utilisons-la comme un levier qui favorisera l'essor touristique et économique de tous au lieu de faire comme si elle n'était pas là " !

Là-dessus, nous sommes d'accord. Nous sommes donc soulagés. Mais à ma grande surprise, dans votre déclaration et me référant essentiellement à la page 11 du document, vous parlez du tourisme et des relations internationales mais pas un mot sur l'image de Bruxelles, pas un mot sur ces incidents.

J'ai dès lors quelques questions. En effet, je ne puis que vous approuver sur vos déclarations. Mes questions sont assez simples, alimentées par le manque de propos dans votre déclaration. S'agit-il de déclarations purement personnelles ? Alors, je vous approuve en tant que personne. Ou bien s'agit-il de déclarations qui sont les émanations de la position politique du gouvernement ?

Je pense qu'il est important que le gouvernement puisse avoir une attitude politique claire et sans équivoque en la matière.

Dans le cas où ce serait la position du gouvernement - car si ce n'est pas le cas, il y a un problème politique ! - quels sont les actes et les actions concrètes qui vont être menés pour contrer ce système qui consiste à revenir éternellement, malgré l'existence de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'idée d'incorporer Bruxelles dans un Etat flamand déjà clairement présenté comme semi-indépendant ?

Peut-être conçoivent-ils le confédéralisme comme il avait été caractérisé par un honorable scientifique, homme de droit et aujourd'hui dans l'arène politique, soit le "fédéralisme des cons"... Quelles sont les actions concrètes que le gouvernement va prendre pour veiller à ce que la Région flamande soit correcte dans sa manière de présenter Bruxelles, et que ce message tronqué et trompeur ne soit plus utilisé et rendu visible par des organes en réalité publics ?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hervé Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- Je me réjouis à l'unisson des propos de Mmes Persoons et Braeckman et de M. Riguelle du décret "inclusion" et du décret portant sur la rénovation des infrastructures pour les personnes handicapées. Nous sommes nombreux ici à être attachés à cette politique qui, n'ayant pas les moyens de ses ambitions en Région de Bruxelles-Capitale, a longtemps été inexistante. Elle commence enfin à émerger aujourd'hui grâce à ces deux nouveaux décrets.

J'aimerais évoquer également deux autres domaines qui sont la petite enfance et l'enseignement primaire. Les communes n'ont aucune obligation dans ces matières.

Elles ont de manière pragmatique l'obligation morale de subsidier et en ont reçu le pouvoir par la Communauté française.

Les communes sont donc confrontées aujourd'hui à de fortes demandes liées au déjà fort évoqué réel et incontestable essor démographique.

Concernant les demandes légitimes de la population de places dans les crèches et dans l'enseignement, beaucoup de questions demeurent. J'aurais aimé entendre le ministre-président sur la manière dont il conçoit l'articulation entre les différents pouvoirs dans ce domaine.

Je prendrai un exemple assez concret pour illustrer mon propos. Vous savez qu'en matière de crèches, trois plans coexistent :

- un plan de la Commission communautaire française ;
- un plan régional ;
- un plan communautaire appelé "Plan Cigogne".

Aujourd'hui, ces trois plans existent en parallèle même s'ils vont un peu cahin-caha. Ce sont les communes qui, parfois heureusement, parfois malheureusement, jouent les coordinateurs et se voient parfois sanctionnées bêtement. J'en veux pour preuve un exemple concret que j'ai exposé à M. Emir Kir.

Il ne s'agit pas ici d'une critique mais bien d'une suggestion. Vous savez que lorsque vous vous inscrivez dans le Plan Cigogne de la Communauté française, vous vous soumettez à un système d'échéances. La Communauté française explique à M. ou Mme de la commune X qu'il ou elle peut ouvrir sa crèche et obtient une agrégation pour 48 lits, à condition que la crèche soit ouverte à telle date. Si la crèche n'a pas été ouverte à cette date, on perd l'agrégation.

Fort de cet engagement de la Communauté française en matière d'agrégation, M. ou Mme de la commune X se met en recherche de subsides pour construire la crèche. Pour ce faire, il/elle s'adresse tant à la Région de Bruxelles-Capitale qu'à la Commission communautaire française. Et là, c'est bingo ou pas bingo. Il est possible qu'à la Région de Bruxelles-Capitale on lui dise qu'il y a encore des subsides disponibles alors que ce ne sera pas le cas à la Commission communautaire française car il n'y aura plus d'argent pour l'année en cours. Il faut faire toutes ces procédures car, à défaut, l'agrégation serait perdue.

On est donc parfois enfermé dans un système quelque peu kafkaïen, assez exemplaire de la complication institutionnelle. Monsieur le Ministre-Président, je ne vous en tiens évidemment pas pour responsable. C'est ainsi et il faut faire et jouer avec.

Cependant, n'y a-t-il pas matière à réfléchir à une sorte d'ingénierie qui permettrait que des projets menés par des communes en matière de petite enfance soient davantage coordonnés ailleurs que chez nous même si cela se fait actuellement parfois à notre bénéfice, parfois à notre détriment ?

En matière d'enseignement, vous savez que l'on prévoit qu'il faudra construire en Région de Bruxelles-Capitale des classes pour pouvoir y accueillir 25.000 élèves. Quand on sait ce qu'est le parcours du combattant pour une commune en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement afin de construire une école aujourd'hui, comment allez-vous, au niveau de la Commission communautaire française, vous articuler avec vos collègues de la Communauté française, autre pouvoir organisateur et subsidiant, et avec un troisième ministre en charge de l'Infrastructure ? Comment coordonner le tout de manière à ce que les choses puissent avancer ?

Construire une école aujourd'hui relève d'un parcours du combattant très contraignant en Région de Bruxelles-Capitale. A titre d'exemple, je citerai le projet d'école passive dans ma commune. Sans vous détailler les fastidieuses procédures préliminaires au projet telles que la désignation de l'auteur de projet, l'accord de la tutelle, les marchés publics, une fois accomplies, la Commission royale des Monuments et Sites estime qu'il n'est pas possible de construire à cet endroit, car il s'y trouve un arbre protégé. Il faut donc repartir à zéro.

Il n'est pas simple de construire une école à Bruxelles car les procédures administratives sont complexes et les subsides de la Communauté française arrivent des années après la demande. Je suis inquiet au vu de la forte poussée démographique et de la demande légitime de la population. C'est notre devoir de pouvoir public d'y répondre. Comment faire pour ne pas être en parfait décalage avec la réalité du terrain ?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Jacqueline Rousseaux.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR).- Monsieur le Ministre-Président, je tiens à vous féliciter pour le caractère concret de votre déclaration de ce matin. Au moins, nous savons ce que votre gouvernement veut faire, ce qui n'était pas le cas avec les déclarations que nous avons entendues hier. Evidemment, vous seriez étonné si le groupe MR devait pour autant être d'accord avec tout. D'ailleurs, l'intervention de Mme Schepmans vous a notamment montré que nous nous posons bien des questions sur le financement de tous ces projets. Mais il est aussi des questions de fond, des choix politiques, des priorités que nous ne partageons pas nécessairement.

Vous faites bien cependant de considérer comme une priorité le soutien et l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour les adultes peu ou non scolarisés ainsi que l'accompagnement des primo-arrivants. Dans ce même esprit et dans le cadre du soutien à l'enseignement, il est une priorité des priorités sur laquelle je veux attirer l'attention: éviter le décrochage scolaire et imposer le respect de l'obligation scolaire.

En effet, nous savons que l'école, l'éducation et la formation sont la base de tout. Nous sommes évidemment d'accord sur ce point. C'est à l'école que l'on reçoit les bases pour s'armer face à la vie, pour se construire et construire un avenir.

Or, de plus en plus et depuis trop longtemps, le décrochage scolaire est une réalité, en Région de Bruxelles-Capitale comme ailleurs. Quel que soit le niveau des études, il est impératif d'obtenir des directions d'école, d'instituts, de centres de formation qu'ils prennent les présences et qu'ils fassent respecter les règles.

Permettre à un jeune de ne pas aller au cours, de ne pas suivre la formation à laquelle il s'est inscrit est le plus mauvais service qui puisse lui être rendu à lui, à sa famille, présente et future, ainsi qu'à la société. Or, on sait que dans nombre d'écoles et d'instituts, on ferme les yeux et on ne signale pas les absences de peur de perdre des subsides.

Il faudrait d'urgence, en ce début d'année scolaire, mettre au point des procédures avec les directions d'écoles, d'instituts et

de centres pour être informés de la fréquentation réelle des cours. Ceci, quitte à oublier le problème des subsides et à permettre un moratoire durant deux ou trois ans de manière à éviter une réaction négative à leur égard.

Il importe en effet d'être bien informé de la fréquentation réelle des cours. Tous les services sociaux à disposition devraient être sollicités pour inciter nos jeunes à reprendre le chemin de l'école et informer les familles de leurs responsabilités.

On met en place le contrat de projet professionnel (CPP) pour les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans. C'est évidemment très positif. Le groupe MR n'a eu de cesse de le répéter et de soutenir cette initiative.

Il faut toutefois également veiller à l'orientation des étudiants et à leur encadrement pendant leurs études. Une vraie politique doit être menée en cette matière. Nul doute qu'une plus grande rigueur à l'école rendra moins nécessaire l'application du CPP, ou la facilitera grandement par la suite.

Quant au volet des formations, je constate avec satisfaction que vous faites référence au réseau de formation professionnelle des Classes moyennes. Face aux 110.000 demandeurs d'emploi de la Région, nous devons exploiter tous les outils dont nous disposons pour instruire, éduquer, former aux langues et aux métiers.

Si Bruxelles Formation engage des partenariats avec la Région, il n'est toutefois pas le seul organisme à pouvoir assurer les formations à des métiers dont nous avons besoin, loin s'en faut. L'EFPME offre des formations à une soixantaine de métiers, dans les secteurs les plus divers tels que l'horeca, la construction, l'artisanat ou le commerce. Il propose des cycles variables dont des cycles courts. Il participera au plan Langues et c'est une bonne chose, c'est positif. Mais le centre EFPME est également très utile pour la formation des jeunes qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un réseau plus classique et préfèrent une formation pratique en alternance.

Je me réjouis du fait que les formations en commerce, soins aux personnes et mobilité seront renforcées et développées à l'EFPME. J'estime toutefois qu'une collaboration encore plus étroite avec l'EFPME devrait être développée par la Commission communautaire française. Le plan de communication qui donnera davantage de lisibilité à ces instituts sera le bienvenu.

J'en viens aux volets de la santé et du social. Monsieur le Ministre-Président, vous avez annoncé la création d'une auberge de jeunesse, de centres de planning familial, d'une école labellisée alimentation durable. Selon moi, il ne s'agit nullement de priorités, ni de bonnes décisions à prendre quand les enveloppes budgétaires sont limitées et que d'autres besoins criants ne sont pas rencontrés depuis plusieurs années.

Ainsi, la Région de Bruxelles-Capitale ne compte aucune place d'hébergement pour les personnes autistes. Les parents doivent conduire leur enfant en Flandre ou en Wallonie ! La Région de Bruxelles-Capitale manque aussi de lieux d'accueil en centre de jour ou d'hébergement pour les malades d'Alzheimer, qui sont très nombreux. Nous manquons de même de places d'accueil et d'hébergement adaptées pour les handicapés de grande dépendance.

Je voudrais connaître les engagements de la Commission communautaire française pour le soutien aux centres Condorcet et Estrada qui sont en construction. Quelles aides à la construction sont-elles accordées ? Y aura-t-il ensuite un soutien aux frais de fonctionnement de ces maisons et dans quelles proportions ?

Il est indigne de la part de nos institutions bruxelloises de laisser à des parents la responsabilité et la charge de construire eux-mêmes des lieux d'accueil pour leurs proches. Il est indigne de notre société de ne pas construire, d'une part, pour les malades d'Alzheimer ou les personnes atteintes de

différentes sortes de démence et, d'autre part, pour les handicapés de grande dépendance, des lieux d'accueil adéquats. Il faut consacrer en priorité des budgets à cela. C'est une question de droits de l'homme.

Faire un décret "infrastructures", c'est bien. Imposer des normes à ce genre de maison, c'est parfait. Mais encore faut-il des bâtiments pour accueillir les personnes handicapées. On sait par ailleurs que nos institutions régionales stimulent la construction de logements. Il faudrait promouvoir dans ce cadre la construction d'appartements adaptés aux personnes handicapées. Moyennant quelques légers aménagements, elles pourraient y vivre seules ou avec leur famille en ayant une vie privée normale.

Concernant l'emploi des handicapés, je crois que les administrations publiques de la Région - les institutions que vous dirigez - devraient employer davantage de personnes handicapées et stimuler leur présence dans les organismes qui s'occupent du social. Leur présence au sein de ces structures serait d'une grande utilité, facilitant la compréhension de ceux qui s'y adressent.

La place des lieux culturels existants doit être soutenue. L'image de Bruxelles, capitale de l'Europe n'est guère présente dans votre déclaration. Et Mini-Europe ? On parle de tourisme culturel mais Mini-Europe qui est l'activité européenne touristique qui a le plus de succès va devoir quitter le plateau du Heysel sans que l'on sache ce qui va la remplacer et alors que l'on veut développer à cet endroit d'autres structures d'amusement.

Il est urgent de se préoccuper de ce dossier. On a aussi cité le "Rideau de Bruxelles", qui ne sait plus où aller.

Il faut bien sûr soutenir les structures culturelles nouvelles, mais il ne faut pas oublier celles qui existent déjà.

Il faut aussi absolument inculquer la culture à l'école. La Commission communautaire française a dans ses responsabilités une série de lieux d'enseignement fréquentés par des milliers de jeunes.

La culture est source de développement personnel, d'enrichissement et d'ouverture aux autres. Elle aide à se découvrir et procure du bonheur. On l'a dit, la culture favorise aussi le tourisme. Elle doit donc être introduite dans les écoles et il y a moyen d'y parvenir sans argent, par exemple expositions sur les murs des écoles, musique dans les lieux récréatifs, ateliers créatifs, incitation des élèves à fréquenter les lieux culturels et à en discuter ensuite dans les classes... Avec un peu d'imagination, on peut faire beaucoup sans argent. Il y a là encore un vaste chantier à ouvrir.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Charlotte d'Ursel.

Mme Anne Charlotte d'Ursel (MR).- Je ne comptais pas m'inscrire dans la discussion générale, mais le Bureau me l'a conseillé afin de bénéficier du suivi d'un dossier qui me tient particulièrement à cœur, à savoir la généralisation des animations à la vie affective et sexuelle. Celles-ci visent la santé, le bien-être, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles mais touchent également à l'égalité des chances et à la lutte contre les violences dans les relations amoureuses et familiales. Cette politique de prévention devrait donc être prioritaire.

La déclaration de politique générale précise qu'afin d'envisager la généralisation des animations à la vie sexuelle et affective, vous entamerez un cadastre de ces animations dans les écoles de l'enseignement de la Communauté française situées à Bruxelles. Ces termes me semblent mous au regard des longues années déjà passées à parler de ce sujet.

En 2004 déjà, à la demande de Mme la ministre Maréchal, une

étude avait été réalisée par l'ULB-Promes. Il s'agissait d'un outil précieux. En juin 2009, à la fin de la législature passée, une cartographie avait été réalisée dans l'urgence. Pour cette raison sans doute, il manquait certains indicateurs importants. Cette cartographie pourrait probablement être une très bonne base de travail si elle était affinée avec les acteurs de terrain tels que les centres psycho-médico-sociaux, les centres de planning familial et les centres de promotion de la santé à l'école.

Qu'avez-vous mis en place depuis un an ? En avril dernier, une concertation avec les fédérations de planning familial a eu lieu. En mai, une réunion inter-cabinets s'est tenue avec les ministres compétents et des travailleurs de terrain. Les fédérations vous ont envoyé leurs recommandations durant l'été mais elles semblent être restées sans réponse.

Le malheur, c'est qu'un cadastre a été réalisé ? Il suffisait de l'affiner pour qu'il serve de base de travail pour démarrer immédiatement. Cela n'a pas été fait.

Pour les réalisations de l'année prochaine, je vous demande d'instaurer une meilleure coordination avec les PME, les directions d'école, les enseignants, les animateurs de centre de planning, les autres associations, en ce compris les élèves. En effet, jusqu'à présent, chacun ressentait un manque de communication et de coordination avec ces acteurs.

Deuxièmement, j'insiste pour travailler dans une logique de permanence. Ces programmes ne peuvent souffrir d'une politique de coup par coup et des aléas organisationnels de l'école. C'est pourtant ce qui se passait avec ces petits projets-pilotes dispersés, sans que rien ne se fasse pour s'inscrire dans la durée.

Enfin, il reste la question de la visibilité des programmes. Cela se ressent auprès des acteurs et des écoles. Même ceux qui travaillent à la cause ne sont pas toujours accueillis et ceux qui sont censés les accueillir ne semblent pas être au courant de la façon de procéder jusqu'à présent.

Je vous remercie de m'éclairer sur ces questions.

Mme la Présidente.- Voilà qui clôture les interventions.

Nous suspendons la séance une vingtaine de minutes, jusqu'à 15h45. Entre-temps, nous tiendrons une brève réunion du Bureau. Ensuite, nous écouterons la réponse du ministre-président et du Gouvernement.

La séance plénière est suspendue à 15h23.

La séance plénière est reprise à 15h46.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement pour répondre aux interventions des membres du Parlement.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je voulais tout d'abord remercier les uns et les autres pour leurs interventions et commentaires pendant cet exercice annuel de la déclaration de politique générale. Ce dernier nous permet de faire le point, d'une part, sur l'année écoulée et, d'autre part, sur les perspectives de l'année qui vient. Je rejoins celles et ceux qui se sont exprimés sur la difficulté du caractère mixte de cet exercice. Il y a eu des considérations générales sur la déclaration et des interpellations plus précises qui devraient, selon moi, être relayées dans un cadre différent. Des leçons en seront tirées et cela permettra un débat plus lisible les prochaines années.

Ce matin, à l'occasion de l'intervention de Mme Françoise Schepmans, je me suis quelque peu crispé sur sa forme, non à propos de son fond. Or, je n'aurais pas dû le faire car vous étiez en train d'intervenir et je vous ai interrompue alors que vous ne l'aviez pas fait à mon égard. Je voudrais avec un ton

plus calme et paisible vous exprimer pourquoi j'ai réagi de cette façon. Je reconnais que, les uns et les autres, nous avons un rôle à jouer. Tous les rôles démocratiques sont importants, celui de la majorité, celui de l'opposition, celui des parlementaires et celui du gouvernement. Il faut respecter le rôle des uns et des autres.

Nous, membres du gouvernement, avons vraiment essayé de présenter une déclaration la plus concrète possible. Nous sommes conscients de ce que l'actualité politique est très peu évidente. Les citoyens ne s'y retrouvent pas et sont inquiets, à raison d'ailleurs. Ils sont d'autant plus inquiets qu'ils lisent parfois de l'inquiétude dans les yeux mêmes de leurs représentants politiques qui, il faut le reconnaître, ne sont pas dans une situation où ils peuvent garantir la manière dont l'avenir va se construire.

Nous sommes conscients de cette situation et particulièrement de celle de notre Commission communautaire française qui s'occupe de politiques essentielles aux yeux des Bruxellois. On pourrait évidemment qualifier d'essentielles toutes les institutions mais, dans le cas des politiques menées par la Commission communautaire française, ces politiques touchent particulièrement les personnes les plus fragilisées de notre société. Vos interventions, qu'elles soient issues de la majorité ou de l'opposition, ont bien montré à quel point elles sont essentielles.

Dès lors, nous avons fait le choix d'éviter toute palabre. Je n'ai pas sorti de citations latines, grecques, portugaises ou autres. Je n'ai pas commencé à lire des citations larmoyantes, même si justes et légitimes, de telle ou telle association pour bien faire prendre conscience de la gravité de la situation vécue par tel ou tel secteur. Nous avons essayé de nous concentrer sur des actes concrets. Malgré tout ce que nous voulons faire, malgré tout ce que nous allons faire, il y a énormément de manquements.

Les dossiers n'avancent certainement pas assez vite en regard de l'urgence vécue sur le terrain.

Si je me suis permis de réagir, c'est parce que j'ai ressenti une forme de mépris qui, je pense, ne m'était pas adressé personnellement mais plutôt à l'institution et à ceux et celles qui sont au quotidien dans l'action. Un tel mépris est préjudiciable à l'ensemble de la classe politique et davantage encore aux citoyens.

Vous disiez ce matin que les Bruxellois ne participaient pas aux négociations institutionnelles. Or, un peu plus loin dans la discussion, votre collègue Michel Colson, membre de votre parti, me reprochait d'être fier d'y participer et se demandait ce que cela nous apportait. Il y a là une contradiction et en l'occurrence nous participons bel et bien à ces négociations.

Lorsque l'on considère la composition du gouvernement, on s'aperçoit que plusieurs de ses membres ont en effet participé activement aux négociations pour y représenter Bruxelles. Cet été et depuis la rentrée, nous avons consacré beaucoup de temps à essayer de trouver des solutions. Je vous en ai indiqué les balises, renforcement de la Région et des budgets à allouer aux politiques que nous défendons.

On peut certes se gausser du manque de résultats obtenus mais ce serait une faute d'analyse que de nous en imputer la faute. Par ailleurs, cette moquerie qui s'apparente à du mépris est certes compréhensible lorsqu'elle émane de l'opposition. Cependant, ce mépris déteint sur l'ensemble de la classe politique. Les conséquences d'une telle attitude peuvent se révéler très négatives et les objectifs que nous poursuivons tous risquent alors de ne pas être atteints.

Plusieurs membres du gouvernement bruxellois participent à ces négociations. Ils défendent les intérêts de Bruxelles et sont extrêmement attentifs aux diverses positions adoptées par l'ensemble des partis politiques.

Je ne suis pas en mesure de savoir qui doit ou non être

consulté dans le cadre de ces discussions. Toujours est-il que je puis vous dire que les revendications portées par tous les partis démocratiques de ce Parlement depuis plusieurs années sont celles mises en avant dans toutes les étapes de ces négociations.

Par ailleurs, vous avez plaisanté sur le terme de moteur que j'ai utilisé. J'ai dit que nous jouons un rôle moteur dans le cadre des concertations et des synergies entre les diverses institutions. Peut-être le terme de moteur est-il trop prétentieux ? Je veux bien en choisir un autre que vous me conseilleriez. Pourtant, dans les faits, nous avons joué un rôle indispensable dans cette articulation. Nous ne l'avons pas joué seuls mais avec tous les autres dans l'espace francophone, avec la Communauté française et la Région wallonne dans un maximum de politiques. Jamais auparavant, nous n'avions été aussi loin dans les concertations et dans l'indispensable prise de décisions. Nous agissons pareillement dans le cadre bruxellois, entre acteurs bruxellois, avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les ministres flamands et francophones, ainsi qu'avec la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune.

C'est une obligation que nous avons tous en tant que responsables politiques car les citoyens bruxellois n'ont pas à être pénalisés par la complexité institutionnelle belge. Notre devoir est de nous mettre ensemble chaque fois que c'est nécessaire, c'est-à-dire pratiquement en permanence, pour mener les politiques les plus cohérentes que sont en droit d'attendre les Bruxellois francophones à qui nous nous adressons ici essentiellement.

Voilà pour cette parenthèse globale que je tenais à faire par rapport au ton de certaines interventions.

M. Colson et Mme Schepmans, avec d'autres, sont intervenus sur la situation budgétaire de Bruxelles.

Monsieur Colson, avez-vous récemment reçu des avances d'un Apollon ? Vous jouez pourtant à Cassandra qui pouvait prédire l'avenir et les mauvaises nouvelles. Personne ne la croyait. Elle avait cette triste faculté car elle avait refusé les avances d'Apollon. Furieux, il lui a jeté ce sort qui a conduit à la guerre de Troie. Contrairement à vos dires, la Commission communautaire française n'est pas au bord de la faillite et sa situation budgétaire n'est pas catastrophique.

Pour contrer les chiffres parfois fantaisistes qui ont été avancés ici ou ailleurs, j'aimerais revenir avec des actes et des faits concrets. Je reconnais que l'exercice d'une déclaration de politique générale un mois avant la discussion budgétaire est complexe. On ignore encore les décisions concrètes liées au budget mais les parlementaires peuvent cependant évaluer le contenu de la déclaration de politique générale au vu des décisions gouvernementales.

Je vais vous donner quelques informations budgétaires qui, je l'espère, vous rassureront.

Depuis 2004, malgré un sous-financement chronique, le gouvernement s'est effectivement efforcé de ramener progressivement notre budget vers l'équilibre par une gestion prudente que nous impose une situation de trésorerie tendue. En 2010, ce Parlement a adopté un budget nous autorisant un déficit s'élevant à 2 millions d'euros, contre 4 millions d'euros en 2009, au moment de l'ajustement. Ceci sur un total de 350 millions d'euros. Nous nous y tiendrons.

Comme vous le verrez dans le cadre du débat budgétaire, ce chiffre sera confirmé pour l'ajustement. Pour l'avenir, le gouvernement s'est prononcé il y a plusieurs mois sur sa trajectoire budgétaire pluriannuelle et a annoncé qu'il visait l'équilibre budgétaire dès 2012. Ce n'est pas pour se faire plaisir que nous visons un tel équilibre. Dans la plupart des autres institutions, un déficit raisonnable se justifie, en particulier en période de crise et de nécessité d'investissements publics. Nous le ferons toutefois parce que

c'est une nécessité pour notre institution. Si nous ne voulons pas être forcés de supprimer des emplois dans nos institutions, nous sommes tenus à cette importante rigueur.

Vous citez un montant de 2,5 millions d'euros dans le secteur des personnes handicapées.

Si je recoupe quelque peu les informations, il s'agit sans doute du montant des soldes dus aux institutions, tels qu'estimés au moment de la confection de notre budget initial en 2010. Il est donc inscrit dans la décision du gouvernement il y a un an. Il ne s'agit donc ni d'un scoop ni certainement d'un dérapage mais d'un besoin qui a été anticipé et qui sera couvert, comme convenu, lors de notre ajustement en cours de finalisation.

Concernant notre trésorerie, son montant décline effectivement depuis plusieurs années, ce qui nous impose la prudence que j'évoque. Cependant, nos services en assurent la gestion attentive qui s'impose et là non plus il n'est nullement question de faillite.

Madame Schepmans, votre groupe et vous-même revenez régulièrement sur votre proposition de décret 75/25 qui serait d'après vous, la panacée pour assurer le refinancement de notre institution. Je rappelle que, s'il fallait adopter ce décret, cela concernerait 8.000.000 millions d'euros et que l'adoption de ce décret requiert des majorités spéciales dans les deux autres assemblées. Cela ne se décrète évidemment pas et, à tout le moins, nous qui sommes l'assemblée qui réceptionnerait ce montant, devrions au moins savoir ce que les deux autres Parlements sont prêts à faire puisque ce sont la Communauté française et la Région wallonne qui y perdraient.

Mme Caroline Persoons (MR). - Il y aurait pour ce faire une commission conjointe. Voilà un an qu'on nous l'a annoncée.

Mme la Présidente. - Vous savez très bien que j'ai écrit aux présidents des deux autres Parlements concernés à ce sujet et ils m'ont très poliment répondu.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement. - De plus, j'ai appris à Mme Caroline Persoons que contrairement à ce que j'avais entendu il y a quelques mois, il n'y a pas de proposition. En effet, il y a quelques mois, j'avais entendu que le groupe MR avait déposé une proposition identique au Parlement wallon. Aucun texte n'aurait été déposé du côté wallon pour défendre cette proposition.

Or, il est difficile pour celui qui va recevoir l'argent de plaider seul alors que les autres, également dans l'opposition, ne déposent pas de proposition allant dans le même sens.

Mme Caroline Persoons (MR). - Une telle proposition a bel et bien été déposée !

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement. - Il semblerait pourtant que cela ne soit pas le cas. Peu importe d'ailleurs car ce texte n'a pas été voté. Même si c'était le cas, concernant ces 8 millions d'euros, je me permets de rappeler simplement les acquis du gouvernement actuel depuis 2004 en matière de refinancement de notre institution et de solidarité concrète dans cet espace francophone formé par la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Communauté française.

D'une part, il y a le montant structurel de 12 millions d'euros obtenu en provenance de la Région pour la période 2004-2009. D'autre part, il y a les 12,5 millions d'euros obtenus en 2010 auprès de la Région wallonne et de la Communauté française. Pour moi, ce montant "tiendrait" tant qu'il n'y aura pas de refinancement structurel par l'Etat fédéral à cette hauteur. Je ne l'ai peut-être pas dit dans le texte de la déclaration de politique générale, mais je confirme que ce montant sera inscrit dans notre budget Commission communautaire française au poste des recettes et dans ceux des Région wallonne et Communauté française en guise de

dotation en faveur de notre institution pour l'année 2011.

A cela s'ajoute 1 million d'euros structurels pour le secteur non marchand. C'est un acquis important, venant d'institutions qui connaissent une situation budgétaire difficile. Il y a aussi 500.000 euros pour le Plan langues et un effort, toujours en discussion, qui viendra de la Région pour notre institution. Le total de ces montants s'élève à près de 26 millions d'euros, ce qui dépasse donc largement le cadre des huit millions d'euros dont nous parlions. Il s'agit là non de promesses mais de refinancements concrets, de choses déjà réalisées.

Mesdames Mouzon et Persoons, concernant la réforme de la comptabilité de l'Etat, le cahier des charges permettra d'explorer toutes les possibilités, en ce compris Walcomfin, mais pas uniquement. Le prestataire devra évaluer les implications en termes juridiques. Il y a, entre les deux institutions, une importante différence de taille et de moyens. Les préoccupations ne sont pas les mêmes, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les organismes d'intérêt public, leur nombre et leur taille. Cet exercice me paraît donc important dans ce sens que vous dites poursuivre également, même si nos analyses diffèrent. La meilleure gouvernance et la meilleure gestion de nos deniers publics.

Monsieur Colson, la centralisation des trésoreries entre l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP) et la Commission communautaire française est inscrite dans la déclaration. Nous sommes d'accord sur le principe, mais nous ne l'avons pas fait cette année parce que ce n'est pas intéressant maintenant. Le marché est dans une situation exceptionnelle et les taux d'intérêt sur les comptes à haut rendement sur lesquels l'IBFFP place son argent sont supérieurs aux taux débiteurs de la Commission communautaire française. Une centralisation des trésoreries aujourd'hui ferait donc perdre de l'argent. Il n'y a là aucun problème politique.

La fusion des médiateurs de la Communauté française et de la Région wallonne n'est pas encore effective.

Ce dossier ressortit davantage au Parlement. Dans les dispositifs prévus, le choix est offert à la Commission communautaire française de participer ou pas à ces services. Il serait intéressant que vous suscitez un tel débat.

L'élargissement des missions du médiateur aux compétences de la Commission communautaire française pourrait être envisagé. Nous sommes attentifs aux initiatives de création de services de médiateur dans les autres commissions bruxelloises. Un choix doit être opéré entre deux logiques, chacune ayant sa cohérence.

J'en viens à la création de places dans nos écoles. Nous sommes conscients de ce défi qui accapare une bonne part de notre énergie. Madame Schepmans, vous ne pouvez affirmer que le gouvernement est inactif en la matière. En effet, ce point a été inscrit en gouvernement conjoint et nous évaluons très régulièrement l'état d'avancement du dossier. Les décisions prises par la Communauté française ne l'auraient certainement pas été sans ce dialogue et cette étroite solidarité. Malgré sa situation financière, la Communauté française a annoncé qu'elle investirait 263,5 millions d'euros en rénovation de bâtiments et 136,5 millions d'euros en travaux dédiés à la création de nouvelles places. Sur le premier montant, 26,8% sont réservés à la Région de Bruxelles-Capitale et sur le second, 58%.

A la demande du gouvernement conjoint, le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces a lancé une enquête écrite auprès des communes bruxelloises sur les terrains disponibles et les bâtiments susceptibles d'être réaffectés. La semaine dernière, des résultats partiels ont été transmis au ministre en charge des Bâtiments scolaires. J'ai appris que des communes bruxelloises n'avaient pas encore répondu à l'enquête.

Sur la base des résultats disponibles, le ministre compétent a contacté plusieurs communes pour la réalisation d'une série de projets. D'autres contacts devront être pris avec les pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre et ce dans la même logique. Pour ce réseau, priorité sera donnée à l'extension des infrastructures existantes.

Il faut saluer la mesure prise par la ministre de l'Enseignement obligatoire visant à permettre le comptage des élèves au 1er septembre au lieu du 30 septembre. De nombreuses écoles situées dans des communes confrontées au boom démographique et qui disposaient encore de locaux disponibles ont ainsi pu inscrire 644 élèves supplémentaires du niveau fondamental. Sans cette dérogation au décret du 13 juillet 1998, de nombreux enfants seraient certainement restés sur le carreau.

Madame Herscovici estime que cette mesure ne pourra couvrir tous les besoins et que les premiers contacts avec la Communauté flamande devront être approfondis. Je rejoins parfaitement cette analyse. D'autres interventions l'ont rappelé. Un effort transversal est nécessaire et j'appelle donc à une alliance nationale sur cet enjeu. Aucune entité ne peut se sentir désresponsabilisée, et certainement pas les Communautés. La Communauté française a donné une première réponse concrète sur ce plan. Ce dialogue doit être initié également avec la Communauté flamande mais nous ne pouvons avoir qu'une obligation de moyens et non de résultats puisque nous n'en avons pas la maîtrise. Le niveau fédéral doit également tenir compte de cet enjeu démographique dans l'enseignement.

Je présenterai les actions relatives à la Commission communautaire française en tant que pouvoir organisateur de plusieurs établissements lors de l'examen du budget. Je détaillerai en outre le plan stratégique que nous sommes en train de réaliser. Nous rénovons nos diverses infrastructures pour mieux accueillir les élèves et pour faire face à l'accroissement de la population scolaire. Le départ en 2011 des institutions néerlandophones du campus du CERIA vers un autre bâtiment nous permettra d'augmenter la capacité d'accueil de ce site. Par ailleurs, 8 millions d'euros, soit près de 2% du budget, seront consacrés au désamiantage, à la rénovation et à la construction de nouveaux bâtiments.

J'ai été surpris d'entendre dans différentes interventions, notamment celles de M. Colson et de Mme Schepmans, que l'alimentation durable est présentée comme un gadget d'un ministre Ecolo. Cela témoigne d'une méconnaissance de la réalité de terrain.

Nous avons des écoles très importantes et qui forment à des métiers essentiels pour la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir les métiers de l'horeca. Les attentes sont nombreuses et il faut rencontrer les fédérations. La fédération de l'horeca n'exprime pas de préoccupations particulièrement écologistes et personne n'y a sa carte de membre. Elle est néanmoins mieux financée que d'autres et vous pouvez le vérifier si vous vous y intéressez, Madame Schepmans. Même cette fédération nous contacte régulièrement pour nous demander de travailler sur l'enjeu de la durabilité. Elle est en effet consciente de son importance en termes de santé, de formation, de qualité des produits et d'emplois disponibles dans les économies locales.

Nous devons permettre à nos écoles et à nos étudiants d'anticiper cette évolution de l'alimentation et nous devons faire en sorte qu'ils s'intéressent à ces nouveaux enjeux. Et à propos d'enjeux, il en est un qui me paraît primordial, à savoir faire en sorte que les écoles du CERIA dont la réputation était excellente redorent leur blason et retrouvent une fierté légitime en devenant l'avant-garde d'une tendance qui n'est ni bruxelloise ni même belge, mais qui est mondiale.

Celle-ci représente une occasion extraordinaire de développement et une opportunité de formation pour de jeunes Bruxellois qui iront ensuite travailler dans des collectivités

locales, des restaurants, des snacks, etc. Sauf s'ils ne sont pas prêts et si nous n'avons pas suffisamment anticipé cette évolution, qui les laissera alors sur le carreau, ainsi que nous le constatons malheureusement trop souvent.

Hier ou avant-hier, j'introduisais un colloque sur la diététique. On le sait - et c'est devenu une préoccupation quotidienne - les allergènes sont de plus en plus nombreux dans les aliments et de plus en plus de personnes éprouvent des difficultés à trouver des produits qui leur conviennent. Que fait-on ? Va-t-on attendre que ces produits nous arrivent du bout du monde ? Ou va-t-on, au contraire, faire en sorte d'offrir des services dont on sait dès aujourd'hui qu'ils vont occuper une place de plus en plus importante dans l'industrie alimentaire au cours des prochaines années ?

C'est à ce travail-là sérieux et important que nous devons nous atteler. Il sera extrêmement bénéfique dans la formation et dans l'insertion professionnelle des jeunes. Il le sera tout autant pour l'avenir de ce secteur économique.

J'avoue donc être très étonné par votre approche mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Je vous invite à vous sensibiliser à cet enjeu loin de représenter une marotte de détail dogmatique de la part d'un ministre Ecolo. Le fait d'être Ecolo m'a permis une sensibilisation accrue à ce sujet, mais cette préoccupation est plus largement partagée, et c'est positif.

Monsieur Riguelle, vous insistiez sur le fait que nous disposions d'écoles de formation à des métiers (horticulteurs, ingénieurs, informaticiens, etc.) travaillant parfois avec un public sensible. C'est la raison pour laquelle nous prêtons attention au fait qu'ils travaillent dans les meilleures conditions. Des centres de références de technologies avancées seront inaugurés cette année. Certains départements sont déjà opérationnels. Ils permettront un travail dans les métiers du chocolat avec du matériel et des machines de pointe disponibles pour les étudiants mais aussi pour la formation professionnelle, les PME et d'autres étudiants de l'extérieur. Il s'agit d'une démarche de transversalité menée en collaboration avec la Région bruxelloise et le ministre de l'Economie pour soutenir du matériel performant dans les écoles.

Concernant les crèches, Monsieur Doyen, la Région subventionne le Centre d'études et de recherches pour l'enfance à propos du suivi des Plans crèches. Avec son homologue flamand, il a pour mission d'articuler le travail entre les interlocuteurs. En matière d'investissements, la Région dispose d'un budget de 4,5 millions d'euros et la Commission communautaire française de 1,5 million d'euros. Malheureusement, beaucoup de projets prennent du retard en raison des délais de construction. La mécanique existante fait en sorte que les projets doivent parfois être présentés année après année et passer parfois par des décisions liées uniquement à ces retards. Je vous propose de réinterpeller le ministre compétent pour obtenir davantage de renseignements.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Les dossiers sont qualifiables dès qu'ils sont complets. Un travail important est demandé aux communes et aux opérateurs privés. Avant qu'un dossier ne puisse faire l'objet d'un arrêté d'engagement au niveau des autorités, régionales ou de la Commission communautaire française, le travail est considérable. Très souvent, nous avons bien de la peine à obtenir des dossiers complets.

Un dossier concernant Jette est actuellement à l'étude par mon cabinet. Il est déjà passé par l'administration. Nous ne manquerons pas de vous répondre, Monsieur Doyen.

M. Hervé Doyen (cdH).- Pour bien comprendre, le vrai souci est la double contrainte de la construction et de l'agrément par l'ONE. Quand l'ONE vous agréée, elle vous impose une date

buttoir. Si la crèche n'est pas terminée pour cette date, vous perdez votre agrément. Voilà ce qui nous complique la vie mais je ne parlais pas plus particulièrement de Jette.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Rendez-vous lundi à la Communauté française pour une communication à ce sujet.

Madame Herscovici, vous nous interrogez sur la démarche d'évaluation qualitative prévue dans le décret "ambulatorio". Pour vous rassurer, je préciserai que les associations ont largement participé à la phase de proposition des termes susceptibles de faire l'objet d'une démarche d'évaluation qualitative. Sur 146 services, 142 nous ont envoyé des propositions. Toutes les fédérations ont répondu et 1.041 thèmes ont été lancés. Leur sélection par le Collège s'est déroulée dans un climat positif.

Madame Mouzon, concernant le lien entre le centre socio-sanitaire global et la réforme des soins de santé mentale fédérale, je vous informerai que cette réforme a pour objet essentiel d'accentuer l'offre de soins psychiatriques dans les milieux de vie notamment en créant des équipes mobiles. Or, une difficulté de l'ensemble du secteur ambulatorio est de répondre adéquatement et sereinement aux personnes en grande souffrance psychique. Il aura dès lors lieu d'articuler les projets bruxellois soutenus par cette réforme et le dispositif encore à construire de centre socio-sanitaire global.

M. Colson et Mme Herscovici sont intervenus sur la fonction publique. Le gouvernement travaille de concert avec les fonctionnaires dirigeants des services du gouvernement. L'ambition demande un peu de temps notamment pour s'assurer une réforme recevant l'adhésion la plus large possible. Ce chantier doit être mis en oeuvre en 2011. L'avenant au contrat de pension des agents dits "archéo-COCOF" a nécessité une analyse approfondie. Les services du gouvernement sont aidés par des cabinets juridiques et des conseils extérieurs.

Une des raisons de la prudence est liée à la qualification du contrat de pension. La CBFA a été interrogée sur ce point. Selon sa réponse et la qualification du contrat, le Fonds de réserve devra éventuellement être renforcé de 7 millions d'euros. A la suite des négociations, la proposition faite au gouvernement permet d'éviter cette dépense supplémentaire. Le contrat revu permettant la prise en charge des pensions à partir de 62 ans prendra effet le 1er janvier 2011.

Les informations concernant le pécule de vacances de 13,7% ne sont pas floues. Des réponses précises ont déjà été fournies dans cet hémicycle. Je les compléterai en vous informant que l'ONSS-APL a accepté de se joindre au procès qui nous oppose à certains agents. Dans ce cadre, une question préjudicielle devra être posée à la Cour constitutionnelle qui dispose d'un an pour y répondre. C'est la raison pour laquelle j'ai déclaré que ce dossier devrait connaître une résolution dans le courant de l'année prochaine.

Plusieurs d'entre vous ont légitimement pris la parole à propos des personnes handicapées pour souligner à leur façon l'importance de ce secteur et des politiques attendues par les familles concernées. Les entreprises de travail adapté sont touchées de plein fouet par la crise. Outre les causes évoquées par Mmes Persoons et Braeckman, de nombreux clients remettent en concurrence des marchés attribués parfois depuis de nombreuses années à ces entreprises. De plus, les possibilités de trouver à des prix raisonnables des tâches pouvant être confiées à des travailleurs aux capacités professionnelles plus réduites sont limitées. Enfin, certaines entreprises de travail adapté rencontrent des difficultés à diversifier leurs activités. La manutention reste un créneau trop présent dans les entreprises de travail adapté bruxelloises.

Ces difficultés économiques entraînent une augmentation du chômage temporaire et des mesures ont été prises pour compenser les effets de la crise. Il s'agit, d'une part, d'une

intervention dans l'indemnité de chômage en vue de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs durant les périodes de chômage économique. D'autre part, des montants plafonds pour les subventions à l'investissement pour lesquelles aucune indexation n'avait été prévue dans la réglementation de 2000 ont fait l'objet d'un rattrapage d'index. En outre, elles seront dorénavant indexées.

La Febrap joue un rôle moteur dans le secteur notamment à la suite de l'engagement en avril 2009 d'un ergothérapeute subsidié et au recrutement en avril 2010 d'un chargé de relations qui assure la promotion du secteur, une veille des marchés publics et qui organise des rencontres ainsi que des séances de réflexion sur des activités économiques innovantes.

En ce qui concerne le mode du calcul du quota, plusieurs mesures d'assouplissement ont été prises. Quarante-cinq personnes handicapées supplémentaires ont été engagées. Les contrats d'adaptation professionnelle en ETA qui étaient auparavant compris dans le quota ne le sont plus actuellement. Enfin, les entreprises sont autorisées à engager un maximum de 40% de travailleurs non repris dans le quota, personnel d'encadrement, ouvriers valides, etc. De même, les travailleurs reconnus comme handicapés ne sont plus repris dans le calcul de ces 40%. Une réflexion est actuellement menée en vue de poursuivre cet assouplissement.

D'autres mesures sont prises afin de soutenir le secteur et de favoriser la diversification de leurs activités et ce, en collaboration avec la Région. L'ETA "Manufast-ABP" n'est pas la seule à rencontrer des difficultés liées à la crise économique et chaque situation plus difficile fait l'objet d'un suivi particulier.

M. Joël Riguelle et Mme Dominique Braeckman sont quant à eux intervenus sur la convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Cette dernière demande aux Etats de mettre en place un dispositif de coordination au niveau interne. Aujourd'hui, le rôle de coordination se joue au sein de la conférence interministérielle au niveau fédéral et ce, en étroite relation avec le COORMULTI, cellule créée au sein du SPF Affaires étrangères afin de coordonner le "rapportage". Une première réunion de cette cellule aura lieu fin de ce mois et à cette occasion, toutes les entités pourront être sensibilisées au processus.

Pour ce qui est de la Commission communautaire française, il est proposé que ce soit le service PHARE qui soit le point de contact de cette coordination. L'appropriation de la convention se réalisera au travers du futur décret "inclusion".

Nous voulons également insister dans notre politique sur la responsabilité de tous les ministres dans la mise en oeuvre de la convention onusienne des droits de la personne handicapée.

Plusieurs intervenants m'ont interrogé sur ma double casquette de secrétaire d'Etat régional du Logement et de ministre-président du présent Gouvernement de la Commission communautaire française. C'est effectivement l'un des exemples de réalisations faites au sein de la commission interministérielle Affaires sociales-Santé puisqu'un groupe de travail spécifique dédié au droit au logement a été mis en place.

C'est une première en soi. Une première réunion a réuni les Conseils consultatifs de l'Aide aux personnes et ceux du Logement. Lors de cette réunion, il leur a été proposé de travailler ensemble sur un certain nombre de projets concrets. La concrétisation du droit au logement vis-à-vis de certains publics nécessite en effet qu'on réfléchisse à la fois aux briques et aux aspects humains et de l'encadrement qui peut y être lié.

C'est dans cette direction que nous avançons.

Lors des discussions en commission du Logement ou sur le

budget, vous constaterez que le Fonds du logement a reçu pour mission de porter des projets de création de logements spécifiques pour l'accueil de personnes handicapées. Il s'agit d'une première étape. Nous devons nous donner les moyens d'aller plus loin. La conférence interministérielle créée la semaine dernière sera chargée de dégager des solutions intelligentes à cette situation, de manière transversale.

En matière de détection des handicaps par les accueillants de l'ONE, plusieurs actions doivent être menées avant la petite enfance. Elles sont en cours d'analyse par l'ONE et le service PHARE, essentiellement dans l'optique d'un accueil adapté incluant la formation à la détection des handicaps.

M. Riguelle, Mmes El Yousfi et Rousseaux m'ont interpellé à propos de la cohésion sociale. L'objectivation de l'évolution de l'analphabétisme est une démarche complexe qui requiert une excellente connaissance des outils statistiques et de leur interprétation, d'une part, et des contours de l'analphabétisme, d'autre part.

Pour cette raison, dans le cadre du pilotage permanent sur l'analphabétisation des adultes, le comité de pilotage réunissant les administrations, les autorités publiques et les opérateurs de l'alphabetisation de la Région wallonne, la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de mener une enquête afin d'identifier une série d'indicateurs relatifs aux politiques régionales et communautaires d'alphabetisation et d'acquisition des compétences de base par les adultes. Cette étude sera menée par l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique notamment en collaboration avec le service études de Bruxelles Formation, l'IBSA (Institut bruxellois de statistique et d'analyse), l'Observatoire bruxellois de l'emploi, Actiris, l'administration de la Commission communautaire française et l'asbl Lire et Ecrire.

Cette enquête fournira une estimation de la répartition des compétences de base dans la population des 18 à 65 ans après avoir articulé une estimation de la population dont le niveau de compétence est faible ainsi que des éléments de cadrage pour un meilleur pilotage des dispositifs de formation, entre autres en matière d'alphabetisation. Les modalités de mise en oeuvre des contrats quinquennaux du décret prévoient une évaluation du dispositif lui-même. Le CBAI a été désigné à cet effet comme centre régional d'appui à la cohésion sociale.

Depuis 2006, le CRACs remet chaque année un rapport d'évaluation, transmis au Parlement. Nous souhaitons que l'évolution demandée soit en cohérence avec les priorités du gouvernement. Une note interprétative complète l'appel à projets et indique la manière dont les projets ne répondant pas aux priorités peuvent s'insérer dans les contrats communaux ou régionaux. Il est trop tôt pour fournir une évaluation des projets sélectionnés. Fin décembre, nous pourrions établir un relevé des associations retenues. Nous disposerons alors d'une vue précise.

De plus, la plupart des associations de cohésion sociale bénéficient de plusieurs subsides. Les travailleurs sont majoritairement subventionnés par la Communauté française. La part de leur travail consacrée à la cohésion sociale est prise en charge par les moyens destinés à la cohésion et renforcée par les moyens spécifiques destinés aux accords du non-marchand.

Concernant la liste des communes qui ont vu leurs subventions diminuer, elle sera annexée au rapport de la séance, si vous le souhaitez.

Madame Rousseaux, vous avez raison, dans ce domaine aussi, de pointer l'importance de la lutte contre le décrochage scolaire. Elle est de la responsabilité de plusieurs intervenants.

On m'a également interpellé sur l'état d'avancement de

l'auberge de jeunesse. Ce projet bénéficie également de moyens Beliris. Nous avons travaillé cette année sur le choix du projet et sur sa localisation. Nous avons étudié la possibilité de transformer le futur ancien bâtiment du CPAS de la commune d'Ixelles - le bâtiment Van Aa - en auberge. Voilà quelques jours, nous avons reçu les résultats de cette étude et à ce stade, je vous invite à refaire le point sur ce projet dans quelques semaines. Nous tenons en effet à faire le point sur trois autres projets encore avant de prendre une décision définitive.

Monsieur de Patoul, dans votre interpellation, vous avez presque tout dit. Vous avez donné la question et la réponse. C'est intéressant quand la réponse elle-même est la motivation de la question. Effectivement, nous partageons votre analyse. L'attitude de certains opérateurs flamands, y compris publics, consistant à présenter de manière répétée la Flandre, en Belgique et à l'étranger, comme un Etat indépendant qui inclut Bruxelles, est inacceptable. C'est une position défendue par l'ensemble du gouvernement.

Nous ne sommes pas inactifs. Chaque fois que cela se produit, j'interviens. L'essentiel est toutefois de travailler à la promotion de notre Région. C'est d'ailleurs l'axe principal de notre politique touristique.

Cet exercice ne peut cependant constituer la présentation de l'ensemble des politiques de l'ensemble des ministres. Nous pouvons débattre de la promotion mais ne soyons pas trop modestes. Les travaux initiés il y a plusieurs années sont positifs et donnent des résultats probants à la fois en termes de perception de l'image de Bruxelles et de qualité des touristes. En matière touristique, Bruxelles a beaucoup mieux résisté à la crise économique que d'autres villes comparables notamment grâce à la promotion du tourisme de loisir, initiée il y a quelques années à côté de cet autre de nos points forts qu'est le tourisme de congrès.

Concernant l'alphabétisation, un groupe de travail pour la création d'un outil de gestion commun aux trois entités francophones a été mis sur pied. Les chiffres tirés de l'état des lieux 2007-2010 font apparaître que 7.428 personnes sont inscrites auprès des opérateurs d'alphabétisation bruxellois. Ils révèlent aussi que 3.087 demandes restent non rencontrées. C'est pourquoi, dans le cadre du renouvellement des contrats 2011-2014 de cohésion sociale, l'alphabétisation et l'apprentissage du français constituent l'une des trois priorités dans lesquelles les actions des associations devront s'inscrire.

En 2010, outre la convention entre Bruxelles Formation et l'asbl Lire et écrire Bruxelles, ayant pour objet la mise en oeuvre par l'asbl de plates-formes pédagogiques des actions d'alphabétisation menées par les organismes d'insertion socioprofessionnelle, huit opérateurs d'insertion sont conventionnés avec Bruxelles Formation pour la réalisation de modules de formation en alphabétisation. Ces actions concernent 872 stagiaires inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle, soit 258.500 heures de formation.

Pour répondre à M. Fassi-Fihri, le contenu des formations sera défini dans les plans de développement qui seront eux-mêmes définis dans le contrat de gestion. N'est-ce pas ce que vous attendiez en réponse à votre intervention sur Bruxelles Formation ? Non ? J'en suis désolé mais l'exercice auquel je me livre est difficile.

Mme la Présidente.- M. Fassi-Fihri était intervenu entre autres sur le plan stratégique.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Ce n'est pas le plan stratégique qui définira le contenu des formations. Le contrat de gestion sera un outil de mise en oeuvre du plan stratégique.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur du contrat de projet professionnel obligatoire et ses implications pour Bruxelles Formation, le gouvernement est conscient du risque de

substitution des publics et des besoins aux moyens. Une estimation précise des besoins, tenant compte des possibilités d'efforts sur l'offre existante, a été effectuée. Elle a débouché en juillet 2010 sur une actualisation de la note au gouvernement.

Les besoins ont été réévalués à 4 millions d'euros. Le dispositif étant saturé, seul un petit nombre de places - moins de 40 - a cependant pu être identifié pour accueillir les jeunes envoyés par Actiris. L'offre de Bruxelles Formation et des organismes d'insertion socio-professionnelle est saturée sauf à substituer un public à un autre, ce qui ne correspond pas à la volonté du gouvernement. Le manque de moyens a très certainement empêché de réaliser des investissements en locaux ou en matériel et d'engager du personnel destiné à anticiper les flux de jeunes qui seront dirigés vers les dispositifs de la Commission communautaire française dès la fin 2010.

Pour le surplus, on le sait, c'est surtout à la lumière des moyens budgétaires que l'on pourra évaluer les efforts qui seront réalisés par le gouvernement à propos du contrat de projet professionnel. Sans pouvoir vous donner des informations définitives, dans la mesure où les discussions sont encore en cours, je puis vous dire qu'il s'agit d'un point faisant partie des priorités budgétaires tant du gouvernement régional que de celui de la Commission communautaire française.

Le contrat de gestion de Bruxelles Formation devrait être finalisé en avril 2011. Il constituera un outil de mise en oeuvre du plan stratégique.

Ce contrat de gestion sera un outil de mise en oeuvre du plan stratégique. Le plan stratégique de formation de la Commission communautaire française sera présenté au gouvernement en 2011. Il sera coordonné au pacte régional de croissance urbaine durable et à l'alliance emploi-environnement. L'accord de coopération qui sera conclu entre la Commission communautaire française et la Région sur les politiques croisées emploi-formation sera finalisé en 2011 et sera basé sur les états des lieux en cours.

Concernant les projets de cours d'éducation affective et sexuelle à Bruxelles, je précise que la Commission communautaire française finance les 26 centres de planning familial pour effectuer ses animations dans les écoles. Cela représente environ 6.500 heures d'animation. A l'avenir, c'est via les cellules bien-être, composées des centres psychomédico-sociaux et des centres de prévention de la santé à l'école que les animations entreront dans l'école. Il en va de même pour les autres animations liées à la santé. La cellule bien-être propose une approche intégrée, globale et stratégique. Elle aura pour mission d'intégrer et d'articuler les besoins de santé à l'école dans un plan cohérent.

En collaboration avec la Communauté française, la Commission communautaire française souhaite lancer en 2011 le travail de réalisation d'un cadastre des animations d'éducation affective et sexuelle organisées dans les écoles de la Communauté française. Il s'agit bien là d'une collaboration avec la Communauté française.

En ce qui concerne les interventions touchant au sport, je risque de frustrer les intervenants qui attendent une réponse aujourd'hui. En effet, plusieurs interpellations sont programmées sur ce sujet dès la semaine prochaine. Je propose d'aborder le sujet à ce moment.

Je terminerai avec le chapitre de la culture et j'embraye sur l'intervention de M. Fassi-Fihri pour compléter les réponses du ministre compétent.

Dans son intervention, le ministre compétent a annoncé vouloir absolument avancer sur le plan de la culture pour 2011.

Vous avez raison, Monsieur Fassi-Fihri, d'insister sur l'importance, y compris économique, que représentent l'enjeu de la culture et des liens à nouer en la matière avec la Région

de Bruxelles-Capitale. Vous avez également reconnu la place qui doit être prise par la Commission communautaire française dans une logique de coordination et d'articulation. Cette dernière se fera évidemment avec les différentes entités compétentes en matière culturelle, parmi lesquelles on trouve évidemment bien entendu les communes et la Ville de Bruxelles.

Je me permettrai de surcroît cette remarque plus personnelle. Il y a bien sûr un enjeu plus global. Lorsqu'on dit qu'il faut renforcer la Région, il faut constater, lorsqu'on étudie de près le budget dont dispose la Commission communautaire française pour remplir sa mission culturelle et si on le compare avec certains budgets dédiés à la culture existant au sein de certaines communes dont la Ville de Bruxelles, qu'il n'y a pas de comparaison possible. Et ce, alors que la Région travaille sur un territoire beaucoup plus vaste. Il y a là, à mes yeux, une incohérence étonnante.

Malgré tout, il faut dépasser cet état de faits et ne pas rester braqué sur tout ce qui doit changer au niveau institutionnel pour avancer. Dans une logique de respect des compétences des uns et des autres, il y a un travail d'articulation et de coopération qui doit être réalisé par la Commission communautaire française dans ce domaine. Pensons par exemple - mais pas seulement - au Réseau des Arts pour Bruxelles qui joue depuis quelque temps un rôle important de coordination et qui essaie de rassembler un nombre croissant d'acteurs.

Voici les quelques éléments concrets que l'on pouvait rajouter à la suite de vos interventions. Je voudrais remercier Mme Jacqueline Rousseaux pour cette citation sur la culture qui procure du bonheur. Je suis d'accord avec ce point de vue. C'est le cas également de l'amour qui fournit du bonheur. La culture, c'est souvent gratuit et c'est aussi subsidié par la Commission communautaire française. En cela, cette dernière réalise un travail important. Je vous conseille d'ailleurs l'exposition "Jeux de langage", Madame Persoons, qui se tient du 16 novembre au 3 décembre à la bibliothèque des Riches Claires. Son accès est libre et gratuit et cette exposition est soutenue par notre institution.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- J'ai été fort étonnée par le courroux du ministre-président. Il n'y avait en effet aucun mépris dans les propos du MR à l'égard de notre institution et de ses compétences. J'ai parfois l'impression que vous caricaturez l'opposition. Cela me surprend d'autant plus que vous-même n'êtes pas toujours très sympathique dans vos prises de position politiques, ici ou ailleurs. Vous n'êtes pas en reste en matière d'attaques ciblées !

Par nos interventions de ce matin, nous avons simplement souhaité rappeler les défis que devront relever les francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. Vous ne devez donc pas vous poser en victime lorsque des questions vous sont adressées. Nous réclamons un débat intrafrancophone bruxellois car, si des Bruxellois représentent notre Région dans les négociations, un débat doit également se tenir dans notre institution, sur ses compétences et son avenir.

Nous souhaitons un refinancement structurel de la Commission communautaire française. Vous nous annoncez que des efforts importants seront consentis mais de nouvelles négociations devront à nouveau être menées pour le prochain exercice. Je suis totalement favorable aux gouvernements conjoints, notamment celui consacré aux bâtiments scolaires.

Je siège également au Parlement de la Communauté française et j'ai donc l'occasion d'interroger le ministre M. Nollet sur ces questions. J'ai simplement souhaité rappeler

que la question des écoles dépassait les compétences de la Commission communautaire française.

Dans votre longue réponse, vous n'avez pas évoqué les conférences interministérielles. Celles-ci ont été reprises dans la déclaration de politique générale et à part celle qui s'est tenue dans le domaine du social et de la santé il y a quelques jours, il n'y a pas eu de façon générale de véritable synergie entre les différents niveaux de pouvoir. Nous l'aurions pourtant souhaité.

Les nombreuses interventions du groupe MR ce matin démontrent l'intérêt, l'inquiétude et l'engagement de ce groupe envers les possibilités d'action de la Commission communautaire française dans le cadre de ses compétences. Vous avez fait une longue réponse à toutes les interventions mais tous les sujets - par exemple la politique sportive de la Commission communautaire française, le transport scolaire, l'alimentation durable - n'ont pu être abordés.

Comme vous l'avez dit, nous y reviendrons. Nous n'abordons pas ces sujets pour en nier la nécessité mais parce que nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec la manière dont vous les présentez dans le cadre de vos politiques.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je reviendrai sur un point relatif à la comptabilité. J'entends avec plaisir que toutes les pistes seront étudiées, y compris éventuellement celle de Walcomfin. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que cela fait six ans que je demande que l'on s'intéresse à ce projet.

A l'époque, il s'agissait de s'associer activement à la conception de la nouvelle comptabilité. Aujourd'hui, puisque la Wallonie et la Communauté française ont bien avancé, nos possibilités se réduisent. Nous n'aurons finalement plus comme choix que d'accepter ou de rejeter l'adhésion à un système conçu sans nous. Même s'il pourra être adapté, c'est dommage.

Quand vous expliquez pourquoi le gouvernement a décidé d'un budget en équilibre sans s'endetter, vous n'en rappelez pas la raison fondamentale. La Commission communautaire française n'a pas de capacité d'endettement. Dans le Sec 95, les normes d'endettement ont uniquement été réparties entre Communautés, Régions et le niveau fédéral.

On pourrait imaginer que la Communauté française transfère une partie de sa norme d'endettement à la Commission communautaire française pour les matières décentralisées mais ce n'est pas le cas. Pourtant, en 2010, pour la première fois, la Communauté française a transféré une partie de sa capacité d'endettement à la Région wallonne alors que par le passé c'est le contraire qui s'était produit à plusieurs reprises.

Ces transferts nécessitent un examen relativement approfondi des budgets de la Communauté française et de la Région wallonne. Si l'on veut vérifier si la solidarité wallonne a profité à toute la Communauté française, y compris les Bruxellois, l'analyse doit être plus poussée encore. On peut s'inquiéter s'il n'existe pas de contrepartie. C'est pour cette raison qu'il est fondamental de réfléchir ensemble à notre réforme de la comptabilité et de ne pas se laisser distancer.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Monsieur le Ministre-Président, vous nous avez répondu de manière intéressante et circonstanciée. Sans doute ai-je été distraite mais il me semble que vous avez toutefois fait l'impasse sur deux points même s'il est vrai qu'ils n'attendent peut-être pas de réponses simples ou factuelles.

Nous avons insisté pour que les CPP n'entrent en vigueur qu'à mesure que des formations suffisantes seront proposées.

Nous y reviendrons lors de la discussion sur le budget.

Par ailleurs, je vous avais interrogé sur la nécessaire cohérence des politiques d'accueil des primo-arrivants et des politiques de cohésion sociale. Je voudrais aussi savoir si un travail était réalisé en collaboration avec la Commission communautaire commune. Nous aurons l'occasion de revenir également sur ces questions à l'occasion de l'examen du budget.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Je vous remercie pour vos réponses exhaustives. Je m'étonne que Mme Schepmans ait mis en doute votre sympathie à son égard. J'estime quant à moi que vous avez cherché à arrondir les angles.

Je suis très heureux d'entendre que vous préconisez une convergence de compétences entre institutions pour tenter de trouver une solution. C'est là un point positif et vous vous doutez bien que je resterai très attentif à ce que cette idée devienne réalité.

Mme la Présidente.- Je vous remercie tous pour ce débat animé et fructueux.

La discussion sur la déclaration de politique générale est close.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, le vendredi 29 octobre 2010.

La séance est levée à 16h55.

Membres du Parlement présents à la séance : MM. Albishari, Azzouzi, Mmes Bouarfa, Braeckman, M. Brotchi, Mme Caron, MM. Chahid, Close, Colson, Daïf, De Bock, Mmes de Groote, Delforge, M. de Patoul, Mme Désir, M. Diallo, Mme Dirix, MM. Doyen, du Bus de Warnaffe, Mmes Dupuis, d'Ursel, M. El Khannouss, Mme El Yousfi, M. Fassi-Fihri, Mme Fremault, M. Gosuin, Mme Herscovici, MM. Hutchinson, Ikazban, Mme Lemesre, M. Lurquin, Mme Mandaila, MM. Maron, Migisha, Mme Molenberg, MM. Morel, Mouhssin, Mmes Moureaux, Mouzon, Nagy, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, M. Ozkara, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Pinxteren, Pivin, Mme P'tito, M. Riguelle, Mmes Rousseaux, Schepmans, Sidibé, Teitelbaum, M. Tomas, Mme Trachte, MM. Van Goidsenhoven, Vanhalewyn.

Membres du gouvernement présents à la séance : MM. Christos Doukeridis, Charles Picqué, Benoît Cerexhe, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir.

LISTE DES MEMBRES
DES COMMISSIONS PERMANENTES ET SPÉCIALES
ET DU COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

**Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales
et des Compétences résiduelles**

Présidente: Mme Julie de Grootte

Vice-présidents: MM. Eric Tomas, N.

Membres effectifs:

MR: MM. Michel Colson, Emmanuel De Bock, Philippe Pivin, Mme Françoise Schepmans

PS: Mme Anne-Sylvie Mouzon, MM. Eric Tomas, Rudi Vervoort

Ecolo: M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin

cdH: Mme Julie de Grootte, M. Joël Riguelle

Membres suppléants :

MR: MM. Serge de Patoul, Willem Draps, Didier Gosuin, Mmes Caroline Persoons, Viviane Teitelbaum

PS: MM. Philippe Close, Alain Hutchinson, Mohamed Ouriaghi, Mme Olivia P'tito

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Jacques Morel, Mme Barbara Trachte, M. Vincent Vanhalewyn

cdH: MM. Ahmed El Khannouss, Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba

**Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport
et du Transport scolaire**

Président: M. Vincent Lurquin

Vice-présidents: Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed El Ktibi

Membres effectifs:

MR: Mmes Cécile Jodogne, Isabelle Molenberg, Jacqueline Rousseaux, Viviane Teitelbaum

PS: M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi

Ecolo: MM. Vincent Lurquin, Ahmed Mouhssin, Arnaud Pinxteren

cdH: MM. Hamza Fassi-Fihri, Bertin Mampaka Mankamba

Membres suppléants :

MR: M. Vincent De Wolf, Mmes Béatrice Fraiteur, Marion Lemesre, Françoise Schepmans, Fatoumata Sidibé

PS: MM. Mohamed Azzouzi, Jamal Ikazban, Mme Olivia P'tito, M. Eric Tomas

Ecolo: M. Jean-Claude Defossé, Mme Céline Delforge, MM. Alain Maron, Vincent Vanhalewyn

cdH: Mme Danielle Caron, MM. Ahmed El Khannouss, Pierre Migisha

Commission de la Santé

Président: M. Bea Diallo

Vice-présidents: M. Jacques Morel, Mme Jacqueline Rousseaux

Membres effectifs:

MR: M. Jacques Brotchi, Mmes Béatrice Fraiteur, Martine Payfa, Jacqueline Rousseaux

PS: M. Bea Diallo, Mmes Olivia P'tito, Catherine Moureaux

Ecolo: Mmes Dominique Braeckman, Anne Herscovici, M. Jacques Morel

cdH: MM. André du Bus de Warnaffe, Pierre Migisha

Membres suppléants :

MR: Mme Anne Charlotte d'Ursel, M. Emmanuel De Bock, M. Willem Draps, Mme Gisèle Mandaila, M. Philippe Pivin

PS: Mmes Sfia Bouarfa, Caroline Désir, MM. Jamal Ikazban, Mohamed Ouriaghi

Ecolo: Mmes Céline Delforge, Zakia Khattabi, MM. Vincent Lurquin, Vincent Vanhalewyn

cdH: Mmes Danielle Caron, Julie de Grootte, M. Joël Riguelle

Commission des Affaires sociales

Présidente: Mme Fatoumata Sidibé

Vice-présidents: Mme Céline Fremault, M. Alain Maron

Membres effectifs:

MR: M. Jacques Brotchi, Mmes Gisèle Mandaila, Fatoumata Sidibé, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

PS: Mmes Michèle Carthé, Nadia El Yousfi, M. Alain Hutchinson, Mme Catherine Moureaux

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, MM. Vincent Lurquin, Alain Maron

cdH: Mmes Céline Fremault, Mahinur Ozdemir

Membres suppléants :

MR: Mmes Cécile Jodogne, Isabelle Molenberg, Caroline Persoons, M. Philippe Pivin, Mme Jacqueline Rousseaux

PS: MM. Mohammadi Chahid, Ahmed El Ktibi, Jamal Ikazban, Mme Anne-Sylvie Mouzon

Ecolo: M. Aziz Albishari, Mmes Anne Herscovici, Zakia Khattabi, M. Jacques Morel

cdH: MM. Hervé Doyen, Ahmed El Khannouss, Joël Riguelle

**Commission spéciale du Budget
et du Compte du Parlement**

Président : M. Éric Tomas

Membres :

MR: M. Willem Draps, Mmes Caroline Persoons, Françoise Schepmans

PS: M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Éric Tomas

Ecolo: M. Aziz Albishari, Mme Anne Herscovici

cdH: M. Joël Riguelle

Commission de Coopération avec d'autres parlements

La commission de Coopération avec d'autres parlements est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente: Mme Julie de Groote

Vice-présidents: M. Michel Colson, Mmes Nadia El Yousfi, Dominique Braeckman

Membres :

MR: M. Michel Colson, Mmes Marion Lemesre, Françoise Schepmans

PS: Mmes Nadia El Yousfi, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito

Ecolo: Mmes Dominique Braeckman, Anne Herscovici

cdH: Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

Commission spéciale du Règlement

La commission spéciale du Règlement est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente: Mme Julie de Groote

Vice-présidents: M. Michel Colson, Mmes Nadia El Yousfi, Dominique Braeckman

Membres:

MR: M. Michel Colson, Mmes Marion Lemesre, Françoise Schepmans

PS: Mmes Nadia El Yousfi, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito

Ecolo: Mmes Dominique Braeckman, Anne Herscovici

cdH: Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

Commission de contrôle

La commission de contrôle est composée des membres du Bureau élargi.

Présidente: Mme Julie de Groote

Vice-présidents: M. Michel Colson, Mmes Nadia El Yousfi, Dominique Braeckman

Membres :

MR: M. Michel Colson, Mmes Marion Lemesre, Françoise Schepmans

PS: Mmes Nadia El Yousfi, Anne-Sylvie Mouzon, Olivia P'tito

Ecolo: Mmes Dominique Braeckman, Anne Herscovici

cdH: Mme Julie de Groote, M. Joël Riguelle

**Comité d'avis pour l'Egalité des chances entre les
hommes et les femmes**

Présidente: Mme Viviane Teitelbaum

Vice-présidente: Mme Sfia Bouarfa

Secrétaire: Mme Anne Charlotte d'Ursel

Membres

MR: Mmes Anne Charlotte d'Ursel, Gisèle Mandaila, Viviane Teitelbaum

PS: Mme Sfia Bouarfa, M. Ahmed El Ktibi, Mme Catherine Moureaux

Ecolo: Mme Dominique Braeckman, M. Ahmed Mouhssin

cdH: Mme Céline Fremault

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Mardi 28 septembre 2010

Commission des Affaires sociales

Projet de décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et centres d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments

27 (2009-2010) n° 1

Présents: Mme Dominique Braeckman, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Jacques Brotchi), Mmes Nadia El Yousfi (supplée Mme Michèle Carthé), Céline Fremault, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons (supplée M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Olivia P'tito (remplace M. Alain Hutchinson), Fatoumata Sidibé (présidente).

Mardi 5 octobre 2010

Commission des Affaires sociales

Projet de décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et centres d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments

27 (2009-2010) n° 1

Présents: M. Aziz Albishari (supplée M. Vincent Lurquin), Mmes Dominique Braeckman, Michèle Carthé, Nadia El Yousfi (supplée M. Jamal Ikazban), M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Caroline Persoons (supplée Mme Gisèle Mandaila), Olivia P'tito (remplace M. Alain Hutchinson), M. Joël Riguelle (supplée Mme Céline Fremault), Mme Fatoumata Sidibé (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

ANNEXE 3

ARRÊTÉS DE RÉALLOCATION

2010/529 – modifiant le budget pour l'année 2010 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 2 de la division 23 relative à la Santé

2010/486 – modifiant le budget pour l'année 2010 par transfert d'un crédit de 9000€ entre allocations de base 11.13.43.22 de la division 11 – programme 1

2010/498 – modifiant le budget décretsal pour l'année 2010 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 1 de la division 22

2010/766 – modifiant le budget décretsal pour l'année 2010 par transfert de crédits entre l'allocation de base 12.19 de la division 01, l'allocation de base 11.02 et l'allocation de base 74.01 de la division 1

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 1er juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que compte tenu de ce qui y est dit, en ce qu'il ne permet pas au candidat malheureux à une nomination de membre effectif de la commission de nomination de langue française pour le notariat au titre de chargé de cours ou de professeur de droit d'une faculté de droit d'une université belge d'introduire, auprès de la section du contentieux administratif du Conseil d'Etat, un recours en annulation de la désignation par le Sénat d'un tel membre de cette commission, l'article 14, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, viole les articles 10 et 11 de la Constitution (79/2010);
- l'arrêt du 1er juillet 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 69 de la loi du 14 avril 2009 portant diverses modifications en matière électorale, introduit par Luc Lamine (80/2010);
- l'arrêt du 1er juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 5, des lois relatives à la police de circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (81/2010);
- l'arrêt du 1er juillet 2010 par lequel la Cour rejette la demande de suspension du chapitre 2 et de l'article 53 de la loi du 10 janvier 2010 portant modification de la législation relative aux jeux de hasard, introduite par la SA "Telebet" (82/2010);
- l'arrêt du 8 juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 60bis, § 5, alinéa 1er, du Code des droits de succession, tel qu'il était d'application dans la Région flamande avant sa modification par le décret flamand du 21 décembre 2007 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 2008, viole l'article 6, § 1er, VI, alinéa 3, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles (83/2010);
- l'arrêt du 8 juillet 2010 par lequel la Cour annule la loi du 10 mars 2009 portant modification de la loi du 12 avril 1965 au transport de produits gazeux et autres par canalisations (84/2010);
- l'arrêt du 8 juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. l'article 1675/19, § 3, troisième phrase, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne permet pas qu'un appel soit interjeté contre une décision relative aux honoraires, émoluments et frais prise sur la base de cette disposition;
 2. dans l'interprétation selon laquelle la même disposition ne permet pas qu'un appel soit interjeté par le médiateur de dettes contre une décision relative aux honoraires, émoluments et frais prise sur la base des articles 1675/12 et 1675/13 du Code judiciaire, cette disposition viole les articles 10 et 11 de la Constitution;
 3. dans l'interprétation selon laquelle la même disposition ne permet pas qu'un appel soit interjeté par

le médiateur de dettes contre une décision relative aux honoraires, émoluments et frais prise sur la base des articles 1675/12 et 1675/13 du Code judiciaire, cette disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (85/2010);

- l'arrêt du 8 juillet 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 130 du décret de la Région flamande du 18 mai 1999 portant sur l'organisation de l'aménagement du territoire, tel qu'il a été modifié par l'article 36 du décret du 27 mars 2009 "adaptant et complétant la politique d'aménagement du territoire, des autorisations et du maintien", introduit par Stefaan Bovin et autres (86/2010);
- l'arrêt du 8 juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que la loi du 26 juillet 1976 "portant approbation de la Convention entre la Belgique et le Canada tendant à éviter les doubles impositions et à régler certaines autres questions en matière d'impôts sur le revenu, signée à Ottawa le 29 mai 1975", lue en combinaison avec l'article 285 du Code des impôts sur les revenus 1992, ne viole pas les articles 10, 11, 170, 172 et 191 de la Constitution (87/2010);
- l'arrêt du 8 juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. interprété en ce sens que les pharmaciens en biologie clinique n'entrent pas en considération pour devenir chef de service du laboratoire de biologie clinique d'un hôpital, l'article 13 de la loi sur les hôpitaux, coordonnées le 7 août 1987, viole les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. interprétée en ce sens que les pharmaciens en biologie clinique d'un hôpital entrent en considération pour devenir chef de service du laboratoire de biologie clinique d'un hôpital, cette disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (88/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique de stationnement et création de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale, introduit par les communes de Woluwe-Saint-Lambert, Koekelberg, Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek (89/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 4 de la loi du 22 juillet 2009 relative à l'obligation d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles mis à la consommation, introduit par Eric Watteau (90/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 2 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 30 avril 2009 "visant à ajouter un chapitre V dans le titre III du code du logement relatif aux sanctions en cas de logement inoccupé, à modifier l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires et à modifier le Code judiciaire", introduit par l'asbl "Syndicat national des propriétaires et copropriétaires" (91/2010);

- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 21^{ter} du titre préliminaire du Code de procédure pénale ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec les articles 6.1 et 13 de la Convention européenne des droits de l'homme (92/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 1.2, alinéa 1^{er}, 20°, g), et 3.2.12 de décret de la Région flamande du 27 mars 2009 relatif à la politique foncière et immobilière, introduit par la Fabrique d'église Sint-Clemens de Hoeilaart (93/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour dit pour droit que :
 1. l'article 6.1.1, alinéa 4, du Code flamand de l'aménagement du territoire ("Vlaamse Codex Ruimtelijke Ordening"), coordonné par l'arrêté du Gouvernement flamand du 15 mai 2009, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, combiné avec l'article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme,
 2. l'article 6.1.1, alinéas 3 et 4, et l'article 6.1.2 du Code flamand de l'aménagement du territoire ne violent pas l'article 23, alinéa 3, 4°, de la Constitution,
 3. l'article 6.1.1, alinéas 3 et 4, du Code flamand de l'aménagement du territoire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (94/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour suspend, dans le décret de la Communauté flamande du 23 octobre 2009 "portant interprétation des articles 44, 44^{bis} et 62, § 1^{er}, 7°, 9° et 10°, du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental", en ce qu'ils s'appliquent aux écoles francophones et aux sections de celles-ci situées dans les six communes périphériques visées à l'article 7 des lois coordonnées du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative:
 1. l'article 2, alinéa 1^{er}, en ce qu'il renvoie à l'article 62, § 1^{er}, 7°, du décret du 25 février 1997 relatif à l'enseignement fondamental, ainsi que l'article 2, alinéa 2, 2°,
 2. l'article 2, alinéa 1^{er}, en ce qu'il renvoie aux articles 44, 44^{bis} et 62, § 1^{er}, 9°, du décret précité du 25 février 1997, ainsi que l'article 2, 1° et 3°, mais uniquement en ce que ces dispositions n'établissent pas une période transitoire au cours de laquelle les autorités scolaires des écoles francophones des communes périphériques puissent obtenir une dérogation aux objectifs de développement et objectifs finaux et l'approbation de leurs programmes d'études,
 rejette les demandes de suspension pour le surplus sous réserve des interprétations y mentionnées (95/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour rejette la demande de suspension des articles 9, 22, 23 et 24 de la loi du 10 janvier 2010 portant modification de la législation relative aux jeux de hasard, introduite par la SA "Derby" et autres (96/2010);
- l'arrêt du 29 juillet 2010 par lequel la Cour rejette la demande de suspension du décret de la Communauté française du 18 mars 2010 "modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en ce qui concerne les inscriptions en première année du secondaire", introduite par la commune de Villers-la-Ville et autres (97/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. l'article 4, § 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété en ce sens qu'il ne permet pas à un travailleur dont les prestations sont liées à un siège d'exploitation situé sur le territoire de la région bilingue de Bruxelles-Capitale d'introduire et de poursuivre son action contre son employeur dans la langue dans laquelle ce dernier doit s'adresser à lui en vertu de l'article 52, § 1^{er}, des lois coordonnées du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative,
 2. la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution si elle est interprétée en ce sens qu'elle permet à un travailleur dont les prestations sont liées à un siège d'exploitation situé sur le territoire de la région bilingue de Bruxelles-Capitale d'introduire et de poursuivre son action contre son employeur dans la langue dans laquelle ce dernier doit s'adresser à lui en vertu de l'article 52, § 1^{er}, des lois coordonnées du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues en matière administrative (98/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour annule l'article 38, 2°, de la loi du 27 mars 2009 de relance économique en ce qu'il rend applicable aux avocats, aux officiers ministériels ou aux mandataires de justice qui sont visées à l'article 14 de la loi du 20 décembre 2002 relative au recouvrement amiable des dettes du consommateur et qui répriment une atteinte aux dispositions des articles 5, 6, et 7 de cette loi (99/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 1274 du Code judiciaire, tel qu'il a été remplacé par l'article 28 de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, et l'article 42, §§ 2 et 6, de cette ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou en combinaison avec l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 1^{er} du Premier Protocole additionnel à cette Convention (100/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. interprété comme ne permettant pas, pour le calcul des comptes de reprises et de récompenses, de tenir compte de la plus-value d'un bien propre que possédait un des deux époux avant le mariage et qui a généré une charge financière supportée par la communauté, l'article 1435 du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution,
 2. interprété comme permettant, pour le calcul des comptes de reprises et de récompenses, de tenir compte de la plus-value d'un bien propre que possédait un des deux époux avant le mariage et qui a généré une charge financière supportée par la communauté, l'article 1435 du Code civil ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (101/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'absence de possibilité pour les associés

- minoritaires d'une société coopérative à responsabilité illimitée d'intenter une action minoritaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution (102/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 49 et 183 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce que les frais professionnels qui ne se rattachent pas nécessairement à l'activité de la société ou à son objet social ne sont pas déductibles (103/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 353-2, § 2, du Code civil viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne prévoit pas la possibilité que l'adopté, dans l'hypothèse visée par cette disposition, conserve son nom en le faisant précéder ou suivre du nom de l'adoptant (104/2010);
- l'arrêt du 16 septembre 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 205, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992, introduit par la SA "Brussels Securities" (105/2010);
- l'arrêt du 30 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que:
 1. l'article 36bis, § 1er, du décret de la Communauté flamande du 27 mars 1991 relatif au statut de certains membres du personnel de l'Enseignement communautaire ne viole pas l'article 24 de la Constitution en ce qu'il prive les pouvoirs organisateurs du droit de refuser l'extension de la nomination à titre définitif de membres du personnel qui sont déjà nommés à titre définitif dans un emploi à temps partiel et qui ont donné satisfaction dans le passé, lorsque ce refus est fondé sur la circonstance que ces membres du personnel ne satisfont pas à des critères de sélection supplémentaires établis par le pouvoir organisateur,
 2. la même disposition ne viole pas les articles 10, 11 et 24 de la Constitution en ce qu'elle ne permet pas de soumettre à des conditions de sélection supplémentaires l'extension de la nomination à titre définitif des membres du personnel qui sont déjà nommés à titre définitif dans un emploi à temps partiel et qui ont donné satisfaction dans le passé (106/2010);
- l'arrêt du 30 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 83, § 1er, de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (107/2010);
- l'arrêt du 30 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle relative à l'article 10 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, posée par le Conseil d'Etat, n'appelle pas de réponse (108/2010);
- l'arrêt du 30 septembre 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 19, alinéa 1er, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par l'arrêté royal du 12 janvier 1973, dans l'interprétation selon laquelle les recours en annulation ne peuvent être portés devant la section du contentieux administratif que par des parties requérantes qui justifient d'un intérêt direct à l'annulation de la disposition attaquée, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (109/2010);
- la question préjudicielle relative aux articles 152 et 185 du Code d'instruction criminelle, posée par le Tribunal correctionnel de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 330, alinéa 4 du Code civil, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers;
- la question préjudicielle relative aux articles 142 et 143, 6°, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège;
- les questions préjudicielles concernant l'article 7, § 1er, de la loi du 6 février 1970 relative aux créances à charge et au profit de l'Etat et des provinces, posées par le Tribunal de première instance de Gand;
- la question préjudicielle relative à l'article 1409bis du Code judiciaire, posée par la Cour d'appel de Liège;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 318, § 2, et 330 du Code civil, posées par le Tribunal de première instance de Nivelles;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 19, § 5, alinéa 6, de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière, posées par le Tribunal de première instance de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant l'article 71 de la loi du 26 avril 2002 relative aux éléments essentiels du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux services de police, posée par le Conseil d'Etat;
- les questions préjudicielles concernant les articles 41 et 63, § 1er, du décret de la Région flamande du 20 avril 2001 relatif à l'organisation du transport de personnes par la route, posées par le Tribunal de police de Vilvoorde;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 323 du Code civil, tel qu'il était en vigueur avant son abrogation par l'article 24 de la loi du 1er juillet 2006, posées par la Cour de cassation;
- la question préjudicielle relative à l'article 3, 3°, du décret de la Région wallonne du 27 mai 2001 instaurant une taxe sur les sites d'activité économique désaffectés, posée par le Tribunal de première instance de Namur;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 356 du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il a été remplacé par l'article 2 de la loi du 22 décembre 2009 portant des dispositions fiscales, et à l'article 3 de la loi du 22 décembre 2009 précitée, posées par le Tribunal de première instance de Liège;
- la question préjudicielle relative aux articles 126, § 1er, et 128 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, posée par le Conseil d'Etat;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 73, alinéa 5, et 82, alinéa 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, posées par le Tribunal de commerce de Charleroi;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 6.1.1, alinéas 3 et 4, et 6.12 du "Code flamand de l'aménagement du territoire" (coordination du 15 mai 2009), posées par le Tribunal de première instance de Courtrai;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 479 du Code d'instruction criminelle, posées par la chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Mons;

- la question préjudicielle relative au chapitre II ("Instauration d'une cotisation annuelle à charge des sociétés, destinée au statut social des travailleurs indépendants") de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses, posées par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant l'article II.5 du décret de la Communauté flamande du 19 mars 2004 relatif au statut de l'étudiant, à la participation dans l'enseignement supérieur, l'intégration de certaines sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale dans les instituts supérieurs et l'accompagnement de la restructuration de l'enseignement supérieur en Flandre, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 1022 du Code judiciaire, dans sa version antérieure à sa modification par la loi du 21 février, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 1675/7, § 2, alinéa 2, du Code judiciaire, posée par la Cour du travail de Bruxelles;
- les questions préjudicielles concernant l'article 4, alinéa 4, de la loi du 24 février 1978 relative au contrat de travail du sportif rémunéré, posées par la Cour du travail d'Anvers;
- la question préjudicielle relative aux articles 6, alinéa 1er, 1°, et 7, § 3, de la loi du 10 avril 1990 réglementant la sécurité privée et particulière, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 9 de la loi du 11 mai 2003 protégeant le titre et la profession de géomètre-expert, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 82, alinéa 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, posée par le Tribunal de première instance de Charleroi;
- la question préjudicielle concernant l'article 29*bis* de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 127, 128 et 148, § 3, de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, posées par la Cour d'appel de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 141 du décret communal de la Région flamande du 15 juillet 2005, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle concernant l'article 12 du décret de la Communauté française du 19 juillet 2001 modifiant le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 14 des lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 11, § 1er, alinéa 2, de la loi du 13 août 2004 relative à l'autorisation d'implantations commerciales, posée par le Conseil d'Etat;
- les questions préjudicielles concernant les articles 2, 1° et 2°, et 3, § 2, de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur, posée par le président du Tribunal de commerce d'Anvers;
- les questions préjudicielles concernant les articles 52, § 1er, 59, 70 et 82 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle relative à l'article 361 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance d'Arlon;
- les questions préjudicielles concernant les articles 2 et 3 de la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, posée par la Cour d'appel de Mons;
- la question préjudicielle relative à l'article 41 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre, posée par le Tribunal de première instance de Louvain;
- la question préjudicielle relative à l'article 301, § 2, du Code civil, tel que cet article a été remplacé par l'article 7 de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, posée par le Tribunal de première instance d'Anvers;
- la question préjudicielle relative à l'article 132*bis*, alinéa 1er, du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle concernant l'article 53, § 2, alinéas 2 et 3, du décret de la Région flamande relatif à l'aménagement du territoire, coordonné le 22 octobre 1996, tel qu'il a été modifié par l'article 67, 2°, du décret du 21 novembre 2003, posée par le Conseil d'Etat;
- la question préjudicielle relative à l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail et/ou l'article 103 de la loi de redressement du 22 janvier 1985 contenant des dispositions sociales, posée par le Tribunal du travail de Bruxelles;
- la question préjudicielle concernant les articles 55 et 55*bis* des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, posée par le Tribunal de police d'Arlon;
- la question préjudicielle concernant l'article 32*tredecies* de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, dans sa version antérieure à sa modification par la loi du 10 janvier 2007, posée par la Cour du travail de Mons;
- la question préjudicielle relative à l'article 1er de la loi du 14 avril 1965 "portant approbation de la Convention entre la Belgique et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative et juridique réciproque en matière d'impôts sur les revenus, du protocole final et des lettres annexes, signés à Bruxelles, le 10 mars 1964", et aux articles 10, § 1er, et 11, § 2, c), de ladite Convention, posée par le Tribunal de première instance de Namur;
- la question préjudicielle relative à l'article 271 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Liège;
- les questions préjudicielles relatives aux articles 28, § 2, et 34, § 1er, alinéa 2, de la loi du 5 août 1992 sur la

fonction de police, posées par le Tribunal correctionnel de Gand;

- le recours en annulation partielle et la demande de suspension partielle du décret de la Communauté française du 18 mars 2010 "modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisent les structures propres à les atteindre, en ce qui concerne les inscriptions en première année du secondaire", introduits par la commune de Villers-la-Ville et autres;
- le recours en annulation totale ou partielle des articles 5 et 11, § 2, 3°, de la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 22 décembre 2009, introduit par l'Union professionnelle "Belgian Gaming Association";
- le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité, introduit par l'"Orde van Vlaamse balies" et Jo Stevens;
- le recours en annulation de l'article 41 de la loi du 15 décembre 2009 "portant confirmation de divers arrêtés royaux pris en vertu de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité et de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations", introduit par la SA "Electrawinds" et autres;
- le recours en annulation des articles 115 et 117, *juncto* l'article 126, de la loi-programme du 23 décembre 2009, introduit par Christian Claeys et autres;
- les recours en annulation des articles 102, 103 et 104 de la loi-programme du 23 décembre 2009 ("Prélèvement sur les réserves des agences locales pour l'emploi"), introduits par l'asbl "Plaatselijk Werkgelegenheidsagentschap van Vilvoorde" et autres;
- le recours en annulation des articles 44 et 45 de la loi-programme du 23 décembre 2009, introduit par la SA "Abbott Products" et autres;
- le recours en annulation de l'article 7 de la loi du 23 décembre 2009 introduisant un nouveau livre relatif à la motivation, à l'information et aux voies de recours dans la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, introduit par la sprl "Challenge MC";
- le recours en annulation de l'article 205, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992, inséré par l'article 8 de la loi du 21 décembre 2009 portant des dispositions fiscales et diverses, introduit par la SA "Groupe Bruxelles Lambert";
- les recours en annulation des articles 204, 213, 217, 218 et 219 de la loi du 21 décembre 2009 relative à la réforme de la cour d'assises, introduits par l'asbl "Ligue des Droits de l'Homme" et par Mehmet Güzle;
- le recours en annulation des articles 4, 1°, 6, 10, 25, 42 et 43 de la loi du 10 janvier 2010 portant modification de

la législation relative aux jeux de hasard, introduit par la société de droit maltais "Betfair International ENC." et l'association de droit anglais "Remote Gambling Association";

- le recours en annulation de l'article 79/17, § 1er, 2°, du décret de la Communauté française du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que cet article a été inséré par l'article 25 du décret du 18 mars 2010, introduit par Annabelle Daussaint et autres;
 - le recours en annulation de l'article 169, 1° et 5°, de la loi-programme du 23 décembre 2009 (financement du Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie), introduit par la SA "Argenta Spaarbank";
 - le recours en annulation totale ou partielle des articles 4, alinéas 2 et 3, et 7, § 2, de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers, tels que ces articles ont été modifiés ou remplacés par les articles 160 et 162 de la loi du 30 décembre 2009 portant des dispositions diverses, ainsi que de l'article 168 de la loi du 30 décembre 2009 précitée, introduit par l'asbl "Association pour le droits des étrangers" et autres;
 - le recours en annulation de l'article 26, 3°, de la loi du 23 décembre 2009 portant des dispositions diverses en matière de santé publique, introduit par l'asbl "Jurivie" et autres;
 - le recours en annulation de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 22 décembre 2009 portant des dispositions fiscales, introduit par la SA "Inometal – Sogerec";
 - le recours en annulation partielle de la loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité, introduit par l'asbl "Liga voor Mensenrechten";
 - le recours en annulation de l'allocation de base 10.005.28.01.63.21 de l'ordonnance du 14 décembre 2009 contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2010, introduit par l'asbl "Vlaams Komitee voor Brussel";
 - le recours en annulation des articles 2 et 3 de la loi du 3 mars 2010 modifiant la partie XII de l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, confirmée par la loi-programme du 30 décembre 2001, introduit par S. Verbeke;
 - le recours en annulation partielle de la loi du 21 janvier 2010 modifiant la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en ce qui concerne les assurances du solde restant dû pour les personnes présentant un risque de santé accru, introduit par l'Union professionnelle des entreprises d'assurance Assuralia;
- le recours en annulation totale ou partielle de la loi du 25 janvier 2010 "modifiant l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPOL) en ce qui concerne la nomination dans le grade de commissionnement de certains membres du personnel de la direction générale de la police judiciaire", introduit par Jacques Stas et autres.

